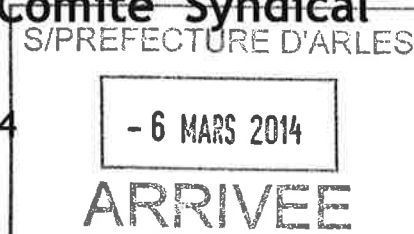


Registre des délibérations du Comité Syndical

JEUDI 27 FEVRIER 2014



DELIBERATION N° : 2014-13

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013

L'an deux-mille-quatorze, le 27 février à 9 h 30, le Comité Syndical du SYMADREM, s'est réuni suivant convocation du 20 février 2014 au siège du SYMADREM sous la présidence de Monsieur SCHIAVETTI Hervé, Président.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 29

Présents titulaires votants (14) : Hervé SCHIAVETTI, Nelly FRONTANEAU, Karine MARGUTTI, Claude VULPIAN, Lucien LIMOUSIN, Juan MARTINEZ, Jean-Luc MASSON, Jean-Marc CHARRIER, André MAUGET, Charles FABRE, Alain DUPONT, Nancy REY, Gilles DUMAS, Jean-Claude DOURIEU.

Présent suppléant votant (1) : Marie-France JOURNE (suppléante de Jacques BOURBOUSSON).

Absents excusés (13) : Elsa DI MEO, Mohamed RAFAI, Jean-Yves ROUX, Christine SANDEL, Fabrice VERDIER, Robert CRAUSTE, Jacky GERARD, Geneviève BLANC, Léopold ROSSO, Renée BROYE, Reine BOUVIER, Lionel JOURDAN, Yvette MORI.

Absent excusé donnant pouvoir (1) : Gérard GAROSSINO (à Juan MARTINEZ).

PRESENTS : 14 TITULAIRES + 1 SUPPLEANT + 1 PROCURATION = 16 VOTANTS

DELIBERATION N° : 2014-13

RAPPORTEUR : M. SCHIAVETTI

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Le Comité Syndical, délibérant sur le Compte Administratif 2013, dressé par Monsieur le Président, après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après en avoir délibéré,

**Monsieur le Président ayant quitté la salle, Madame Karine MARGUTTI soumet au vote le
Compte Administratif 2013**

Le Comité Syndical :

- **DONNE ACTE** de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer dans le tableau ci-après.

SECTION	DEPENSES	RECETTES	RESTE A REALISER
Fonctionnement	3 192 901,58 €	4 368 984,79 €	
Investissement	12 716 439,32 €	15 493 479,76 €	D= 2 103 554,00 € R= 2 093 521,00 €

- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser
- **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

SECTIONS	<u>RESULTAT</u> au 31/12/2012	<u>RESULTAT</u> EXERCICE 2013	<u>RESULTAT</u> au 31/12/2013
Fonctionnement	332 896,21 €	1 176 083,21 €	1 508 979,42 €
Investissement	2 528 313,09 €	2 777 040,44 €	5 305 353,53 €

COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU JEUDI 27 FEVRIER 2014

SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2014-13

- **APPROUVE** l'ensemble de la comptabilité soumise à examen
- **DECLARE** que la reprise des résultats antérieurs, l'exécution budgétaire 2013 et les résultats définitifs en clôture de l'exercice 2013 sont confirmés par la comptabilité du Receveur Municipal du SYMADREM
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à cette affaire

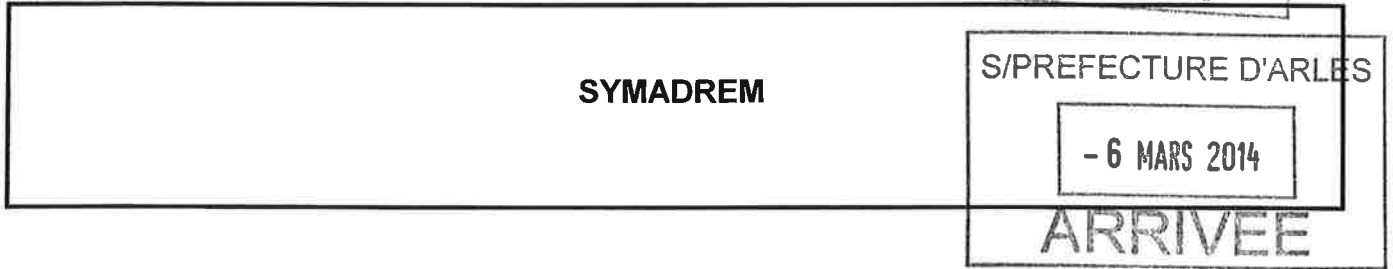
La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré au siège du SYMADREM les jours, mois et an sus indiqués.

**Hervé SCHIAVETTI et par délégation
Le Directeur Général**


Jean-Pierre GAUTIER

REPUBLIQUE FRANÇAISE



Numéro SIRET : 25130204800037

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE ARLES MUNICIPALE CAMARGUE

M14



BUDGET : Budget Principal

ANNEE 2013

SOMMAIRE

I. Informations générales

- p.2 A - Informations statistiques, fiscales et financières
p.3 B - Modalités de vote du budget

II. Présentation générale du budget

- p.4 A1 - Vue d'ensemble - Exécutions du budget et détail des restes à réaliser
p.6 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres
p.7 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
p.9 B1 - Balance générale du budget - Dépenses
p.10 B2 - Balance générale du budget - Recettes

III. Vote du budget

- p.11 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses - Articles
p.14 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes - Articles
p.15 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
p.16 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes
p.18 B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV – AUTRES ANNEXES

		Jointes	Sans Objet
A - Eléments du bilan			
p.61	A1 - Présentation croisée par fonction	X	
p.67	A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	X	
p.69	A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	X	
p.71	A2.1 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	X	
p.72	A2.2 - Etat de la dette - Autres dettes	X	
p.73	A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	X	
p.74	A2.4 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	X	
	A2.5 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement		X
	A2.6 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture		X
	A2.7 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie		X
p.76	A2.8 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X	
p.77	A2.9 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	X	
p.78	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
p.79	A4 - Etat des provisions	X	
	A5 - Etalement des provisions		X
p.80	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
p.81	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
	A7.2.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services assujettis à la Tva - Section de fonctionnement		X
	A7.2.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services assujettis à la Tva - Section d'investissement		X
	A7.3.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonctionnement		X
	A7.3.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Investissement		X
	A8 - Etat des charges transférées		X
	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers		X
p.82	A10.1 - Variation du patrimoine - Etat des entrées d'immobilisations (article R.2313-3 du CGCT)	X	
p.87	A10.2 - Variation du patrimoine - Etat des sorties d'immobilisations (article R.2313-3 du CGCT)	X	
p.88	A10.3 - Opérations liées aux cessions	X	
p.89	A10.4 - Variation du patrimoine - Etat des entrées d'immobilisations (article L.300-5 du code de l'urbanisme)	X	
p.90	A10.5 - Variation du patrimoine - Etat des sorties d'immobilisations (article L.300-5 du code de l'urbanisme)	X	
	A11 - Etat des travaux en régie		X
	A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale		X
B - Engagements hors bilan			
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement		X
	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement		X
	B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail		X
	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
	B1.5 - Etat des autres engagements donnés		X
	B1.6 - Etat des engagements reçus		X
	B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions		X
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		X
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		X
	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale		X
C - Autres éléments d'informations			
p.91	C1.1 - Etat du personnel	X	
	C1.2 - Action de formation des élus		X
	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier		X
	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement		X
	C3.2 - Liste des établissements publics créés		X
	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		X
	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe		X
p.93	C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	X	
D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures			
	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes		X
p.94	D2 - Arrêté et signatures	X	

(1) Ne sont pas produites les annexes qui ne concernent pas l'établissement, ni au titre de l'exercice, ni au titre du détail des comptes du bilan. Dans ce cas, cochez la case « sans objet » correspondante. (Ne pas produire d'état néant)

D) INFORMATIONS GENERALES

LISTE DES COLLECTIVITES MEMBRES

Conseil Régional PACA
Conseil Régional Languedoc Roussillon
Conseil Général 13
Conseil Général 30
Commune d'Arles
Commune de Port ST Louis
Commune des Saintes Maries de la Mer
Commune de Tarascon
Commune d'Aimargues
Commune de Beaucaire
Commune de Beauvoisin
Commune de Bellegarde
Commune du Cailar
Commune de Fourques
Commune de ST Gilles
Commune de Vauvert
CC Terre de Camargue

RATIOS FINANCIERS

Dépenses de gestion des services/dépenses réelles de fonctionneme	41.79%
Produits exploitation/recettes réelles de fonctionnement	8.32%
Transferts reçus/recettes réelles de fonctionnement	91.68%

I - INFORMATIONS GENERALES**I****MODALITES DE VOTE DU BUDGET****B****POUR MEMOIRE**

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	3 192 901,58	G	4 368 984.79
	Section d'investissement	B	12 716 439.32	H	15 493 479.76
			+		+
REPORTS DE L'EXERCICE 2012	Report en section de fonctionnement (002)	C		I	332 896.21
			(si déficit)		(si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D		J	2 528 313.09
			(si déficit)		(si excédent)
			=		=
TOTAL (réalisations + reports)			15 909 340.90		22 723 673.85
			= A+B+C+D		= G+H+I+J
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2014 (1)	Section de fonctionnement	E	0.00	K	0.00
	Section d'investissement	F	2 103 554.00	L	2 093 521.00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2014		2 103 554.00		2 093 521.00
			= E+F		= K+L
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement		3 192 901.58		4 701 881.00
		= A+C+E		= G+I+K	
	Section d'investissement		14 819 993.32		20 115 313.85
	= B+D+F		= H+J+L		
	TOTAL CUMULE		18 012 894.90		24 817 194.85
		= A+B+C+D+E+F		= G+H+I+J+K+L	

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E 0,00	K 0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 2 103 554,00	L 2 093 521,00
13	Subventions d'investissement	0,00	2 005 037,00
20	Immobilisations incorporelles	18 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	691 699,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 393 855,00	88 484,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).
 Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2012)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 396 400,00	1 189 101,11	145 288,60	0,00	62 010.29
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 247 360,00	1 244 800,18	0,00	0,00	2 559.82
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0.00
65	Autres charges de gestion courante	30 000,00	8 139,15	0,00	0,00	21 860.85
Total des dépenses de gestion courante		2 673 760,00	2 442 040,44	145 288,60	0,00	86 430.96
66	Charges financières	310 014,00	85 709,25	78 693,58	0,00	145 611.17
67	Charges exceptionnelles	20 000,00	527,45	0,00	0,00	19 472.55
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	400 000,00	400 000,00			0.00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		3 403 774,00	2 928 277,14	223 982,18	0,00	251 514.68
023	Virement à la section d'investissement (2)	1 251 761,00				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)	41 000,00	40 642,26			357.74
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	0,00	0,00			0.00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 292 761,00	40 642,26			1 252 118.74
TOTAL		4 696 535,00	2 968 919,40	223 982,18	0,00	1 503 633.42
Pour information		(3)				
D002 Déficit de fonctionnement reporté de 2012		0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2012)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	10 000,00	12 047,22	0,00	0,00	0.00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0.00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0.00
74	Dotations, subventions et participations	4 005 572,95	4 005 571,00	0,00	0,00	1.95
75	Autres produits de gestion courante	14 000,00	7 273,92	0,00	0,00	6 726.08
Total des recettes de gestion courante		4 029 572,95	4 024 892,14	0,00	0,00	4 680.81
76	Produits financiers	74 565,84	74 567,00	0,00	0,00	0.00
77	Produits exceptionnels	259 500,00	269 525,65	0,00	0,00	0.00
Total des recettes réelles de fonctionnement		4 363 638,79	4 368 984,79	0,00	0,00	0.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0.00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	0,00	0,00			0.00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00			0.00
TOTAL		4 363 638,79	4 368 984,79	0,00	0,00	0.00
Pour information		(3)				
R002 Excédent de fonctionnement reporté de 2012		332 896,21				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté)

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2012)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	3 384 997,25	361 919,84	18 000,00	3 005 077,41
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	965 956,92	264 229,78	691 699,00	10 028,14
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	19 683 143,75	4 534 418,30	1 393 855,00	13 754 870,45
Total des dépenses d'équipement		24 034 097,92	5 160 567,92	2 103 554,00	16 769 976,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	16 488 941,62	7 555 871,40	0,00	8 933 070,22
18	Compte de liaison : affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	757 746,46	0,00	0,00	757 746,46
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00			
Total des dépenses financières		17 246 688,08	7 555 871,40	0,00	9 690 816,68
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		41 280 786,00	12 716 439,32	2 103 554,00	26 460 792,68
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	400 000,00	0,00		400 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		400 000,00	0,00		400 000,00
TOTAL		41 680 786,00	12 716 439,32	2 103 554,00	26 860 792,68
Pour information		(3)			
D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2012		0,00			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2012)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	29 750,00	0,00	0,00	29 750,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	15 283 599,28	3 500 000,00	0,00	11 783 599,28
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	88 484,00	0,00
Total des recettes d'équipement		15 313 349,28	3 500 000,00	88 484,00	11 724 865,28
21	Immobilisations corporelles	0,00	5 051,89	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 605 000,00	211 689,43	0,00	1 393 310,57
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	894 081,00	894 038,58	0,00	42,42
1068	Dotations, fonds divers et réserves (7)	433 550,00	433 550,00	0,00	0,00
138	Subventions d'investissement	19 109 793,03	10 252 792,60	2 005 037,00	6 851 963,43
18	Compte de liaison : affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	103 938,60	155 715,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions	0,00			
Total des recettes financières		22 146 362,63	11 952 837,50	2 005 037,00	8 188 488,13
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		37 459 711,91	15 452 837,50	2 093 521,00	19 913 353,41
021	Virement de la section de fonctionnement (1)	1 251 761,00			
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	41 000,00	40 642,26		357,74
041	Opérations patrimoniales (1)	400 000,00	0,00		400 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 692 761,00	40 642,26		1 652 118,74
TOTAL		39 152 472,91	15 493 479,76	2 093 521,00	21 565 472,15
Pour information		(3)			
R001 Solde d'exécution positif reporté de 2012		2 528 313,09			

SYMADREM - 13 - Budget Principal	CA 2013
---	----------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 334 389,71		1 334 389,71
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 244 800,18		1 244 800,18
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	8 139,15		8 139,15
66	Charges financières	164 402,83	0,00	164 402,83
67	Charges exceptionnelles	527,45	0,00	527,45
68	Dotations aux amortissements et provisions	400 000,00	40 642,26	440 642,26
	Dépenses de fonctionnement - Total	3 152 259,32	40 642,26	3 192 901,58
	Pour information			0,00
	D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2012			0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	7 555 871,40	0,00	7 555 871,40
18	Compte de liaison : affectation (8)	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	361 919,84	0,00	361 919,84
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	264 229,78	0,00	264 229,78
22	Immobilisations reçues en affectation (6) (9)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	4 534 418,30	0,00	4 534 418,30
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3..	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'investissement - Total	12 716 439,32	0,00	12 716 439,32
	Pour information			0,00
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de 2012			0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;

(2) Voir liste des opérations d'ordre ;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants ;

(5) Si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires ;

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement » ;

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9) ;

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	12 047,22		12 047,22
70	Produits des services, du domaine et ventes dive	0,00		0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations	4 005 571,00		4 005 571,00
75	Autres produits de gestion courante	7 273,92		7 273,92
76	Produits financiers	74 567,00		74 567,00
77	Produits Exceptionnels	269 525,65	0,00	269 525,65
	Recettes de fonctionnement - Total	4 368 984,79	0,00	4 368 984,79
	Pour information			
	R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2012			332 896,21

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	894 038,58	0,00	894 038,58
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	433 550,00		433 550,00
13	Subventions d'investissement	10 252 792,60	0,00	10 252 792,60
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	3 500 000,00	0,00	3 500 000,00
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	5 051,89	0,00	5 051,89
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	211 689,43	0,00	211 689,43
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	155 715,00	0,00	155 715,00
28	Amortissements des immobilisations		40 642,26	40 642,26
45..	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3..	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Recettes d'investissement - Total	15 452 837,50	40 642,26	15 493 479,76
	Pour information			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de 2012			2 528 313,09

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2012)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 396 400,00	1 189 101,11	145 288,60	0,00	62 010,29
60611	Eau et assainissement	4 000,00	3 460,74	0,00	0,00	539,26
60612	Énergie - Électricité	13 100,00	12 472,36	0,00	0,00	627,64
60621	Combustibles	500,00	658,78	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	40 000,00	39 258,67	0,00	0,00	741,33
60623	Alimentation	600,00	441,92	0,00	0,00	158,08
60632	Fournitures de petit équipement	13 700,00	11 829,46	1 855,97	0,00	14,57
60636	Vêtements de travail	5 000,00	4 876,37	0,00	0,00	123,63
6064	Fournitures administratives	7 000,00	6 162,72	253,85	0,00	583,43
611	Contrats de prestations de services	12 700,00	10 136,19	0,00	0,00	2 563,81
6132	Locations immobilières	0,00	142,07	0,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	110 300,00	107 265,27	1 951,87	0,00	1 082,86
61521	Terrains	750 000,00	639 939,47	110 150,14	0,00	0,00
61522	Bâtiments	109 500,00	107 226,09	1 781,44	0,00	492,47
61551	Matériel roulant	11 000,00	9 791,48	0,00	0,00	1 208,52
61558	Autres biens mobiliers	3 000,00	442,41	0,00	0,00	2 557,59
6156	Maintenance	33 000,00	31 563,34	296,01	0,00	1 140,65
616	Primes d'assurances	77 000,00	76 459,51	0,00	0,00	540,49
6182	Documentation générale et technique	4 500,00	4 402,56	0,00	0,00	97,44
6184	Versements à des organismes de formation	11 000,00	10 710,00	0,00	0,00	290,00
6188	Autres frais divers	9 000,00	480,65	0,00	0,00	8 519,35
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	3 000,00	2 283,97	0,00	0,00	716,03
6226	Honoraires	45 000,00	21 408,43	18 745,35	0,00	4 846,22
6227	Frais d'actes et de contentieux	10 000,00	4 048,46	0,00	0,00	5 951,54
6228	Divers	2 500,00	2 055,03	0,00	0,00	444,97
6231	Annonces et insertions	5 000,00	3 043,94	0,00	0,00	1 956,06
6232	Fêtes et cérémonies	1 000,00	343,25	0,00	0,00	656,75
6233	Foires et expositions	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6238	Divers	20 000,00	15 926,47	2 152,80	0,00	1 920,73
6251	Voyages et déplacements	5 000,00	2 034,85	0,00	0,00	2 965,15
6256	Missions	13 000,00	11 934,45	112,50	0,00	953,05
6257	Réceptions	9 000,00	4 920,23	3 180,00	0,00	899,77
6261	Frais d'affranchissement	5 000,00	4 784,11	0,00	0,00	215,89
6262	Frais de télécommunications	11 000,00	6 484,18	4 808,67	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6281	Concours divers (cotisations...)	19 000,00	3 940,00	0,00	0,00	15 060,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	15 000,00	15 692,96	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	3 000,00	1 310,00	0,00	0,00	1 690,00
63512	Taxes foncières	10 000,00	9 554,00	0,00	0,00	446,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	83,50	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes, ...(autres organismes)	3 000,00	1 533,22	0,00	0,00	1 466,78

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2012)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 247 360,00	1 244 800,18	0,00	0,00	2 559.82
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	800,00	608,69	0,00	0,00	191.31
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	15 000,00	15 911,56	0,00	0,00	0.00
6338	Autres impôts, taxes, ...sur rémunérations	2 000,00	1 908,83	0,00	0,00	91.17
64111	Rémunération principale	533 200,00	545 731,96	0,00	0,00	0.00
64112	NBI, SFT et indemnité de résidence	20 600,00	20 582,51	0,00	0,00	17.49
64118	Autres indemnités	240 000,00	239 034,64	0,00	0,00	965.36
64131	Rémunérations	92 400,00	92 331,70	0,00	0,00	68.30
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	123 360,00	119 930,19	0,00	0,00	3 429.81
6453	Cotisations aux caisses de retraite	167 200,00	167 158,32	0,00	0,00	41.68
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	7 000,00	5 509,67	0,00	0,00	1 490.33
6455	Cotisations pour assurance du personnel	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000.00
6456	Versement au F.N.C du supplément familial	2 000,00	2 014,00	0,00	0,00	0.00
6474	Versements aux autres oeuvres sociales	3 000,00	956,41	0,00	0,00	2 043.59
6475	Médecine du travail, pharmacie	2 000,00	1 380,00	0,00	0,00	620.00
6478	Autres charges sociales diverses	9 800,00	10 255,10	0,00	0,00	0.00
64832	Contributions au Fonds de compensation de C	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000.00
6488	Autres charges	25 000,00	21 486,60	0,00	0,00	3 513.40
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	30 000,00	8 139,15	0,00	0,00	21 860.85
65738	Autres organismes publics	20 000,00	8 139,15	0,00	0,00	11 860.85
6574	Subventions de fonctionnement aux associatic	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000.00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		2 673 760,00	2 442 040,44	145 288,60	0,00	86 430.96
66	Charges financières (b)	310 014,00	85 709,25	78 693,58	0,00	145 611.17
66111	Intérêts réglés à l'échéance	181 857,00	182 137,18	0,00	0,00	0.00
66112	Intérêts - rattachement des intérêts courus nor	96 917,00	-117 969,37	78 693,58	0,00	136 192.79
6615	Intérêts des comptes courants et de dépôts cr	30 240,00	0,00	0,00	0,00	30 240.00
668	Autres charges financières	1 000,00	21 541,44	0,00	0,00	0.00
67	Charges exceptionnelles (c)	20 000,00	527,45	0,00	0,00	19 472.55
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	10 000,00	527,45	0,00	0,00	9 472.55
678	Autres charges exceptionnelles	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000.00
68	Dotations aux amortissements et aux provi:	400 000,00	400 000,00	0,00	0,00	0,00
6815	Dotations aux prov. pour risques et charges de	0,00	400 000,00	0,00	0,00	0.00
6865	Dotations aux prov. pour risques et charges fir	400 000,00	0,00	0,00	0,00	400 000.00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement) (e)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		3 403 774,00	2 928 277,14	223 982,18	0,00	251 514.68
023	Virement à la section d'investissement	1 251 761,00	0,00			1 251 761.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sectio	41 000,00	40 642,26			357.74

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2012)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles	41 000,00	40 642,26			357.74
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 292 761,00	40 642,26			1 252 118.74
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00			0.00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 292 761,00	40 642,26			1 252 118.74
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		4 696 535,00	2 968 919,40	223 982,18	0,00	1 503 633.42
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2012		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	78 693,58
Montant de l'exercice 2012	117 969,37
= Différence ICNE 2013 - ICNE 2012	-39 275,79

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = R1 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2012)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	10 000,00	12 047,22	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements sur rémunérations du personr	10 000,00	12 047,22	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	4 005 572,95	4 005 571,00	0,00	0,00	1,95
7472	Régions	918 354,26	918 354,00	0,00	0,00	0,26
7473	Départements	2 137 523,01	2 137 523,00	0,00	0,00	0,01
74741	Communes membres du GFP	895 973,68	895 972,00	0,00	0,00	1,68
7478	Autres organismes	53 722,00	53 722,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	14 000,00	7 273,92	0,00	0,00	6 726,08
751	Redevances pour concessions, brevets, licences	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
752	Revenus des immeubles	9 000,00	7 273,92	0,00	0,00	1 726,08
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+73+74+75+013)		4 029 572,95	4 024 892,14	0,00	0,00	4 680,81
76	Produits financiers (b)	74 565,84	74 567,00	0,00	0,00	0,00
7621	Produits autres immobilisations financières réglés	0,00	74 567,00	0,00	0,00	0,00
768	Autres produits financiers	74 565,84	0,00	0,00	0,00	74 565,84
77	Produits exceptionnels (c)	259 500,00	269 525,65	0,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	259 500,00	269 525,65	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		4 363 638,79	4 368 984,79	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00	0,00			0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		4 363 638,79	4 368 984,79	0,00	0,00	0,00
Pour information						
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2012		332 896,21				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2012	0,00
= Différence ICNE 2013 - ICNE 2012	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2012)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0.00	0,00	0,00	0.00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	3 384 997.25	361 919,84	18 000,00	3 005 077.41
2031	Frais d'études	3 364 997.25	360 790,14	0,00	3 004 207.11
2051	Concessions et droits similaires	20 000.00	1 129,70	18 000,00	870.30
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0.00	0,00	0,00	0.00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	965 956.92	264 229,78	691 699,00	10 028.14
2111	Terrains nus	919 956.92	239 300,09	672 699,00	7 957.83
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	20 000.00	14 566,71	5 000,00	433.29
2184	Mobilier	5 000.00	772,28	4 000,00	227.72
2188	Autres immobilisations corporelles	21 000.00	9 590,70	10 000,00	1 409.30
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0.00	0,00	0,00	0.00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	19 683 143.75	4 534 418,30	1 393 855,00	13 754 870.45
2312	Terrains	5 827 092.72	981 625,81	387 236,00	4 458 230.91
2313	Constructions	1 973 400.00	322 120,54	0,00	1 651 279.46
2317	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	10 282 651.03	2 935 282,76	6 619,00	7 340 749.27
237	Avances et acomptes versés sur commandes d'immos inco	800 000.00	0,00	500 000,00	300 000.00
238	Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corp	800 000.00	295 389,19	500 000,00	4 610.81
Total des dépenses d'équipement		24 034 097.92	5 160 567,92	2 103 554,00	16 769 976.00
16	Emprunts et dettes assimilées	16 488 941.62	7 555 871,40	0,00	8 933 070.22
1641	Emprunts en euros	16 488 941.62	7 555 871,40	0,00	8 933 070.22
27	Autres immobilisations financières	757 746.46	0,00	0,00	757 746.46
276348	Autres communes	757 746.46	0,00	0,00	757 746.46
Total des dépenses financières		17 246 688.08	7 555 871,40	0,00	9 690 816.68
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0.00	0,00	0,00	0.00
TOTAL DEPENSES REELLES		41 280 786.00	12 716 439,32	2 103 554,00	26 460 792.68
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)		0,00		
041	Opérations patrimoniales (7)	400 000.00	0,00		400 000.00
2312	Terrains	200 000.00	0,00		200 000.00
2317	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	200 000.00	0,00		200 000.00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		400 000.00	0,00		400 000.00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		41 680 786.00	12 716 439,32	2 103 554,00	26 860 792.68
Pour information D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2012			0,00		

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2012)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0.00	0,00	0,00	0.00
13	Subventions d'investissement	29 750.00	0,00	0,00	29 750.00
13158	Autres groupements	29 750.00	0,00	0,00	29 750.00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	15 283 599.28	3 500 000,00	0,00	11 783 599.28
1641	Emprunts en euros	15 283 599.28	3 500 000,00	0,00	11 783 599.28
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0.00	0,00	0,00	0.00
204	Subventions d'équipement versées	0.00	0,00	0,00	0.00
22	Immobilisations reçues en affectation	0.00	0,00	0,00	0.00
23	Immobilisations en cours	0.00	0,00	88 484,00	0.00
238	Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corp	0.00	0,00	88 484,00	0.00
Total des recettes d'équipement		15 313 349.28	3 500 000,00	88 484,00	11 724 865.28
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 327 631.00	1 327 588,58	0,00	42.42
10222	F.C.T.V.A.	894 081.00	894 038,58	0,00	42.42
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	433 550.00	433 550,00	0,00	0.00
138	Subventions d'investissement	19 109 793.03	10 252 792,60	2 005 037,00	6 851 963.43
1381	Etat et établissements nationaux	8 016 892.60	1 857 796,11	1 114 133,00	5 044 963.49
1382	Régions	5 852 857.82	6 282 713,42	0,00	0.00
1383	Départements	3 840 639.49	2 028 072,00	223 685,00	1 588 882.49
1384	Communes	1 399 403.12	76 029,70	667 219,00	656 154.42
1385	Groupements de collectivités	0.00	8 181,37	0,00	0.00
21	Immobilisations corporelles	0.00	5 051,89	0,00	0.00
2111	Terrains nus	0.00	5 051,89	0,00	0.00
23	Immobilisations en cours	1 605 000.00	211 689,43	0,00	1 393 310.57
237	Avances et acomptes versés sur commandes d'immos inco	800 000.00	0,00	0,00	800 000.00
238	Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corp	805 000.00	211 689,43	0,00	593 310.57
27	Autres immobilisations financières	103 938.60	155 715,00	0,00	0.00
275	Dépôts et cautionnements versés	0.00	51 776,00	0,00	0.00
276348	Autres communes	103 938.60	103 939,00	0,00	0.00
Total des recettes financières		22 146 362.63	11 952 837,50	2 005 037,00	8 188 488.13
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0.00	0,00	0,00	0.00
TOTAL DES RECETTES REELLES		37 459 711.91	15 452 837,50	2 093 521,00	19 913 353.41
021	Virement de la section de fonctionnement	1 251 761.00			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (3)(4)	41 000.00	40 642,26		357.74
28051	Concessions et droits similaires	4 458.43	4 575,43		0.00
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques	1 574.81	1 574,81		0.00
28181	Installations générales, agencements et aménagements div	395.00	395,00		0.00
28182	Matériel de transport	3 588.00	3 588,00		0.00
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	11 460.78	11 460,78		0.00
28184	Mobilier	4 657.84	4 657,84		0.00
28188	Autres immobilisations corporelles	14 865.14	14 390,40		474.74
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 292 761.00	40 642,26		1 252 118.74
041	Opérations patrimoniales (5)	400 000.00	0,00		400 000.00
2031	Frais d'études	400 000.00	0,00		400 000.00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		1 692 761.00	40 642,26		1 652 118.74
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		39 152 472.91	15 493 479,76	2 093 521,00	21 565 472.15
Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté de 2012		2 528 313,09			

SYMADREM - 13 - Budget Principal		CA	2013
III - VOTE DU BUDGET		III	
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES		B2	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DF 042*.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 9004
LIBELLE : Prog. général digues - Tranche 1
POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2012)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
DEPENSES		147 756,00	^A 0,00	0,00	147 756,00	^B 31 672,42
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	147 756,00	0,00	0,00	147 756,00	24 184,40
2111	Terrains nus	147 756,00	0,00	0,00	147 756,00	24 184,40
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	7 488,02
2312	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	7 488,02

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2012)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	^C 0,00	0,00	0,00	^D 394 660,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	394 660,00
1321	Etat et établissements nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Régions	0,00	0,00	0,00	64 660,00
1323	Départements	0,00	0,00	0,00	330 000,00
13258	Autres groupements	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (3)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes - Dépenses	C-A	0,00	D-B	+ 362 987,58

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(3) Indiquer le signe algébrique.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 9008

LIBELLE : Prog. G1 digues - Tranche 2

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2012)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
DEPENSES		562 405,00	^A 58 599,10	0,00	503 805,90	^B 87 193,03
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	421 405,00	58 599,10	0,00	362 805,90	87 193,03
2111	Terrains nus	421 405,00	58 599,10	0,00	362 805,90	87 193,03
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	141 000,00	0,00	0,00	141 000,00	0,00
2312	Terrains	141 000,00	0,00	0,00	141 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2012)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		0,00	^C 0,00	0,00	0,00	^D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Etat et établissements nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (3)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes - Dépenses	C-A	-58 599,10	D-B	-87 193,03

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(3) Indiquer le signe algébrique.

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° BA0 - 1
LIBELLE : Etudes gles calage et mise en
POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2012)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
DEPENSES		0,00	A 0,00	0,00	0,00	B 98 447,08
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	98 447,08
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	98 447,08
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2012)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (3)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A 0,00	D-B -98 447,08

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(3) Indiquer le signe algébrique.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° BA1
LIBELLE : Dignes Beaucaire & Fourques
POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2012)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
DEPENSES		2 392 000,00	^A 69 941,68	0,00	2 322 058,32	^B 410 947,56
20	Immobilisations incorporelles	0,00	27,44	0,00	0,00	207 565,17
2031	Frais d'études	0,00	27,44	0,00	0,00	207 565,17
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	23 046,64
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	23 046,64
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	2 392 000,00	69 914,24	0,00	2 322 085,76	180 335,75
2312	Terrains	2 392 000,00	69 376,04	0,00	2 322 623,96	179 797,55
2313	Constructions	0,00	538,20	0,00	0,00	538,20

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2012)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	^C 0,00	0,00	0,00	^D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (3)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes - Dépenses	C-A	-69 941,68	D-B	-410 947,56

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(3) Indiquer le signe algébrique.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° BA2
LIBELLE : Création digue ouest de la voie ferré
POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2012)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
DEPENSES		956 800,00	A 345 015,05	0,00	611 784,95	B 345 915,05
20	Immobilisations incorporelles	956 800,00	0,00	0,00	956 800,00	0,00
2031	Frais d'études	956 800,00	0,00	0,00	956 800,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	345 015,05	0,00	0,00	345 915,05
2312	Terrains	0,00	345 015,05	0,00	0,00	345 915,05

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2012)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (3)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes - Dépenses	C-A	-345 015,05	D-B	-345 915,05

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(3) Indiquer le signe algébrique.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° BA4n
LIBELLE : Gestion des eaux de déversement rive gauche
POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2012)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
DEPENSES		337 567,25	^A 115 373,31	0,00	222 193,94	^B 254 770,31
20	Immobilisations incorporelles	337 567,25	115 373,31	0,00	222 193,94	254 770,31
2031	Frais d'études	337 567,25	115 373,31	0,00	222 193,94	254 770,31
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2012)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	^C 0,00	0,00	0,00	^D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (3)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	^{C-A} -115 373,31	^{D-B} -254 770,31

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(3) Indiquer le signe algébrique.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° BA6
LIBELLE : Confortement digue BEAUCAIRE
POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2012)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
DEPENSES		4 438,48	32 605,95 ^A	0,00	0,00	974 226,80 ^B
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	4 765,72
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	4 765,72
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	4 438,48	32 605,95	0,00	0,00	969 461,08
2317	Immobilisations reçues au titre d'une mise	4 438,48	32 605,95	0,00	0,00	417 446,41
2318	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	536 507,16
238	Avances et acomptes versés sur commar	0,00	0,00	0,00	0,00	15 507,51

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2012)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	0,00 ^C	0,00	0,00	0,00 ^D
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (3)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A -32 605,95	D-B -974 226,80

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(3) Indiquer le signe algébrique.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° BA7
LIBELLE : Qais de Tarascon et Digue de la Montagnette
POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2012)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
DEPENSES		4 226 647,00	^A 193 709,04	0,00	4 032 937,96	^B 260 251,91
20	Immobilisations incorporelles	40 647,00	51 420,78	0,00	0,00	117 963,65
2031	Frais d'études	40 647,00	51 420,78	0,00	0,00	117 963,65
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	38,25	0,00	0,00	38,25
2111	Terrains nus	0,00	38,25	0,00	0,00	38,25
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	4 186 000,00	142 250,01	0,00	4 043 749,99	142 250,01
2317	Immobilisations reçues au titre d'une mise	4 186 000,00	142 250,01	0,00	4 043 749,99	142 250,01

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2012)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		0,00	^C 0,00	0,00	0,00	^D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (3)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	^{C-A} -193 709,04	^{D-B} -260 251,91

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(3) Indiquer le signe algébrique.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° BA7-1

LIBELLE : Etude diagnostic

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2012)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
DEPENSES		0,00	^A 0,00	0,00	0,00	^B 41 052,45
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	40 814,81
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	40 814,81
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	237,64
2318	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	237,64

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2012)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		0,00	^C 0,00	0,00	0,00	^D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (3)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes - Dépenses	C-A	0,00	D-B	-41 052,45

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(3) Indiquer le signe algébrique.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° BAT II

LIBELLE : LOCAUX SYMADREM II

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2012)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
DEPENSES		0,00	^A 0,00	0,00	0,00	^B 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2012)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	^C 0,00	0,00	0,00	^D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (3)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A 0,00	D-B 0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(3) Indiquer le signe algébrique.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° COM
LIBELLE : Mission d'accompagnement lors
POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2012)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
DEPENSES		0,00	^A 0,00	0,00	0,00	^B 170,88
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	170,88
2317	Immobilisations reçues au titre d'une mise	0,00	0,00	0,00	0,00	105,88
2318	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	65,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2012)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	^C 0,00	0,00	0,00	^D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (3)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A 0,00	D-B -170,88

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(3) Indiquer le signe algébrique.

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° DELTA1
LIBELLE : Priorité1 Carrossabilité digues
POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2012)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
DEPENSES		0,00	A 0,00	0,00	0,00	B 2 383 030,06
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	2 383 030,06
2312	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	294 691,15
238	Avances et acomptes versés sur commar	0,00	0,00	0,00	0,00	2 088 338,91

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2012)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (3)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes - Dépenses	C-A	0,00	D-B	-2 383 030,06

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(3) Indiquer le signe algébrique.

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° DM Epi arè
LIBELLE : Grosses réparations des ouvrages
POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2012)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
DEPENSES		0,00	0,00 ^A	0,00	0,00	7 323,52 ^B
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	7 323,52
2318	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	7 323,52

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2012)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	0,00 ^C	0,00	0,00	0,00 ^D
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (3)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A 0,00	D-B -7 323,52

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(3) Indiquer le signe algébrique.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° Dm1LitGrRe

LIBELLE : grosse réparation digues littora

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2012)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
DEPENSES		6 619,00	0,00	0,00	6 619,00	76 446,42
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	6 619,00	0,00	0,00	6 619,00	76 446,42
2317	Immobilisations reçues au titre d'une mise	6 619,00	0,00	0,00	6 619,00	1 049,92
2318	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	75 396,50

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2012)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (3)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A 0,00	D-B -76 446,42

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(3) Indiquer le signe algébrique.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° DM-INV2008

LIBELLE : DM : INVARIANTS 2008

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2012)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
DEPENSES		213 486,87	^A 156 297,46	0,00	57 189,41	^B 2 152 382,56
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	213 486,87	156 297,46	0,00	57 189,41	2 152 382,56
2317	Immobilisations reçues au titre d'une mise	213 486,87	156 297,46	0,00	57 189,41	355 415,71
2318	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	1 352 635,21
238	Avances et acomptes versés sur commar	0,00	0,00	0,00	0,00	444 331,64

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2012)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	^C 0,00	0,00	0,00	^D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (3)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	^{C-A} -156 297,46	^{D-B} -2 152 382,56

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(3) Indiquer le signe algébrique.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° DM-INV2009

LIBELLE : DM Invariants 2009

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2012)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
DEPENSES		0,00	^A 0,00	0,00	0,00	^B 2 804 343,33
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	2 804 343,33
2317	Immobilisations reçues au titre d'une mise	0,00	0,00	0,00	0,00	22 800,58
2318	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	2 232 481,87
238	Avances et acomptes versés sur commar	0,00	0,00	0,00	0,00	549 060,88

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2012)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	^C 0,00	0,00	0,00	^D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (3)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	^{C-A} 0,00	^{D-B} -2 804 343,33

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(3) Indiquer le signe algébrique.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° DM-INV2010

LIBELLE : DM Invariant 2010

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2012)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
DEPENSES		0,00	^A 0,00	0,00	0,00	^B 1 015 165,50
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	1 015 165,50
2317	Immobilisations reçues au titre d'une mise	0,00	0,00	0,00	0,00	262 729,85
2318	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	578 722,63
238	Avances et acomptes versés sur commar	0,00	0,00	0,00	0,00	173 713,02

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2012)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	^C 0,00	0,00	0,00	^D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (3)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A 0,00	D-B -1 015 165,50

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(3) Indiquer le signe algébrique.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° DM-INV2012
LIBELLE : INVARRIANTS 2012 POSTE DE SECOURS N°2
POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2012)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
DEPENSES		0,00	^A 35,88	0,00	0,00	^B 35,88
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	35,88	0,00	0,00	35,88
2317	Immobilisations reçues au titre d'une mise	0,00	35,88	0,00	0,00	35,88

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2012)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	^C 0,00	0,00	0,00	^D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (3)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A -35,88	D-B -35,88

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(3) Indiquer le signe algébrique.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° DMpl.Est/T
LIBELLE : TRAVAUX RECHARGEMENT PLAGES EST
POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2012)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
DEPENSES		0,00	^A 0,00	0,00	0,00	^B 554 343,22
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	554 343,22
2318	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	554 343,22

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2012)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		0,00	^C 0,00	0,00	0,00	^D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Etat et établissements nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (3)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A 0,00	D-B -554 343,22

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(3) Indiquer le signe algébrique.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° DM-Réparat
LIBELLE : DIGUE MER: Trav. grosses réparat
POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2012)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
DEPENSES		0,00	^A 0,00	0,00	0,00	^B 191 415,96
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	191 415,96
2318	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	191 415,96

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2012)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	^C 0,00	0,00	0,00	^D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (3)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A 0,00	D-B -191 415,96

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(3) Indiquer le signe algébrique.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° DMT2008

LIBELLE : GROSSES REPARATIONS DM

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2012)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
DEPENSES		198 943,68	197 554,24	0,00	1 389,44	536 810,56
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	198 943,68	197 554,24	0,00	1 389,44	536 810,56
2317	Immobilisations reçues au titre d'une mise	198 943,68	197 554,24	0,00	1 389,44	536 810,56

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2012)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (3)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A -197 554,24	D-B -536 810,56

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(3) Indiquer le signe algébrique.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° DN Etudes
LIBELLE : Digue nord Etudes Hydraulique
POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2012)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
DEPENSES		0,00	^A 21 901,00	0,00	0,00	^B 57 424,25
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	21 901,00	0,00	0,00	57 424,25
2111	Terrains nus	0,00	21 901,00	0,00	0,00	57 424,25
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2012)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	^C 0,00	0,00	0,00	^D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Etat et établissements nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Régions	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Départements	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (3)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	^{C-A} -21 901,00	^{D-B} -57 424,25

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(3) Indiquer le signe algébrique.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° DN Trav.

LIBELLE : Construct digue nord (Arles)

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2012)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
DEPENSES		201 433,72	^A 55 629,79	0,00	145 803,93	^B 8 232 552,94
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	50 319,55	0,00	0,00	375 094,56
2111	Terrains nus	0,00	49 933,96	0,00	0,00	374 708,97
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	385,59	0,00	0,00	385,59
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	201 433,72	5 310,24	0,00	196 123,48	7 857 458,38
2312	Terrains	201 433,72	5 310,24	0,00	196 123,48	7 555 132,33
238	Avances et acomptes versés sur commar	0,00	0,00	0,00	0,00	302 326,05

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2012)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	^C 0,00	0,00	0,00	^D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (3)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A -55 629,79	D-B -8 232 552,94

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(3) Indiquer le signe algébrique.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° FONC
LIBELLE : FONCIER RIVE DROITE entre Tourette- Marsanne
POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2012)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
DEPENSES		186 317,92	^A 106 488,23	0,00	79 829,69	^B 106 838,23
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	186 317,92	106 488,23	0,00	79 829,69	106 838,23
2111	Terrains nus	186 317,92	106 488,23	0,00	79 829,69	106 838,23
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2012)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	^C 0,00	0,00	0,00	^D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (3)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes - Dépenses	^{C-A}	-106 488,23	^{D-B}	-106 838,23

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(3) Indiquer le signe algébrique.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° GR1

LIBELLE : Renforcement quais d'Arles

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2012)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
DEPENSES		5 673 163,00	^A 2 055 709,57	0,00	3 617 453,43	^B 17 674 055,34
20	Immobilisations incorporelles	0,00	2 962,49	0,00	0,00	2 962,49
2031	Frais d'études	0,00	2 962,49	0,00	0,00	2 962,49
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	3 094,28
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	3 094,28
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	5 673 163,00	2 052 747,08	0,00	3 620 415,92	17 667 998,57
2312	Terrains	0,00	1 076,40	0,00	0,00	1 076,40
2317	Immobilisations reçues au titre d'une mise	5 673 163,00	1 910 796,02	0,00	3 762 366,98	4 195 496,78
2318	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	12 956 929,89
238	Avances et acomptes versés sur comman	0,00	140 874,66	0,00	0,00	514 495,50

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2012)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	^C 0,00	0,00	0,00	^D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (3)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes - Dépenses	C-A	-2 055 709,57	D-B	-17 674 055,34

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(3) Indiquer le signe algébrique.

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° GR1-T2
LIBELLE : T2 : Renforcement quais d'Arles
POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2012)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
DEPENSES		0,00	A 0,00	0,00	0,00	B 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2318	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances et acomptes versés sur commar	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2012)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (3)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes - Dépenses	C-A	0,00	D-B	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(3) Indiquer le signe algébrique.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° GR2-1
LIBELLE : Dignes Salin de Giraud - Port St Louis
POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2012)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
DEPENSES		358 800,00	^A 2 723,29	0,00	356 076,71	^B 153 741,13
20	Immobilisations incorporelles	239 200,00	2 723,29	0,00	236 476,71	137 888,38
2031	Frais d'études	239 200,00	2 723,29	0,00	236 476,71	137 888,38
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	119 600,00	0,00	0,00	119 600,00	15 852,75
2312	Terrains	119 600,00	0,00	0,00	119 600,00	15 852,75

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2012)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	^C 0,00	0,00	0,00	^D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (3)	Pour l'exercice		En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A	-2 723,29	D-B -153 741,13

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(3) Indiquer le signe algébrique.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° GR2-2

LIBELLE : Protection SUD D'ARLES

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2012)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
DEPENSES		1 196 000,00	^A 372 490,16	0,00	823 509,84	^B 373 390,16
20	Immobilisations incorporelles	717 600,00	0,00	0,00	717 600,00	0,00
2031	Frais d'études	717 600,00	0,00	0,00	717 600,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	478 400,00	372 490,16	0,00	105 909,84	373 390,16
2312	Terrains	478 400,00	372 346,64	0,00	106 053,36	372 346,64
2317	Immobilisations reçues au titre d'une mise	0,00	143,52	0,00	0,00	1 043,52

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2012)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	^C 0,00	0,00	0,00	^D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (3)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A -372 490,16	D-B -373 390,16

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(3) Indiquer le signe algébrique.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° GRAR1
LIBELLE : TRIQUETTE- GRANDE/PETITE
POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2012)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
DEPENSES		7 433,00	^A 2 339,55	0,00	5 093,45	^B 9 132,83
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	4 000,00	2 339,55	0,00	1 660,45	9 132,83
2111	Terrains nus	4 000,00	2 339,55	0,00	1 660,45	9 132,83
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	3 433,00	0,00	0,00	3 433,00	0,00
2312	Terrains	3 433,00	0,00	0,00	3 433,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2012)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		0,00	^C 0,00	0,00	0,00	^D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Etat et établissements nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (3)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A -2 339,55	D-B -9 132,83

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(3) Indiquer le signe algébrique.

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° GRAR2
LIBELLE : BARROL/INCINERATEUR
POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2012)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)	
DEPENSES		31 730,00	A	0,00	31 730,00	B	47 640,32
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	31 730,00		0,00	31 730,00		47 640,32
2111	Terrains nus	31 730,00		0,00	31 730,00		47 640,32
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00		0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
	Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2012)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)	
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C	0,00	0,00	D	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00		0,00	0,00	0,00

Solde du financement (3)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes - Dépenses	C-A	0,00	D-B	-47 640,32

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(3) Indiquer le signe algébrique.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° GRPSL1

LIBELLE : VAUBAN / CENTRE VILLE

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2012)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
DEPENSES		13 500,00	^A 0,00	0,00	13 500,00	^B 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	13 500,00	0,00	0,00	13 500,00	0,00
2111	Terrains nus	13 500,00	0,00	0,00	13 500,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2012)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	^C 0,00	0,00	0,00	^D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (3)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes - Dépenses	C-A	0,00	D-B	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(3) Indiquer le signe algébrique.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° GRPSL2
LIBELLE : CANAL DU RHONE / BOIS FRANCOIS
POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2012)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
DEPENSES		98 248,00	^A 0,00	0,00	98 248,00	^B 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	98 248,00	0,00	0,00	98 248,00	0,00
2111	Terrains nus	98 248,00	0,00	0,00	98 248,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2012)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	^C 0,00	0,00	0,00	^D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (3)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	^{C-A} 0,00	^{D-B} 0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(3) Indiquer le signe algébrique.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° PGOPC1
LIBELLE : SECURISATION DE LA SURVEILLANCE
POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2012)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
DEPENSES		1 414 223,00	782 713,74 ^A	0,00	631 509,26 ^B	943 009,25
20	Immobilisations incorporelles	0,00	875,48	0,00	0,00	116 832,28
2031	Frais d'études	0,00	875,48	0,00	0,00	116 832,28
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	3 000,00	5 413,25	0,00	0,00	12 854,93
2188	Autres immobilisations corporelles	3 000,00	5 413,25	0,00	0,00	12 854,93
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 411 223,00	776 425,01	0,00	634 797,99	813 322,04
2312	Terrains	1 411 223,00	188 201,50	0,00	1 223 021,50	225 098,53
2317	Immobilisations reçues au titre d'une mise	0,00	495 599,68	0,00	0,00	495 599,68
238	Avances et acomptes versés sur comman	0,00	92 623,83	0,00	0,00	92 623,83

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2012)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	0,00 ^C	0,00	0,00	0,00 ^D
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (3)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes - Dépenses	C-A	-782 713,74	D-B	-943 009,25

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(3) Indiquer le signe algébrique.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° PGOPC2

LIBELLE : SECURISATION DU PGOPC

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2012)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
DEPENSES		837 200,00	^A 18 108,38	0,00	819 091,62	^B 75 827,80
20	Immobilisations incorporelles	0,00	17 808,44	0,00	0,00	43 857,02
2031	Frais d'études	0,00	17 808,44	0,00	0,00	43 857,02
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	21 726,54
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	21 726,54
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	837 200,00	299,94	0,00	836 900,06	10 244,24
2312	Terrains	837 200,00	299,94	0,00	836 900,06	10 244,24

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2012)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	^C 0,00	0,00	0,00	^D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (3)	Pour l'exercice		En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A	-18 108,38	D-B -75 827,80

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(3) Indiquer le signe algébrique.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° POSE BARRIERES
LIBELLE : POSE DE BARRIERES S/ LES DIGUES
POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2012)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
DEPENSES		0,00	^A 0,00	0,00	0,00	^B 179 134,03
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	179 134,03
2312	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	179 134,03

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2012)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		0,00	^C 0,00	0,00	0,00	^D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (3)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes - Dépenses	C-A	0,00	D-B	-179 134,03

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(3) Indiquer le signe algébrique.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° PR1

LIBELLE : Petit Rhone - renforcement & décorsetage limité & déversoirs

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2012)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
DEPENSES		478 400,00	^A 0,00	0,00	478 400,00	^B 276 547,41
20	Immobilisations incorporelles	478 400,00	0,00	0,00	478 400,00	275 926,21
2031	Frais d'études	478 400,00	0,00	0,00	478 400,00	275 926,21
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	621,20
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	621,20
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2312	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2012)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	^C 0,00	0,00	0,00	^D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (3)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	^{C-A} 0,00	^{D-B} -276 547,41

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(3) Indiquer le signe algébrique.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° PR1 - 1

LIBELLE : Etude diagnostic, acquis.foncier

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2012)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
DEPENSES		0,00	^A 125 906,51	0,00	0,00	^B 315 846,87
20	Immobilisations incorporelles	0,00	125 906,51	0,00	0,00	315 846,87
2031	Frais d'études	0,00	125 906,51	0,00	0,00	315 846,87
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2012)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	^C 0,00	0,00	0,00	^D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (3)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes - Dépenses	C-A	-125 906,51	D-B	-315 846,87

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(3) Indiquer le signe algébrique.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° PR1 - 2
LIBELLE : Renforcmt digues + décorsetage
POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2012)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
DEPENSES		0,00	^A 0,00	0,00	0,00	^B 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2012)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	^C 0,00	0,00	0,00	^D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (3)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes - Dépenses	C-A	0,00	D-B	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(3) Indiquer le signe algébrique.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° PR4

LIBELLE : Réhabilitation des Pertuis de la Comtesse et de la Gacholle

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2012)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
DEPENSES		35 880,00	^A 0,00	0,00	35 880,00	^B 135 650,78
20	Immobilisations incorporelles	35 880,00	0,00	0,00	35 880,00	0,00
2031	Frais d'études	35 880,00	0,00	0,00	35 880,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	135 650,78
2318	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	104 467,47
238	Avances et acomptes versés sur commar	0,00	0,00	0,00	0,00	31 183,31

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2012)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	^C 0,00	0,00	0,00	^D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (3)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A 0,00	D-B -135 650,78

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(3) Indiquer le signe algébrique.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° PRAR1
LIBELLE : ALBARON - ARLES
POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2012)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
DEPENSES		17 000,00	^A 0,00	0,00	17 000,00	^B 10 900,75
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	17 000,00	0,00	0,00	17 000,00	10 900,75
2111	Terrains nus	17 000,00	0,00	0,00	17 000,00	10 900,75
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2012)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		0,00	^C 0,00	0,00	0,00	^D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Etat et établissements nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (3)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes - Dépenses	C-A	0,00	D-B	-10 900,75

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(3) Indiquer le signe algébrique.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° SIEGE SOCI
LIBELLE : SIEGE SOCIAL
POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2012)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
DEPENSES		2 116 920,00	383 473,04 ^A	0,00	1 733 446,96 ^B	577 107,36
20	Immobilisations incorporelles	143 520,00	0,00	0,00	143 520,00	73 309,34
2031	Frais d'études	143 520,00	0,00	0,00	143 520,00	73 309,34
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	2 631,08
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	2 631,08
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 973 400,00	383 473,04	0,00	1 589 926,96	501 166,94
2312	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	501,57
2313	Constructions	1 973 400,00	321 582,34	0,00	1 651 817,66	438 774,67
238	Avances et acomptes versés sur commar	0,00	61 890,70	0,00	0,00	61 890,70

RECETTES (répartition) (Pour information)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2012)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		0,00	0,00 ^C	0,00	0,00	0,00 ^D
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (3)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes - Dépenses	C-A	-383 473,04	D-B	-577 107,36

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(3) Indiquer le signe algébrique.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° SIRS
LIBELLE : Etude SIRS nouvelle génération
POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2012)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
DEPENSES		415 383,00	^A 43 692,40	0,00	371 690,60	^B 186 046,53
20	Immobilisations incorporelles	415 383,00	43 692,40	0,00	371 690,60	186 046,53
2031	Frais d'études	415 383,00	43 692,40	0,00	371 690,60	186 046,53
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2012)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	^C 0,00	0,00	0,00	^D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (3)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes - Dépenses	^{C-A}	-43 692,40	^{D-B}	-186 046,53

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(3) Indiquer le signe algébrique.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° T.Urg.2°ph
LIBELLE : TRAV.D'URGENCE POST CRUE SUR
POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2012)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
DEPENSES		42 803,00	^A 0,00	0,00	42 803,00	^B 7 196,54
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	7 196,54
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	7 196,54
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	42 803,00	0,00	0,00	42 803,00	0,00
2312	Terrains	42 803,00	0,00	0,00	42 803,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2012)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		0,00	^C 0,00	0,00	0,00	^D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Etat et établissements nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (3)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A 0,00	D-B -7 196,54

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

IV
A1

Libellé	01	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	TOTAL
---------	----	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	-------

INVESTISSEMENT												
REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)												
Opérations financières	0,00											0,00
Equipements municipaux (2)		0,00	5 160 567,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 160 567,92
Equip. non municipaux (c/204) (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total dépenses réelles	0,00	7 555 871,40	5 160 567,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 716 439,32
Total recettes réelles	3 855 901,67	13 856 731,60	268 517,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 981 150,59
Solde d'investissement	3 855 901,67	6 300 860,20	-4 892 050,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 264 711,27

RESTE A REALISER au 31/12/N												
Total dépenses réelles	0,00	0,00	2 103 554,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 103 554,00
Total recettes réelles	0,00	0,00	2 093 521,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 093 521,00
Solde d'investissement	0,00	0,00	-10 033,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-10 033,00

FONCTIONNEMENT												
REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)												
Total dépenses réelles	106 012,81	3 046 246,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 152 259,32
Total recettes réelles	332 896,21	4 368 984,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 701 881,00
Solde de fonctionnement	226 883,40	1 322 738,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 264 711,27

RESTE A REALISER au 31/12/N												
Total dépenses réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total recettes réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV - ANNEXES

IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

A1

Art (1)	Libellé	01 Non Ventilables	0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sports et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
---------	---------	--------------------	---	-----------------------------------	-----------------------------	-----------	----------------------	-----------------------------------	-----------	------------	--	---------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES

	Total dépenses réelles investissement	0,00	7 555 871,40	7 264 121,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 819 993,32
Réalisations		0,00	7 555 871,40	5 160 567,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 716 439,32
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	7 555 871,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 555 871,40
1641	Emprunts en euros	0,00	7 555 871,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 555 871,40
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	361 919,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	361 919,84
2031	Frais d'études	0,00	0,00	360 790,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	360 790,14
2051	Concessions et droits similaires	0,00	0,00	1 129,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 129,70
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	264 229,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	264 229,78
2111	Terrains nus	0,00	0,00	239 300,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	239 300,09
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	0,00	0,00	14 566,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 566,71
2184	Mobilier	0,00	0,00	772,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	772,28
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	9 590,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 590,70
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	4 534 418,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 534 418,30
2312	Terrains	0,00	0,00	981 625,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	981 625,81
2313	Constructions	0,00	0,00	322 120,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	322 120,54
2317	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	0,00	0,00	2 935 282,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 935 282,76
237	Avances et acomptes versés sur commandes d'immos en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances et acomptes versés sur commandes d'immos en cours	0,00	0,00	295 389,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	295 389,19

RECETTES

	Total recettes réelles investissement	1 327 588,58	13 856 731,60	2 362 038,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 546 358,50
Réalisations		1 327 588,58	13 856 731,60	2 688 517,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 452 837,50
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 327 588,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 327 588,58
10222	F.C.T.V.A.	894 038,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	894 038,58
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	433 550,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	433 550,00
13	Subventions d'investissement	0,00	10 252 792,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 252 792,60
13158	Autres groupements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1381	Etat et établissements nationaux	0,00	1 857 796,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 857 796,11
1382	Régions	0,00	6 262 713,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 262 713,42
1383	Départements	0,00	2 028 072,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 028 072,00
1384	Communes	0,00	76 029,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	76 029,70
1385	Groupements de collectivités	0,00	8 181,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 181,37

IV - ANNEXES

IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

A1

Art (1)	Libellé	01 Non Ventilables	0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sports et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	3 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 500 000,00
1641	Emprunts en euros	0,00	3 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 500 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	5 051,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 051,89
2111	Terrains nus	0,00	0,00	5 051,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 051,89
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	211 689,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	211 689,43
237	Avances et acomptes versés sur commandes d'immos in	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances et acomptes versés sur commandes d'immos co	0,00	0,00	211 689,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	211 689,43
27	Autres immobilisations financières	0,00	103 939,00	51 776,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	155 715,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	51 776,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 776,00
276348	Autres communes	0,00	103 939,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	103 939,00

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Réalisations	Total dépenses réelles fonctionnement	01	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	TOTAL
	106 012,81	106 012,81	3 046 246,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 152 259,32
	106 012,81	106 012,81	3 046 246,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 152 259,32
011	Charges à caractère général	145 288,60	1 189 101,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 334 389,71
60611	Eau et assainissement	0,00	3 460,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 460,74
60612	Energie - Electricité	0,00	12 472,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 472,36
60621	Combustibles	0,00	656,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	656,78
60622	Carburants	0,00	39 258,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 258,67
60623	Alimentation	0,00	441,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	441,92
60632	Fournitures de petit équipement	1 855,97	11 829,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 685,43
60636	Vêtements de travail	0,00	4 876,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 876,37
6064	Fournitures administratives	253,85	6 162,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 416,57
611	Contrats de prestations de services	0,00	10 136,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 136,19
6132	Locations immobilières	0,00	142,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	142,07
6135	Locations mobilières	1 951,87	107 265,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	109 217,14
61521	Terrains	110 150,14	639 939,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	750 089,61
61522	Bâtiments	1 781,44	107 226,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	109 007,53
61551	Matériel roulant	0,00	9 791,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 791,48
61558	Autres biens mobiliers	0,00	442,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	442,41
6156	Maintenance	296,01	31 563,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 859,35
616	Primes d'assurances	0,00	76 459,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	76 459,51
6182	Documentation générale et technique	0,00	4 402,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 402,56
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	10 710,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 710,00

IV - ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

IV

A1

Art (1)	Libellé	01 Non Ventilables	0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sports et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
6188	Autres frais divers	0,00	480,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	480,65
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	0,00	2 283,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 283,97
6226	Honoraires	18 745,35	21 408,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 153,78
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	4 048,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 048,46
6228	Divers	0,00	2 055,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 055,03
6231	Annonces et insertions	0,00	3 043,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 043,94
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	343,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	343,25
6233	Foires et expositions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	2 152,80	15 926,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 079,27
6251	Voyages et déplacements	0,00	2 034,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 034,85
6256	Missions	112,50	11 934,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 046,95
6257	Réceptions	3 180,00	4 920,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 100,23
6261	Frais d'affranchissement	0,00	4 784,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 784,11
6262	Frais de télécommunications	4 808,67	6 484,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 292,85
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations...)	0,00	3 940,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 940,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	15 692,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 692,96
6288	Autres services extérieurs	0,00	1 310,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 310,00
63512	Taxes foncières	0,00	9 554,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 554,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	83,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	83,50
637	Autres impôts, taxes, ... (autres organismes)	0,00	1 533,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 533,22
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	1 244 800,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 244 800,18
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	608,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	608,69
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	0,00	15 911,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 911,56
6338	Autres impôts, taxes, ... sur rémunérations	0,00	1 908,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 908,83
64111	Rémunération principale	0,00	545 731,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	545 731,96
64112	NBI, SFT et indemnité de résidence	0,00	20 582,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 582,51
64118	Autres indemnités	0,00	239 034,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	239 034,64
64131	Rémunérations	0,00	92 331,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	92 331,70
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	119 930,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	119 930,19
6453	Cotisations aux caisses de retraite	0,00	167 158,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	167 158,32
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	0,00	5 509,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 509,67
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C du supplément familial	0,00	2 014,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 014,00
6474	Versements aux autres oeuvres sociales	0,00	956,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	956,41
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	1 380,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 380,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	10 255,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 255,10

SYMADREM - 13 - Budget Principal

CA 2013

IV - ANNEXES

IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

A1

Art (1)	Libellé	01 Non Ventilables	0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sports et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
64832	Contributions au Fonds de compensation de CPA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6488	Autres charges	0,00	21 486,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 486,60
65	Autres charges de gestion courante	0,00	8 139,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 139,15
65738	Autres organismes publics	0,00	8 139,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 139,15
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	-39 275,79	203 678,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	164 402,83
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	182 137,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	182 137,18
66112	Intérêts - rattachement des intérêts courus non échus	-39 275,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-39 275,79
6615	Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
668	Autres charges financières	0,00	21 541,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 541,44
67	Charges exceptionnelles	0,00	527,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	527,45
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	0,00	527,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	527,45
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	0,00	400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400 000,00
6815	Dotations aux prov. pour risques et charges de fonctionn	0,00	400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400 000,00
6865	Dotations aux prov. pour risques et charges financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES

Total recettes réelles fonctionnement													4 368 984,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 368 984,79	
Réalisations													4 368 984,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 368 984,79	
013	Atténuations de charges													12 047,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 047,22
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	0,00	12 047,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 047,22												
74	Dotations, subventions et participations	0,00	4 005 571,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 005 571,00												
7472	Régions	0,00	918 354,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	918 354,00												
7473	Départements	0,00	2 137 523,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 137 523,00												
74741	Communes membres du GFP	0,00	695 972,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	695 972,00												
747B	Autres organismes	0,00	53 722,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	53 722,00												
75	Autres produits de gestion courante	0,00	7 273,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 273,92												
751	Redevances pour concessions, brevets, licences, ...	0,00	7 273,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 273,92												
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00													
76	Produits financiers	0,00	74 567,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	74 567,00												
7621	Produits autres immobilisations financières réglées à éq	0,00	74 567,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	74 567,00												
768	Autres produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00													
77	Produits exceptionnels	0,00	269 525,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	269 525,65												

SYMADREM - 13 - Budget Principal		CA	2013
---	--	-----------	-------------

IV - ANNEXES	
IV	A1
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)	

Art (1)	Libellé	01 Non Ventilables	0 Services généraux des adm- nistrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseigne- ment et formation	3 Culture	4 Sports et jeunesse	5 Interven- tions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménage- ment et services urbains, environne- ment	9 Action économi- que	TOTAL
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	269 525,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	269 525,65

(1) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

FONCTION 0 Services généraux des administrations publiques locales

CHAPITRES	0 Services généraux des administrations	01 Opérations non ventilables	Total
DEPENSES TOTALES (1)	3 086 888,77	106 012,81	3 192 901,58
011 Charges à caractère général	1 189 101,11	145 288,60	1 334 389,71
012 Charges de personnel et frais assimilés	1 244 800,18	0,00	1 244 800,18
023 Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	40 642,26	0,00	40 642,26
65 Autres charges de gestion courante	8 139,15	0,00	8 139,15
66 Charges financières	203 678,62	-39 275,79	164 402,83
67 Charges exceptionnelles	527,45	0,00	527,45
68 Dotations aux amortissements et aux provisions	400 000,00	0,00	400 000,00
RECETTES TOTALES (1)	4 368 984,79	332 896,21	4 701 881,00
002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0,00	332 896,21	332 896,21
013 Atténuations de charges	12 047,22	0,00	12 047,22
74 Dotations, subventions et participations	4 005 571,00	0,00	4 005 571,00
75 Autres produits de gestion courante	7 273,92	0,00	7 273,92
76 Produits financiers	74 567,00	0,00	74 567,00
77 Produits exceptionnels	269 525,65	0,00	269 525,65

SYMADREM - 13 - Budget Principal		CA	2013
----------------------------------	--	----	------

IV - ANNEXES		IV	
ELEMENTS DU BILAN			
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION			A1.1
DETAIL FONCTIONNEMENT			

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A1.2
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	
DETAIL INVESTISSEMENT	

FONCTION 0 Services généraux des administrations publiques locales

CHAPITRES	0 Services généraux des administrations publiques locales	01 Opérations non ventilables	Total
DEPENSES TOTALES (1)	0,00	0,00	0,00
Non individualisées en opérations	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
RECETTES TOTALES (1)	3 500 000,00	0,00	3 500 000,00
Non affectées aux opérations	3 500 000,00	0,00	3 500 000,00
13 Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées	3 500 000,00	0,00	3 500 000,00

CHAPITRES

(1) de l'exercice + restes à réaliser. N'inscrire que les recettes spécifiquement affectées à un équipement

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 1 Sécurité et salubrité publiques

CHAPITRES	11 Sécurité intérieure	Total
DEPENSES TOTALES (1)	5 160 567,92	5 160 567,92
Non individualisées en opérations	5 160 567,92	5 160 567,92
20 Immobilisations incorporelles	361 919,84	361 919,84
21 Immobilisations corporelles	264 229,78	264 229,78
23 Immobilisations en cours	4 534 418,30	4 534 418,30
RECETTES TOTALES (1)	0,00	0,00
Non affectées aux opérations	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours	0,00	0,00

CHAPITRES	Sous-fonction : 11	
	110 Services communs	
DEPENSES TOTALES (1)	5 160 567,92	
Non individualisées en opérations	5 160 567,92	
20 Immobilisations incorporelles	361 919,84	
21 Immobilisations corporelles	264 229,78	
23 Immobilisations en cours	4 534 418,30	
RECETTES TOTALES (1)	0,00	
Non affectées aux opérations	0,00	
23 Immobilisations en cours	0,00	

(1) de l'exercice + restes à réaliser. N'inscrire que les recettes spécifiquement affectées à un équipement

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

A2.1

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/2013	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (2)	Capital
TOTAL	2 267 620,04	1 830 117,45	187 393,41	83 455,01	103 938,40
<u>Après des organismes de droit privé</u>	2 267 620,04	1 830 117,45	187 393,41	83 455,01	103 938,40
CAISSE D' EPARGNE P.A.C.	1 584 783,05	1 397 729,22	122 251,78	63 436,51	58 815,27
CREDIT AGRICOLE ALPES PROVENCE	45 734,71	0,00	4 724,37	269,53	4 454,84
DEXIA CLF Banque	637 102,28	432 388,23	60 417,26	19 748,97	40 668,29
<u>Après des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dette provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

SYMADREM - 13 - Budget Principal	CA 2013
---	----------------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A2.2

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

A2.3

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

Emprunts ventilés par structure de taux (taux au 31/12/2013) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Type d'indices (3)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (4)	Taux maximal (4)	Coût de sortie (5)	Taux après couverture éventuelle	Capital restant dû au 31/12/2013	Niveau du taux à la date de vote du budget (6)	Intérêts payés au cours de l'exercice (7)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (8)	% par type de taux selon le capital restant dû
Emprunt à taux fixe ou taux variable simple sur la durée du contrat														
A														
A291022P	CAISSE D'EPARGNE P.A.C.	2000 000,00	1	3,00				0,00	0	0,00	2,19	43 800,00	0,00	0,00%
A29130FT	CAISSE D'EPARGNE P.A.C.	3500 000,00	1	3,00				0,00	0	3 500 000,00	2 82288	0,00	0,00	100,00%
MIR239255	DEXIA CLF Banque	3451 933,00	1	3,00				0,00	0	0,00	2,8	24 700,50	0,00	0,00%
MON2698909	DEXIA CLF Banque	2000 000,00	1	3,00				0,00	0	0,00	1,99	30 181,67	0,00	0,00%
TOTAL A		10 951 933,00								3 500 000,00		98 682,17	0,00	100,00%
Barrière simple B														
Option d'échange C														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé														
D														
Multiplicateur jusqu'à 5														
E														
Autres types de structures F														
TOTAL GENERAL		10 951 933,00								3 500 000,00		98 682,17	0,00	100%

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.
 (2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
 (3) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice en euro / 2 : Indices inflation française ou zone euros ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euros / 6 : autres indices.

(4) Montant, index ou formule.
 (5) Coût de sortie : indiquer le montant à acquitter pour le remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N incluant les pénalités éventuelles de remboursement anticipé.
 (6) Indiquer le niveau du taux après opérations d'échange éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
 (7) Indiquer les intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
 (8) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 778.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

A2.4

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature ou date de mobilisation (7)	Date d'émission ou date de rembt (7)	Date du premier rembt (7)	Nominal (1)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (8)	Taux initial		Devises	Périodicité des rembs (5)	Profil d'amortissement (9)	Possibilité de rembt anticipé partiel O/N	Coût de sortie (10)	Couverture ? O/N (6)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt (4)
								Taux d'intérêt (2)	Taux actuel								
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					10 951 933,00											0,00	
1641 Emprunts en euros (total)					10 951 933,00											0,00	
MIR239255	DEXIA CLF Banque	27/10/2009		01/04/2010	3 451 933,00	F		2,8	2,8		X	F	N			0,00	A-1
A291022P	CAISSE D' EPARGNE P.A.C.	26/04/2010		25/05/2011	2 000 000,00	F		2,19	2,19		A	F	N			0,00	A-1
MON2698909	DEXIA CLF Banque	07/06/2010		01/10/2010	2 000 000,00	F		1,99	1,99		T	F	N			0,00	A-1
A29130FT	CAISSE D' EPARGNE P.A.C.	15/07/2013		25/10/2014	3 500 000,00	F		2,82	2,82288		A	C	N			0,00	A-1
TOTAL GENERAL					10 951 933,00											0,00	

(1) Nominal : montant emprunté à l'origine

(2) Taux d'intérêt : taux initial du contrat

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage)

(4) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1. Cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales

(5) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle ; BM : bimestrielle ; SM : semestrielle ; TM : trimestrielle

(6) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture »

(7) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer les différentes dates

(8) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année

(9) Indiquer C pour amortissement constant annuel, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, S pour semestriel, M pour mensuel, X pour autres

(10) Coût de sortie : indiquer le montant à acquitter pour le remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N incluant les pénalités éventuelles de remboursement anticipé

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

A2.4

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 31/12/2013						ICNE de l'exercice
	Capital restant du au 31/12/2013	Durée résiduelle	Taux d'intérêt	Annuités payées au 31/12/2013		Charges d'intérêt	
				Capital			
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)	3 500 000,00			7 451 933,00	98 682,17	24 675,00	
1641 Emprunts en euros (total)	3 500 000,00			7 451 933,00	98 682,17	24 675,00	
MIR239255	0,00	0,92	2,8	3 451 933,00	24 700,50	0,00	
A291022P	0,00	0,58	2,19	2 000 000,00	43 800,00	0,00	
MON2698909	0,00	0,42	1,99	2 000 000,00	30 181,67	0,00	
A29130FT	3 500 000,00	2,83	2,82288	0,00	0,00	24 675,00	
TOTAL GENERAL	3 500 000,00			7 451 933,00	98 682,17	24 675,00	

(1) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

IV - ANNEXES

IV

A2.8

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
 TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	1					
	% de l'encours	100,00%					
	Montant en euros	3 500 000,00					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/2013 après opérations de couverture éventuelles.

SYMADREM - 13 - Budget Principal

CA 2013

IV - ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE 2013**

IV

A2.9

Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée en années		Taux			Nominal		Profil d'amortissement (3)		Dette en capital au 31/12/N	Annuité payée dans l'exercice (s'il y lieu)	
			Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial FRC (1)	Index (2)	Taux actuar.	Contrat renégocié FRC (1)	Index (2)	Taux actuar.	Contrat initial		Contrat renégocié	Intérêts

(1) Indiquer : F : fixe ; V : variable ; C : complexe (C'est à dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(2) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : EURIBOR 3 mois).

(3) Indiquer C pour amortissement constant annuel, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, S pour semestriel, M pour mensuel, X pour autres.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

CHOIX DU COMITÉ SYNDICAL			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) : 304,00€			26/02/1998
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
Linéaire	Camion et vehicule industriel	5	26/02/1998
Linéaire	Equipement de garage et atelier	10	26/02/1998
Linéaire	installation de voiries	20	26/02/1998
Linéaire	Logiciels	2	26/02/1998
Linéaire	Materiel de bureau électrique	10	26/02/1998
Linéaire	Materiel informatique	3	26/02/1998
Linéaire	Matériels classique	6	26/02/1998
Linéaire	Mobilier	15	26/02/1998
Linéaire	Voitures	5	26/02/1998

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES PROVISIONS

A4

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 31/12/2012	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Prov. pour risques et charges (2)	400 000,00		550 000,00	950 000,00	0,00	950 000,00
CTX Petite Argence /Symadrem Inondation 20	400 000,00	10/03/2010	550 000,00	950 000,00	0,00	950 000,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	400 000,00		550 000,00	950 000,00	0,00	950 000,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges et contentieux au titre du procès...; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement...)

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A6.1
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	

DETAIL DES DEPENSES

Art	Libellé	Crédits votés (BP + DM + RAR 2012)	Réalisations	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
DEPENSES TOTALES (I) = A+B+C+D		17 246 688,08	7 555 871,40	0,00	9 690 816.68
HORS CHARGES TRANSFEREES (II)=A+B+C		17 246 688,08	7 555 871,40	0,00	9 690 816.68
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		16 488 941,62	7 555 871,40	0,00	8 933 070.22
1641	Emprunts en euros	16 488 941,62	7 555 871,40	0,00	8 933 070.22
Autres dépenses financières (sous-total) (B)		757 746,46	0,00	0,00	757 746.46
27	Autres immobilisations financières	757 746,46	0,00	0,00	757 746.46
276348	Autres communes	757 746,46	0,00	0,00	757 746.46

Détail des comptes 16449 et 166 en dépenses

Art	Libellé	Crédits votés (BP + DM + RAR 2012)	Réalisations	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
16449	Opérations afférentes à l'option de tirage sur liane de trésorerie	0,00	0,00	0,00	0,00
166	Refinancement de dette	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES

A6.2

DETAIL DES RECETTES

Art (1)	Libellé (1)	Crédits votés (BP + DM + RAR 2012)	Réalisations	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a+b+c+d		21 400 573,63	III 11 343 188,44	2 005 037,00	10 057 385,19
Ressources propres externes (a)		894 081,00	894 038,58	0,00	42,42
10222	F.C.T.V.A. (2)	894 081,00	894 038,58	0,00	42,42
Autres recettes financières (b)		19 213 731,63	10 408 507,60	2 005 037,00	8 805 224,03
138	Autres subventions d'investissement non transféré.	19 109 793,03	10 252 792,60	2 005 037,00	8 857 000,43
275	Dépôts et cautionnements versés		51 776,00	0,00	0,00
276348	Autres communes	103 938,60	103 939,00	0,00	0,00
Transferts entre sections (c) (1)		41 000,00	40 642,26		357,74
28051	Concessions et droits similaires	4 458,43	4 575,43		0,00
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques	1 574,81	1 574,81		0,00
28181	Installations générales, agencements et aménagements divers	395,00	395,00		0,00
28182	Matériel de transport	3 588,00	3 588,00		0,00
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	11 460,78	11 460,78		0,00
28184	Mobilier	4 657,84	4 657,84		0,00
28188	Autres immobilisations corporelles	14 865,14	14 390,40		474,74
021	Virement de la section de fonctionnement (d)	1 251 761,00			1 251 761,00

	Montant
Dépenses financières (I)	I 7 555 871,40
Recettes financières (III)	III 11 343 188,44
Solde (recettes - dépenses)	IV = III - I (3) + 3 787 317,04
Solde net hors créances sur autres collectivités publiques (C/2763) et charges transférées (D) (4) (5)	IV + c/2763 + D (3) + 3 787 317,04
Résultat hors charges transférées	III - II 3 787 317,04

Autres ressources financières ne faisant pas partie des ressources propres (c/16449 et c/166)

Art.	Libellé	Crédits votés (BP + DM + RAR 2012)	Réalisations	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
16449	Opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie	0,00	0,00	0,00	0,00
166	Refinancement de dette	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Hors comptes 10229, 10259 et 1068.

(3) Indiquer le signe algébrique

(4) Ces créances et charges peuvent être financées par emprunt.

(5) Il s'agit des dépenses réelles au compte 2763.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
VARIATION DES PATRIMOINES (article R.2313-3 du CGCT) - ENTREES
ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

A10.1

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
07/01/2013	Restauration des quais d'Arles	496,29	0,00	
09/01/2013	MAPA AMO rive gauche - Ac 5	10 396,03	0,00	
16/01/2013	M 2011-11MO des grosses réparations suites aux tempêtes de novembre	10 293,31	0,00	
21/01/2013	ACQUISITION FONCIERE CP31 ET CP104 DN	5 985,00	0,00	
25/01/2013	M 2011-11MO des grosses réparations suites aux tempêtes de novembre	6 195,28	0,00	
25/01/2013	M 2011-11MO des grosses réparations suites aux tempêtes de novembre	62 008,07	0,00	
01/02/2013	MAPA SIEG-COND OPER - Ac 86	3 506,13	0,00	
01/02/2013	BRESSY ACQUISITION PARCELLES DN	2 096,00	0,00	
01/02/2013	ETUDE. quais Taras -	14 126,91	0,00	
01/02/2013	CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE SNCF ENTRE ARLES ET	143,52	0,00	
07/02/2013	M 2011-11MO des grosses réparations suites aux tempêtes de novembre	5 631,04	0,00	
14/02/2013	MAPA SIEG-COND OPER - Ac 86	10 204,08	0,00	
14/02/2013	MAPA SIEG-COND OPER - Ac 86	18 950,43	0,00	
18/02/2013	PANNEAUX DE SIGNALISATIONS	5 413,25	0,00	15
22/02/2013	MAPA SIEG-COND OPER - Ac 86	4 435,90	0,00	
01/03/2013	INDEMNITE DE PERTE D EXPLOITATION - SC DOMAINE DE BARJAC ACQUISE	2 207,31	0,00	
01/03/2013	INDEMNITE DE PERTE D EXPLOITATION - SNC DELTA DU RHONE	13 512,22	0,00	
01/03/2013	ACQUISITION FONCIERE CP31 ET CP104 DN	5 985,00	0,00	
01/03/2013	INDEMNITE D EVICTION - SC DOMAINE DE BARJAC	9 741,15	0,00	
05/03/2013	MAPA SIEG-COND OPER - Ac 86	6 802,72	0,00	
05/03/2013	MAPA SIEG-COND OPER - Ac 86	12 633,61	0,00	
08/03/2013	Restauration des quais d'Arles	8 237,45	0,00	
18/03/2013	Restauration des quais d'Arles	16 258,77	0,00	
19/03/2013	Annonce DUP ds La PROVENCE	1 782,52	0,00	
23/03/2013	BOYER DANIEL ACQUISITION FONCIERE LH 54 +LH 55 PASSERON / MONTLO	2 339,55	0,00	
26/03/2013	M 2011-11MO des grosses réparations suites aux tempêtes de novembre	279,86	0,00	
26/03/2013	MAPA SIEG-COND OPER - Ac 86	1 040,52	0,00	
27/03/2013	MAPA SIEG-COND OPER - Ac 86	9 864,99	0,00	
27/03/2013	MAPA SIEG-COND OPER - Ac 86	5 984,74	0,00	
02/04/2013	ACQUISITION FONCIERE SC DOMAINE DE BARJAC - PETITE ARGENCE A1713	86 863,69	0,00	
02/04/2013	PARCELLE SC DE LAGATHEE GRD CABANE / ECLUSE ST GILLES D148-D149	21 808,48	0,00	
02/04/2013	FONCIER SC DOMAINE DE BARJAC PARCELLE D1544 BERTHAUD	744,42	0,00	
02/04/2013	PEREZ ACQUISITION FONCIERE DN	4 017,00	0,00	
02/04/2013	MAPA SIEG-COND OPER - Ac 86	1 596,92	0,00	
02/04/2013	PARCELLE SNC DELTA DU RHONE ABECASSIS ET CIE PARCELLES D1542-D15	11 035,34	0,00	
02/04/2013	FONCIER SC DOMAINE DE BARJAC PARCELLE D1544 BERTHAUD	669,42	0,00	
03/04/2013	BOAMP Etudes Renf. digue BEUCAIRE/FOURQUES	800,00	0,00	

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DES PATRIMOINES (article R.2313-3 du CGCT) - ENTREES ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS	A10.1

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
05/04/2013	MARINAI ACQUISITION PARCELLE CP 46 & CP 24 + ARTICLE 700	13 976,00	0,00	
08/04/2013	MAPA Etude renf. & décorsetage	18 298,80	0,00	
08/04/2013	MAPA SIEG-COND OPER - Ac 86	1 076,40	0,00	
08/04/2013	MAPA AMO rive gauche - Ac 5	25 116,00	0,00	
08/04/2013	Restauration des quais d'Arles	449,70	0,00	
08/04/2013	M 2011-11MO des grosses réparations suites aux tempêtes de novembre	1 816,29	0,00	
08/04/2013	MAPA Etude renf. & décorsetage	29 349,84	0,00	
08/04/2013	REYNAUD ACQUISITION FONCIERE DN INDEMNITE DE DEPOSSESSION	35,13	0,00	
10/04/2013	PC HP PRO 3500 - JJD	996,27	0,00	3
10/04/2013	PC HP 3500 - BEA	996,27	0,00	3
18/04/2013	CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE SNCF ENTRE ARLES ET	107,64	0,00	
23/04/2013	Restauration des quais d'Arles	591,00	0,00	
23/04/2013	Restauration des quais d'Arles	3 995,09	0,00	
24/04/2013	3 UC + ECRAN HP - ANNE LAURE - JACQUES- NATH	3 289,48	0,00	3
26/04/2013	ETUDE. quais Taras -	538,20	0,00	
26/04/2013	Restauration des quais d'Arles	1 076,40	0,00	
29/04/2013	Restauration des quais d'Arles	1 076,40	0,00	
03/05/2013	Annonce DUP ds La PROVENCE	4 233,84	0,00	
03/05/2013	MAPA SIEG-COND OPER - Ac 86	107,64	0,00	
06/05/2013	CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE SNCF ENTRE ARLES ET	538,20	0,00	
06/05/2013	BOAMP Etudes Renf. digue BEAUCAIRE/FOURQUES	1 076,40	0,00	
13/05/2013	Restauration des quais d'Arles	3 843,50	0,00	
13/05/2013	MAPA Etude renf. & décorsetage	8 132,80	0,00	
15/05/2013	Restauration des quais d'Arles	188,04	0,00	
15/05/2013	Restauration des quais d'Arles	188,04	0,00	
15/05/2013	Restauration des quais d'Arles	188,04	0,00	
16/05/2013	MOSAIQUE DE FICHIERS ASC +FICHER NORMAL GEOTIFF	358,80	0,00	2
17/05/2013	INVARIANT 2008	7 176,00	0,00	
17/05/2013	M 2011-11MO des grosses réparations suites aux tempêtes de novembre	1 212,74	0,00	
17/05/2013	INVARIANT 2008	148 281,87	0,00	
21/05/2013	BOAMP Etudes Renf. digue BEAUCAIRE/FOURQUES	773,57	0,00	
21/05/2013	ELAGUEUSE SUR BATTERIE	2 308,28	0,00	10
24/05/2013	Annonce DUP ds La PROVENCE	1 256,00	0,00	
24/05/2013	BOAMP Etudes Renf. digue BEAUCAIRE/FOURQUES	736,74	0,00	
30/05/2013	ECRAN 23" HP BEAT ET JJD +AVOIR RETOUR ECRAN 20"	195,96	0,00	2
03/06/2013	GPS ASHTECH MOBIL MAPPER	1 339,52	0,00	2
11/06/2013	BACHE POUR ROLLUP X2	502,32	0,00	3
12/06/2013	MAPA Etude renf. & décorsetage	5 382,00	0,00	
12/06/2013	MAPA Etude renf. & décorsetage	10 243,74	0,00	
23/06/2013	M 2011-11MO des grosses réparations suites aux tempêtes de novembre	1 196,00	0,00	
25/06/2013	ACQUISITION FONCIERE MME BON PARCELLES CT43 ET CT 45 MAPA DN - B	333,49	0,00	
02/07/2013	STATION D ACCUEIL PORTABLE	469,35	0,00	2
02/07/2013	LICENCE ACCESS 2010 OPEN GOUV	207,11	0,00	2

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
VARIATION DES PATRIMOINES (article R.2313-3 du CGCT) - ENTREES
ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

A10.1

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
05/08/2013	D1508-D1510-E195-E222-E246-E416-E80 6-E956	1 119,97	0,00	
21/08/2013	MAPA SIEG-COND OPER - Ac 86	3 578,19	0,00	
02/09/2013	Restauration des quais d'Arles	199,80	0,00	
04/09/2013	RENF DIGUES GR SALIN/PORT ST LOUIS	2 723,29	0,00	
04/09/2013	RENF DIGUES GR SALIN/PORT ST LOUIS	2 962,49	0,00	
05/09/2013	TLPG UP LIGHTROOM V5 MLP FR LOGICIEL	85,39	0,00	1
05/09/2013	ACQUISITION PARCELLE DN	6 064,00	0,00	
05/09/2013	ACQUISITION PARCELLE CP144- CP145 3905M² FERRAND FRANCIS	1 179,30	0,00	
06/09/2013	BOAMP Etudes Renf. digue BEAUCAIRE/FOURQUES	4 528,72	0,00	
06/09/2013	STANDARD ALCATEL SERIE 4039	474,81	0,00	2
09/09/2013	FRAIS DE NOTAIRE DOSSIER SA SCAD ECHANGE DE PARCELLE	1 464,10	0,00	
16/09/2013	MAPA SIEG-COND OPER - Ac 86	461,31	0,00	
19/09/2013	Restauration des quais d'Arles	119 065,60	0,00	
23/09/2013	Restauration des quais d'Arles	107,64	0,00	
23/09/2013	PERCOLATEUR A CAFE + PICHET TERMO	224,61	0,00	2
26/09/2013	MAPA SIEG-COND OPER - Ac 86	43 999,32	0,00	
26/09/2013	Restauration des quais d'Arles	225,64	0,00	
30/09/2013	ACQUISITION PARCELLE CP 170 MAPA DN CHAZALON - Ac 06	81,99	0,00	
04/10/2013	PANNEAU PEDAGOGIQUE DEFINITIF SYPHON DN	385,59	0,00	5
07/10/2013	Restauration des quais d'Arles	479 571,80	0,00	
07/10/2013	MAPA SIEG-COND OPER - Ac 86	1 507,86	0,00	
09/10/2013	MAPA AMO rive gauche - Ac 5	9 179,30	0,00	
09/10/2013	MAPA Etude renf. & décorsetage	3 482,75	0,00	
14/10/2013	MAPA SIEG-COND OPER - Ac 86	17 891,38	0,00	
14/10/2013	Restauration des quais d'Arles	8 237,82	0,00	
14/10/2013	Restauration des quais d'Arles	5 108,59	0,00	
14/10/2013	Restauration des quais d'Arles	24 324,40	0,00	
17/10/2013	ETUDE. quais Taras -	19 430,35	0,00	
18/10/2013	ECRAN HP 23²	233,22	0,00	2
21/10/2013	Restauration des quais d'Arles	35,88	0,00	
22/10/2013	MAPA SIEG-COND OPER - Ac 86	461,31	0,00	
30/10/2013	Restauration des quais d'Arles	3 525,70	0,00	
30/10/2013	MAPA SIEG-COND OPER - Ac 86	1 255,80	0,00	
30/10/2013	Annonce DUP ds La PROVENCE	1 076,40	0,00	
04/11/2013	ETUDE. quais Taras -	2 878,44	0,00	
04/11/2013	LANCEUR COMPLET	161,75	0,00	2
04/11/2013	MAPA SIEG-COND OPER - Ac 86	25 151,88	0,00	
04/11/2013	MAPA SIEG-COND OPER - Ac 86	23 238,28	0,00	
05/11/2013	STATION D ACCUEIL USB PORT REPLICATOR HDMI T.MALLET	149,38	0,00	2
05/11/2013	Restauration des quais d'Arles	21 809,06	0,00	
06/11/2013	MAPA SIEG-COND OPER - Ac 86	11 652,05	0,00	
06/11/2013	MAPA SIEG-COND OPER - Ac 86	13 555,39	0,00	
12/11/2013	Restauration des quais d'Arles	203 700,84	0,00	
12/11/2013	Restauration des quais d'Arles	15 583,88	0,00	
12/11/2013	Restauration des quais d'Arles	86 405,94	0,00	

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
VARIATION DES PATRIMOINES (article R.2313-3 du CGCT) - ENTREES
ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

A10.1

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
12/11/2013	MAPA AMO rive gauche - Ac 5	5 950,90	0,00	
14/11/2013	Restauration des quais d'Arles	107,64	0,00	
15/11/2013	CP 90 PARCELLE DN CHAZALON MICHEL	21 901,00	0,00	
18/11/2013	MAPA SIEG-COND OPER - Ac 86	2 675,36	0,00	
18/11/2013	MAPA Etude renf. & décorsetage	23 299,28	0,00	
18/11/2013	Restauration des quais d'Arles	538,20	0,00	
22/11/2013	ETUDE. quais Taras -	11 873,55	0,00	
22/11/2013	ETUDE. quais Taras -	84 279,08	0,00	
25/11/2013	ETUDE. quais Taras -	15 727,60	0,00	
25/11/2013	VIDEOPROJECTEUR	418,99	0,00	5
29/11/2013	MAPA SIEG-COND OPER - Ac 86	44 360,20	0,00	
29/11/2013	MAPA SIEG-COND OPER - Ac 86	65 746,83	0,00	
29/11/2013	MAPA SIEG-COND OPER - Ac 86	14 089,75	0,00	
29/11/2013	BOAMP Etudes Renf. digue BEAUCAIRE/FOURQUES	32 592,34	0,00	
29/11/2013	MAPA Etude renf. & décorsetage	4 203,94	0,00	
29/11/2013	BOAMP Etudes Renf. digue BEAUCAIRE/FOURQUES	23 686,94	0,00	
02/12/2013	CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE SNCF ENTRE ARLES ET	195 185,65	0,00	
02/12/2013	CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE SNCF ENTRE ARLES ET	23 359,48	0,00	
02/12/2013	CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE SNCF ENTRE ARLES ET	79 077,63	0,00	
02/12/2013	CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE SNCF ENTRE ARLES ET	2 616,97	0,00	
03/12/2013	2 disques durs externes	423,03	0,00	5
03/12/2013	MAPA SIEG-COND OPER - Ac 86	10 682,83	0,00	
03/12/2013	MAPA SIEG-COND OPER - Ac 86	18 472,11	0,00	
04/12/2013	ETUDE. quais Taras -	13 097,32	0,00	
04/12/2013	BUREAU BEATRICE	407,50	0,00	10
05/12/2013	ETUDE. quais Taras -	1 017,62	0,00	
05/12/2013	Restauration des quais d'Arles	85 854,20	0,00	
05/12/2013	ETUDE. quais Taras -	1 821,51	0,00	
05/12/2013	ETUDE. quais Taras -	1 759,88	0,00	
06/12/2013	CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE SNCF ENTRE ARLES ET	861,12	0,00	
06/12/2013	Restauration des quais d'Arles	897 629,35	0,00	
10/12/2013	MAPA Etude renf. & décorsetage	8 964,02	0,00	
10/12/2013	MAPA Etude renf. & décorsetage	10 032,95	0,00	
11/12/2013	MAPA SIEG-COND OPER - Ac 86	1 504,91	0,00	
13/12/2013	MAPA SIEG-COND OPER - Ac 86	2 037,60	0,00	
18/12/2013	APPAREIL PHOTO NIKON COOLPIX P520 NOIR+HOUSSE+ CARDE SD	381,70	0,00	3
18/12/2013	BOAMP Etudes Renf. digue BEAUCAIRE/FOURQUES	4 085,15	0,00	
18/12/2013	BOAMP Etudes Renf. digue BEAUCAIRE/FOURQUES	4 085,16	0,00	
18/12/2013	Restauration des quais d'Arles	9 094,52	0,00	
18/12/2013	Restauration des quais d'Arles	33 061,44	0,00	
23/12/2013	MAPA SIEG-COND OPER - Ac 86	461,31	0,00	
24/12/2013	MAPA SIEG-COND OPER - Ac 86	3 049,80	0,00	
24/12/2013	MAPA SIEG-COND OPER - Ac 86	3 049,80	0,00	
24/12/2013	MAPA SIEG-COND OPER - Ac 86	1 315,60	0,00	
Divers				

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DES PATRIMOINES (article R.2313-3 du CGCT) - ENTREES ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS	A10.1

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
15/07/2013	PARCELLE CP196+ CP 199	1 036,31	0,00	
TOTAL GENERAL		3 621 761,10	0.00	

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A10.2
VARIATION DES PATRIMOINES (article R. 2313-3 du CGCT) - SORTIES	
ETAT DES SORTIES D'IMMOBILISATION	

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
15/07/2013	ACQUISITION PARCELLE CP 87	29 405,27		0,00	5 051,89	5 051,89	0,00
Cessions à titre gratuit							
13/06/2013	Imprimante LEXMARK E321 (mov)	299,00	1	299,00	0,00	0,00	0,00
19/06/2013	Imprimante LEXMARK E323 (SR)	477,20	3	477,20	0,00	0,00	0,00
Mises à la réforme							
19/07/2013	3 ORIDS DC7900+ECRAN/SCURIS	2 848,87	2	2 848,87	0,00	0,00	0,00
19/07/2013	Ordinateur SIRS	3 414,58	3	3 414,58	0,00	0,00	0,00
19/07/2013	Pack office pro 2003	1 045,30	2	1 045,30	0,00	0,00	0,00
19/07/2013	Logiciel ARC VIEW	4 770,84	2	4 770,84	0,00	0,00	0,00
19/07/2013	Appareil photo numérique photo smart 812	466,44	3	466,44	0,00	0,00	0,00
19/07/2013	2 PC HP DC7900+ECRAN	1 911,21	2	1 911,21	0,00	0,00	0,00
19/07/2013	ORDINATEURS BUREAUX (TM+BC)	2 691,00	3	2 691,00	0,00	0,00	0,00
19/07/2013	1 PC ELITE700C15/750+LOGICIEL	2 213,51	2	2 213,51	0,00	0,00	0,00
19/07/2013	2 ORDINATEURS ET ONDULEURS	2 284,46	2	2 284,46	0,00	0,00	0,00
19/07/2013	3 ORIDS DC7900+ECRAN/SCURIS	355,21	2	355,21	0,00	0,00	0,00
19/07/2013	ACHAT DE 2 PC + ECRAN	2 192,27	2	2 192,27	0,00	0,00	0,00
19/07/2013	onduleur ellipse	223,42	1	223,42	0,00	0,00	0,00
19/07/2013	ECRAN PROJECTION	122,00	2	122,00	0,00	0,00	0,00
19/07/2013	achat pc hp compac 6000 pro sf	1 311,52	2	1 311,52	0,00	0,00	0,00
19/07/2013	ONDULEUR POSTE ACCUEIL	123,19	2	123,19	0,00	0,00	0,00
19/07/2013	onduleur	73,35	2	73,35	0,00	0,00	0,00
19/07/2013	1 PC ELITE700C15/750+LOGICIEL	1 475,06	2	1 475,06	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		57 703,70					0,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A10.3

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
Produit des cessions		Réalisations
compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	0.00
compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0.00

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

A10.4

VARIATION DES PATRIMOINES (article L.300-5 du code de l'urbanisme) - ENTREES
 ETAT DES ENTREES DES IMMOBILISATIONS (L.300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre gratuit			0.00	
Mise à disposition			0.00	
Affectation			0.00	
Mises en concession ou affermage			0.00	
TOTAL GENERAL		0,00	0.00	

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A10.5
VARIATION DES PATRIMOINES (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - SORTIES	
ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L.300-5 du code de l'urbanisme)	

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Mise à disposition		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Affectation		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mises en concession ou affermage		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Divers		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2013

C1.1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	Dont : TEMPS NON COMPLET
EMPLOIS FONCTIONNELS ET COLLABORATEURS DE CABINET (a)		3	3	0
DIRECTEUR GENERAL ADJOINT DES SERVICES	A	2	2	0
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES	A	1	1	0
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		8	6	0
ATTACHE	A	1	1	0
DIRECTEUR	A	1	0	0
REDACTEUR	B	1	1	0
REDACTEUR PRINCIPAL 1 ER CLASSE	B	1	1	0
REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CLASSE	B	1	0	0
ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1ER CLASSE	C	1	1	0
ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2EME CLASSE	C	2	2	0
FILIERE TECHNIQUE (c)		15	12	0
INGENIEUR	A	5	4	0
INGENIEUR CHEF DE CLASSE NORMALE	A	2	1	0
ADJOINT TECHNIQUE 2EME CLASSE	C	2	2	0
ADJOINT TECHNIQUE DE 1ER CLASSE	C	0	0	0
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	C	1	0	0
AGENT DE MAITRISE	C	1	1	0
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	4	4	0
TOTAL GENERAL (a+b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)		26	21	0

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995

(2) Catégories : A, B, ou C

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2013

C1.1

AGENTS NON TITULAIRE (Emploi pourvu)	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT (4)
			Indice	Euros	
CHARGE DE MISSION	A	TECH		21 114,12	3.3.2
CHARGE DE MISSION SIRS	B	TECH		23 614,44	3.3.1
AGENT DE MAITRISE	C	TECH		18 730,36	3.4
Total				63 458,92	

(1) CATEGORIES : A, B et C

(2) SECTEUR ADM : Administratif (dont emplois de l'article 47 de la loi du 26 janvier 1984)

FIN : Financier

TECH : Technique et informatique (dont emploi de l'article 47 de la loi du 26 janvier 1984)

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)

ENV : Environnement (dont espaces verts et aménagement rural)

COM : Communication

S : Social (dont aide sociale)

MS : Médico-social

MT : Médico-technique

SP : Sportif

CULT : Culturel (dont enseignement)

ANIM : Animation

RS : Restauration scolaire

ENT : Entretien

CAB : Collaborateurs de cabinet (article 110 de la loi du 26 janvier 1984)

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut de la fonction publique ou en euros annuels bruts

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée)

3-1 : article 3, 1er alinéa : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...), ou pour faire face temporairement à la vacance d'un emploi

3-2 : article 3, 2ème alinéa : besoin saisonnier ou occasionnel

3-3 : article 3, 4ème alinéa : emplois permanents à temps non complet(-31H30) dans les communes de -2000 habitants

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C

47 : article 47

110 : article 110

A : autres (préciser)

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

C3.5

1 - Budget Principal

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2012)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	41 680 786.00	12 716 439.32	2 103 554.00	26 860 792,68
RECETTES	41 680 786.00	18 021 792.85	2 093 521.00	21 565 472,15
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	4 696 535.00	3 192 901.58	0.00	1 503 633,42
RECETTES	4 696 535.00	4 701 881.00	0.00	0,00

(1) Y compris les rattachements.

3 - PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES
(avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2012)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	41 680 786.00	12 716 439.32	2 103 554.00	26 860 792,68
RECETTES	41 680 786.00	18 021 792.85	2 093 521.00	21 565 472,15
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	4 696 535.00	3 192 901.58	0.00	1 503 633,42
RECETTES	4 696 535.00	4 701 881.00	0.00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	46 377 321,00	15 909 340,90	2 103 554,00	28 364 426,10
TOTAL GENERAL DES RECETTES	46 377 321,00	22 723 673,85	2 093 521,00	21 560 126,15

(1) Y compris les rattachements.

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Présenté par le Président,
A Arles, le 27/02/2014
Le Président,

Délibéré par le Comité syndical, réuni en session ordinaire.
A Arles, le 27/02/2014

Les membres du Comité syndical,

Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 16
Nombre de suffrages exprimés : 16
VOTES : Pour : 16
 Contre :
 Abstention :

Date de convocation : 20/02/2014








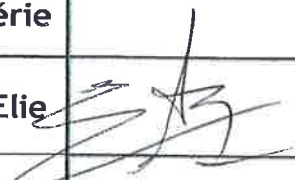



Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en sous préfecture, le, et de la publication le

A Arles, le

COMITE SYNDICAL DU SYMADREM
FEUILLE DE PRESENCE - SEANCE DU JEUDI 27 FEVRIER 2014

DELEGUES TITULAIRES		DELEGUES SUPPLEANTS (en l'absence du délégué titulaire)	
Nom - Prénom	Signature	Nom - Prénom	Signature
CONSEIL REGIONAL PROVENCE - ALPES- COTE D'AZUR			
DI MEO	Elsa	FLOUPIN	Françoise
RAFAI	Mohamed	FRISONI	Gérard
ROUX	Jean-Yves	DESPLATS	Christian
SANDEL	Christine	LERICHOMME	Jacques
CONSEIL REGIONAL LANGUEDOC ROUSSILLON			
MARGUTTI	Karine	GIACOMETTI	Corinne
VERDIER	Fabrice	DUMAS	Françoise
FRONTANAU	Nelly	ALARY	Damien
CRAUSTE	Robert	BORE	Jean-Paul
CONSEIL GENERAL DES BOUCHES DU RHONE			
SCHIAVETTI	Hervé	RAYNAUD	Maria
GERARD	Jacky	BOUNOUS-DUPREY	Alexandra
VULPIAN	Claude	RAIMONDI	René
LIMOUSIN	Lucien	EHLE	Isabelle
CONSEIL GENERAL DU GARD			
BLANC	Geneviève	NURY	Nathalie
GAROSSINO	Gérard	BONTON	Patrick
MARTINEZ	Juan	PISSAS	Alexandre
ROSSO	Léopold	AFFORTIT	Lucien

COMITE SYNDICAL DU SYMADREM
FEUILLE DE PRESENCE - SEANCE DU JEUDI 27 FEVRIER 2014

DELEGUES TITULAIRES		DELEGUES SUPPLEANTS (en l'absence du délégué titulaire)	
Nom - Prénom	Signature	Nom - Prénom	Signature
COMMUNES DES BOUCHES DU RHONE			
MASSON ARLES	Jean- Luc 	PLANELL Jean- Yves	
CHARRIER PORT SAINT-LOUIS-DU-RHONE	Jean-Marc 	MICHEL Sophie	
MAUGET SAINTES-MARIES-DE-LA-MER	André 	CHASSAIN Roland	
FABRE TARASCON	Charles 	GRANGIER Jérôme	
COMMUNES DU GARD			
DUPONT AIMARGUES	Alain 	MATINI Giovanni	
BOURBOUSSON BEUCAIRE	Jacques	JOURNE Marie- France	
BROYE BEAUVOISIN	Renée	MOINE Valérie	
REY BELLEGARDE	Nancy 	BATAILLE Elie	
DUMAS FOURQUES	Gilles 	CASTELLANI Nadine	
BOUVIER LE CAILAR	Reine	CABANEL Michel	
DOURIEU SAINT GILLES	Jean-Claude 	MARTI Louise	
JOURDAN TERRE DE CAMARGUE	Lionel	MORRA André	
MORI VAUVERT	Yvette	BELIN René	

**COMITE SYNDICAL DU SYMADREM
FEUILLE DE PRESENCE - SEANCE DU JEUDI 27 FEVRIER 2014**

DELEGUES TITULAIRES		DELEGUES SUPPLEANTS (en l'absence du délégué titulaire)	
Nom - Prénom	Signature	Nom - Prénom	Signature
CONSEIL REGIONAL PROVENCE - ALPES- COTE D'AZUR			
DI MEO	Elsa	FLOUPIN	Françoise
RAFAI	Mohamed	FRISONI	Gérard
ROUX	Jean-Yves	DESPLATS	Christian
SANDEL	Christine	LERICHOMME	Jacques
CONSEIL REGIONAL LANGUEDOC ROUSSILLON			
MARGUTTI	Karine	GIACOMETTI	Corinne
VERDIER	Fabrice	DUMAS	Françoise
FRONTANAU	Nelly	ALARY	Damien
CRAUSTE	Robert	BORE	Jean-Paul
CONSEIL GENERAL DES BOUCHES DU RHONE			
SCHIAVETTI	Hervé	RAYNAUD	Maria
GERARD	Jacky	BOUNOUS-DUPREY	Alexandra
VULPIAN	Claude	RAIMONDI	René
LIMOUSIN	Lucien	EHLE	Isabelle
CONSEIL GENERAL DU GARD			
BLANC	Geneviève	NURY	Nathalie
GAROSSINO	Gérard	BONTON	Patrick
MARTINEZ	Juan	PISSAS	Alexandre
ROSSO	Léopold	AFFORTIT	Lucien

Article 133 : liste des marchés conclus en 2013 en application de l'arrêté du 26 décembre 2007 modifié par Arrêté du 21 juillet 2011
(article 133 du code des marchés publics)

Publication de cette liste sur www.marches-securises.fr et sur www.symadrem.fr

MARCHES DE TRAVAUX

Montant égal ou supérieur à 20 000 € HT et inférieur à 89 999,99 € HT

Objet du marché	Date du marché	Attributaires	Code postal	observations
Rénovation des maisons des gardes-digues : Site ARLES	16/04/2013	CORA	13200	
Construction du nouveau siège du SYMADREM	23/07/2013	SMT	13280	
Construction du nouveau siège du SYMADREM	23/07/2013	TIXIT	12380	
Construction du nouveau siège du SYMADREM	20/08/2013	CFA	84000	

Montant égal ou supérieur à 90 000 € HT et inférieur à 4 999 999,99 € HT

Objet du marché	Date du marché	Attributaires	Code postal	observations
LITTORAL : Commune des Saintes Maries de la Mer - Travaux grosses réparations suite aux tempêtes novembre et décembre 2008 - prestations complémentaires et similaires	15/01/2013	MASONI SA	13200	Marché à bons de commande
LITTORAL : Commune des Saintes Maries de la Mer - Achèvement des invariants 2012 - Travaux de confortement et reprofilage de la digue à la mer au poste de secours n° 2	22/03/2013	MASONI SA	13200	Marché à bons de commande
Construction du nouveau siège du SYMADREM	23/07/2013	SPIE BATIGNOLLES / AVISO	13016	

Construction du nouveau siège du SYMADREM	LOT N°6 Façade - Bardage	23/07/2013	SMT	13280	
Construction du nouveau siège du SYMADREM	LOT N°7 Menuiseries extérieures / protections solaires	23/07/2013	ALLIAGE	13120	
Rénovation des quais d'Arles : Quai de la Gare Maritime - travaux C	lot 1 : Terrassement, génie-civil et maçonneries	18/07/2013	SUD TRAVAUX / GTM SUD / MASTRAN / SCAIC/ MASONI	30128	
Rénovation des quais d'Arles : Quai de la Gare Maritime - travaux C	lot 2 : Béton désactivé	18/07/2013	SOLS Méditerrané / MASONI	30540	
Rénovation des quais d'Arles : Digue des Papeteries Etienne - travaux B		18/07/2013	MASONI / GUINTOLI / SLTP	13200	
Construction du nouveau siège du SYMADREM	Lot n°1 / Terrassement /VRD	23/07/2013	INTEX CONSTRUCTION	13300	
Construction du nouveau siège du SYMADREM	Lot n° 2 - Fondations/Gros Œuvre /Etanchéité	20/08/2013	MASTRAN	13200	
Construction du nouveau siège du SYMADREM	Lot n° 4 - Electricité Courants Forts et Faibles	20/08/2013	MODERN TELECOM	6210	
Construction du nouveau siège du SYMADREM	Lot n° 9 - Second Œuvre	20/08/2013	Dumez Méditerranée	13344	
Construction du nouveau siège du SYMADREM	Lot n° 10 - Menuiseries bois	20/08/2013	GUERRA	13920	

Montant supérieur à 5 000 000 € HT

Objet du marché	Date du marché	Attributaires	Code postal	observations
Travaux de réparation des quais du Rhône dans la traversée d'Arles - Secteur 12 : Quai Marx Dormoy	11/10/2013	EIFFAGE TP / MASONI SA / BAULAND TP /COFEX Méditerranée SAS / GTM SUD SAS / SCAIC SAS /	13745	
Mise en oeuvre d'un système de radiocommunication	19/09/2013	SYSOCO	69673	Marché à bons de commande Sans montant mini ni maxi

MARCHES DE SERVICES

Montant égal ou supérieur à 20 000 € HT et inférieur à 89 999,99 € HT

Objet du marché	Date du marché	Attributaires	Code postal	observations
Missions de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs de 2 ^{ème} et 3 ^{ème} catégories	14/01/2013	SPS SUDEST	13500	
Expertise foncière dans le cadre des trav renforcement de la digue Beaucaire / Fourques	16/07/2013	Chambre d'Agriculture du Gard	30023	
Assurance dommages ouvrages pour les risques liés à la construction du nouveau siège du SYMADREM	22/07/2013	SMABTP	13276	
Elaboration dossiers réglementaires relatif à la création d'une digue à l'ouest de la vote ferrée Tarascon / Arles	22/07/2013	SAFEGE	13100	
Maîtrise d'œuvre renforcement de la digue du Rhône entre Beaucaire et Fourques	21/08/2013	SAFEGE	34961	
Réalisation d'un dossier de dérogation pour destruction d'espèces protégées CNPN dans le cadre des travaux de renforcement de la digue du Rhône entre Beaucaire et Fourques	22/07/2013	NATURALIA	84911	
Travaux de réparation des quais du Rhône dans la traversée d'Arles - Secteur 12 : Quai Marx Dormoy / Mission de fouilles archéologiques préventives	23/10/2013	INRAP	30900	marché à bons de commande

Montant égal ou supérieur à 90 000 € HT et inférieur à 199 999,99 € HT

Objet du marché	Date du marché	Attributaires	Code postal	observations
Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des acquisitions foncières nécessaires aux travaux de renforcement de la digue du Grand Rhône entre Prendsté-Garde et Gd Mollégès		INEXIA AFACOR	43700	Marché à bons de commande

Montant supérieur à 200 000 € HT

Objet du marché	Date du marché	Attributaires	Code postal	observations
Mission de maîtrise d'œuvre relative aux travaux de renforcement de la digue du Grand Rhône, rive gauche, entre « Prends-té-Garde et « Grand Molléges »	10/04/2014	EGIS Eau	34965	
Mission de maîtrise d'œuvre relative aux travaux de renforcement des quais de Tarascon et de la digue de la montagnette	16/04/2013	BRL / CEREG	30000	
Mission de maîtrise d'œuvre relative à la création d'une digue à l'ouest du remblai ferroviaire Tarascon / Arles	23/04/2013	SAFEGE	34961	

ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR DU
SYMADREM
EXERCICE 2013

Le Comité Syndical,

- ▶▶ Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, l'état des restes à recouvrer et des restes à payer,
- ▶▶ Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013,
- ▶▶ Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, y compris celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures.

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical :

- **STATUANT** sur l'ensemble des opérations du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013
- **STATUANT** sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires
- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2013 par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à cette affaire

La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré au siège du SYMADREM les jours, mois et an sus indiqués.

Hervé SCHIAVETTI et par délégation
Le Directeur Général


Jean-Pierre GAUTIER

013201

TRES. ARLES MUNICIPALE ET CAMARG

20600 SYMADREM

ORIGINE DOCUMENT : sbricout-cp

Libellé du poste comptable : TRES. ARLES MUNICIPAL
Budget collectivité : SYMADREM

Filtre : Edition Provisoire : 0

Filtre : A Viser : 1

Filtre : Edition destinée au CDG sur chiffre étend

TRÉSOR PUBLIC

IDENTIFIANT BUDGET 20600

TRES. ARLES MUNICIPALE ET CAMARGUE

N° de SIRET 25130204800037

N° CODIQUE 013201

Date d'édition : 28/01/2014

SYMADREM
BUDGET PRINCIPAL
COMPTE DE GESTION
EXERCICE 2013

PRÉSENTÉ À

La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)

Mme Claire BICHOT

M Pierre JORAJURIA

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION

DU 29/03/2013 AU 28/01/2014

DU 01/01/2013 AU 28/03/2013



013201

TRES. ARLES MUNICIPALE ET CAMARG

Date d'édition : 28/01/2014

V423.003.019

Population : 158195

Nomenclature M14 sup égal 3500h et inf 10000h

Vote par Nature avec ref. fonct.

Exercice 2013

SOMMAIRE

PAGES

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale	3
1 Bilan synthétique	4
2 Bilan	5
3 Compte de résultat synthétique	13
4 Compte de résultat	14
5 Annexe	18
Etats des opérations pour compte de tiers	19
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	21
1 Résultats budgétaires de l'exercice	22
2 Résultats d'exécution	23
3 Etat de consommation des crédits	24
4 Etat de réalisation des opérations	28
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	35
1 Balance des comptes	36
2 Situation des valeurs inactives	58
4EME PARTIE : Présentation croisée nature/fonction	59
5EME PARTIE : Page des signatures	66

SITUATION PATRIMONIALE

20600 – SYMADREM

BILAN SYNTHÉTIQUE
En milliers d'Euros

ACTIF NET (1)	Total	PASSIF	Total
Immobilisations incorporelles (nettes)	4 364,35	Dotations	973,73
Terrains	63 481,47	Fonds globalisés	15 308,30
Constructions	983,93	Réserves	2 576,46
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	0,51	Différences sur réalisations d'immobilisations	41,21
Immobilisations corporelles en cours	39 100,37	Report à nouveau	332,90
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	Résultat de l'exercice	1 176,08
Autres immobilisations corporelles	130,37	Subventions transférables	0,00
Total immobilisations corporelles (nettes)	103 696,64	Subventions non transférables	90 971,62
Immobilisations financières	1 835,09	Droits de l'affectant, du concédant, del'affermant et du remettant	0,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	109 896,08	Autres fonds propres	0,00
Stocks	0,00	TOTAL FONDS PROPRES	111 380,30
Créances	56,47	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	950,00
Valeurs mobilières de placement	0,00	Dettes financières à long terme	5 408,81
Disponibilités	11 468,46	Fournisseurs (2)	154,01
Autres actifs circulant	0,00	Autres dettes à court terme	0,00
TOTAL ACTIF CIRCULANT	11 524,93	Total dettes à court terme	154,01
Comptes de régularisations	0,00	TOTAL DETTES	5 562,82
TOTAL ACTIF	121 421,01	Comptes de régularisations	3 527,89
		TOTAL PASSIF	121 421,01

(1) Déduction faite des amortissements et provisions

(2) Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice N+1

BILAN (en Euros)

	ACTIF	EXERCICE N			EXERCICE N-1
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	
	Subventions d'équipement versées				
	Autres immobilisations incorporelles	4 594 916,81	230 568,68	4 364 348,13	4 007 003,72
	Immobilisations incorporelles en cours				
ACTIF	Terrains en toute propriété	56 893 804,05	104 739,79	56 789 064,26	56 554 816,06
	Constructions en toute propriété	991 705,39	7 775,40	983 929,99	983 929,99
	Construction sur sol autrui en te prop				
	Réseaux installations voirie rés divers	509,84	0,00	509,84	509,84
IMMOBILISE	Collections et oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles	433 306,31	302 937,12	130 369,19	141 506,33
	Immobilisations corporelles en cours	39 100 365,73	0,00	39 100 365,73	34 777 636,86
	Immo affect à service non personnalisé				
	Immo en concess afferm à dispo immo aff				
	Terrains reçus au titre de mise à dispo	6 692 405,24	0,00	6 692 405,24	6 692 405,24
	Construc reçues au titre mise à dispo				
	Construction sur sol autrui mise à dispo				
	Réseaux installations voirie rés divers				
	Autres immobilisations corporelles				
	Terrains recus au titre d'affectation				
	MONTANT A REPORTER	108 707 013,37	646 020,99	108 060 992,38	103 157 808,04

013201

TRES. ARLES MUNICIPALE ET CAMARG

20600 - SYMADREM

BILAN (en Euros)

	ACTIF	EXERCICE N			EXERCICE N-1	
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET	NET
	REPORT	108 707 013,37	646 020,99	108 060 992,38	103 157 808,04	
	Construct reçues au titre d'affectation					
	Construct sol d'autrui au titre affectat					
ACTIF	Réseaux installations voirie rés divers					
	Collections et oeuvres d'art					
	Autres immobilisations corporelles					
	Participations et créances rattachées					
IMMOBILISE	Autres titres immobilisés					
	Prêts					
	Avances en garanties d'emprunt					
	Autres créances	1 835 087,20	0,00	1 835 087,20	1 990 802,20	
(SUITE)	ACTIF IMMOBILISE TOTAL I	110 542 100,57	646 020,99	109 896 079,58	105 148 610,24	

013201

TRÉS. ARLES MUNICIPALE ET CAMARG

20600 - SYMADREM

BILAN (en Euros)

I-2

Exercice 2013

	ACTIF	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
	Terrains				
	Production autre que terrains				
	Autres stocks				
ACTIF	Redevables et comptes rattachés	33 169,00	0,00	33 169,00	31 410,80
	Créanc irrécouv adrn par juge des cptes				
	Créances sur l'Etat et collec publiques	0,00	0,00	0,00	1 167 069,00
	Créances sur BA CCAS et CDE rattachées				
CIRCULANT	Opérations pour le compte de tiers				
	Autres créances	23 302,59	0,00	23 302,59	1 088,59
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	11 468 455,40	0,00	11 468 455,40	4 025 474,34
	Avances de trésorerie				
	Charges constatées d'avance				
	ACTIF CIRCULANT TOTAL II	11 524 926,99	0,00	11 524 926,99	5 225 042,73

BILAN (en Euros)

	ACTIF	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
	Charges à répartir sur plusieurs exer				
	Primes de remboursement des obligations				
	Dépenses à classer ou à régulariser	0,01	0,00	0,01	281,08
	COMPTES DE Ecart de conversion - Actif				
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III	0,01	0,00	0,01	281,08
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	122 067 027,57	646 020,99	121 421 006,58	110 373 934,05
	REGULARI				
	SATION				

BILAN (en Euros)

	PASSIF		EXERCICE N	EXERCICE N-1
FONDS	Dotations		973 729,82	973 729,82
	Mise à disposition chez le bénéficiaire			
	Affectation par collee de rattachement			
	Réserves		2 576 458,45	2 142 908,45
	Report à nouveau		332 896,21	365 820,74
	Résultat de l'exercice		1 176 083,21	400 625,47
	Subventions transférables			
PROPRES	Différences sur réalisations d'immob		41 213,58	41 213,58
	Fonds globalisés		15 308 295,85	14 414 257,27
	Subventions non transférables		90 971 617,95	80 718 825,35
	Droits de l'affectant			
	FONDS PROPRES TOTAL I		111 380 295,07	99 057 380,68

013201

TRÉS. ARLES MUNICIPALE ET CAMARG

20600 –SYMADREM

BILAN (en Euros)

PASSIF		EXERCICE N	EXERCICE N-1
	Provisions pour risques	950 000,00	550 000,00
	Provisions pour charges		
PROVISIONS	PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II	950 000,00	550 000,00
POUR RISQUES			
ET CHARGES			

20600 – SYMADREM

BILAN (en Euros)

PASSIF

	EXERCICE N	EXERCICE N-1
DETTES		
Emprunts obligataires		
Emprunts auprès des états de crédits	5 408 811,04	9 503 958,23
Emprunts et dettes financières divers		
Crédits et lignes de trésorerie		
Fournisseurs et comptes rattachés	145 288,60	340 625,45
Dettes fiscales et sociales		
Dettes envers l'Etat et les collec publ		
Dettes envers BA CCAS et CDE rattachées		
Opérations pour le compte de tiers		
Autres dettes	0,00	1 896,70
Fournisseurs d'immobilisations	8 723,17	903 324,95
Produits constatés d'avance		
DETTES TOTAL III	5 562 822,81	10 749 805,33

013201

TREAS. ARLES MUNICIPALE ET CAMARG

I-2

Exercice 2013

20600 – SYMADREM

BILAN (en Euros)

PASSIF		EXERCICE N	EXERCICE N-1
Recettes à classer ou à régulariser		3 527 888,70	16 748,04
Ecart de conversion – Passif			
COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV		3 527 888,70	16 748,04
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		121 421 006,58	110 373 934,05
REGULARI			
SATION			

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

En milliers d'Euros

POSTES	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Impôts et taxes perçus	4 005,57	3 317,55
Dotations et subventions reçues		
Produits des services		
Autres produits	7,27	8,07
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	4 012,84	3 325,62
Traitements, salaires, charges sociales	1 214,32	1 066,29
Achats et charges externes	1 323,22	1 273,05
Participations et interventions	8,14	9,61
Dotations aux amortissements et provisions	440,64	30,10
Autres charges	29,60	26,91
Charges courantes non financières	3 015,92	2 405,96
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	996,92	919,66
Produits courants financiers	74,57	28,26
Charges courantes financières	164,40	566,26
RESULTAT COURANT FINANCIER	-89,84	-538,00
RESULTAT COURANT	907,09	381,66
Produits exceptionnels	269,53	18,96
Charges exceptionnelles	0,53	0,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL	269,00	18,96
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 176,08	400,63

20600 – SYMADREM

COMPTTE DE RESULTAT 2013

POSTES	EXERCICE N	EXERCICE N -1
PRODUITS COURANTS NON FINANCIERS		
Impôts locaux		
Autres impôts et taxes		
Produits services, domaine et ventes div		
Production stockée		
Travaux en régie		
Reprise sur amortissements et provisions		
Transferts de charges		
Autres produits	7 273,92	8 074,26
Dotations de l'Etat		
Subventions et participations	4 005 571,00	3 317 549,54
Autres attributions (péréquation, compensa)		
TOTAL I	4 012 844,92	3 325 623,80
CHARGES COURANTES NON FINANCIERES		
Traitements et salaires	907 120,19	787 023,12
Charges sociales	307 203,69	279 266,54
Achats et charges externes	1 323 218,99	1 273 052,47
Impôts et taxes	29 599,80	26 912,94
Dotations amortissements des immob	40 642,26	30 098,23
Dot amort sur charges à répartir		

20600 - SYMADREM

COMPTE DE RESULTAT 2013

POSTES	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Dotations aux provisions	400 000,00	
Autres charges		
Contingents et participations		
Subventions	8 139,15	9 611,42
TOTAL II	3 015 924,08	2 405 964,72
1-RESULTAT D'EXPLOITATION(I-II)	996 920,84	919 659,08
PRODUITS COURANTS FINANCIERS		
Valeurs mob et créances de l'actif immo	74 567,00	28 262,00
Autres intérêts et produits assimilés		
Gains de change		
Produit net sur cessions de VMP		
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL III	74 567,00	28 262,00
CHARGES COURANTES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	164 402,83	366 257,03
Pertes de change		
Charges nettes sur cessions de VMP		
Dotations aux amort et aux provisions		200 000,00
TOTAL IV	164 402,83	566 257,03

20600 – SYMADREM

COMPTE DE RESULTAT 2013

POSTES	EXERCICE N	EXERCICE N-1
2-RESULTATFINANCIER (III-IV)	-89 835,83	-537 995,03
3-RESULTATCOURANT(I-II+III-IV)	907 085,01	381 664,05
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits except op gestion : Subventions		
Prod exception gestion : Autres opér		
Produits des cessions d'immobilisations		
Diff réalisés(négatives)repr cpte résultat		
Prod exception capital : Autres opér	269 525,65	18 961,42
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL V	269 525,65	18 961,42
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charg except op gestion : subventions		
Charg except op gestion –Autresopérations	527,45	
Valeur comptable des immo cédées		
Diff réalisés(positives)transfà investist		
Charg except op capital –Autresopérations		
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL VI	527,45	
4-RESULTATEXCEPTIONNEL (V- VI)	268 998,20	18 961,42

20600 – SYMADREM

COMPTE DE RESULTAT 2013

POSTES	EXERCICE N -1	EXERCICE N -1
5-TOTALDES PRODUITS (+II+V)	4 356 937,57	3 372 847,22
6-TOTALDES CHARGES (I+IV+VI)	3 180 854,36	2 972 221,75
RESULTAT DE L'EXERCICE(5-6)	1 176 083,21	400 625,47

ANNEXE



OPÉRATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2013

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde Débiteur	Solde Créditeur			Solde Débiteur	Solde Créditeur

**OPÉRATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS**

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2013

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde DébitEUR	Solde CréDiteur			Solde DébitEUR	Solde CréDiteur

EXECUTION BUDGETAIRE

20600 – SYMADREM

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	41 680 786,00	4 696 535,00	46 377 321,00
Titres de recettes émis (b)	15 493 479,76	4 368 984,79	19 862 464,55
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b - c)	15 493 479,76	4 368 984,79	19 862 464,55
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	41 680 786,00	4 696 535,00	46 377 321,00
Mandats émis (f)	12 716 439,32	3 686 553,05	16 402 992,37
Annulations de mandats (g)	0,00	493 651,47	493 651,47
Dépenses nettes (h = f - g)	12 716 439,32	3 192 901,58	15 909 340,90
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	2 777 040,44	1 176 083,21	3 953 123,65
(h - d) Déficit			

20600 - SYMADREM

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2012	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT: EXERCICE 2013	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2013	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2013
I - Budget principal					
Investissement	2 528 313,09	0,00	2 777 040,44	0,00	5 305 353,53
Fonctionnement	766 446,21	433 550,00	1 176 083,21	0,00	1 508 979,42
TOTAL I	3 294 759,30	433 550,00	3 953 123,65	0,00	6 814 332,95
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	3 294 759,30	433 550,00	3 953 123,65	0,00	6 814 332,95



ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total Prévisions 3 = 1 + 2
16	Emprunts et dettes assimilées	16 488 941,62		16 488 941,62
20	Immobilisations incorporelles	3 384 997,25		3 384 997,25
21	Immobilisations corporelles	965 956,92		965 956,92
23	Immobilisations en cours	19 683 143,75		19 683 143,75
27	Autres immobilisations financières	757 746,46		757 746,46
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	41 280 786,00		41 280 786,00
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	41 280 786,00		41 280 786,00
041	Opérations patrimoniales	400 000,00		400 000,00
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	400 000,00		400 000,00
TOTAL GENERAL		41 680 786,00		41 680 786,00

ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 1	Emissions 2	Annulations 3	DEPENSES nettes 4 = 2 - 3	Solde prévisions/ réalisations 5 = 1 - 4
16	16 488 941,62	7 555 871,40		7 555 871,40	8 933 070,22
20	3 384 997,25	361 919,84		361 919,84	3 023 077,41
21	965 956,92	264 229,78		264 229,78	701 727,14
23	19 683 143,75	4 534 418,30		4 534 418,30	15 148 725,45
27	757 746,46				757 746,46
SOUS-TOTAL	41 280 786,00	12 716 439,32		12 716 439,32	28 564 346,68
TOTAL	41 280 786,00	12 716 439,32		12 716 439,32	28 564 346,68
041	400 000,00				400 000,00
TOTAL	400 000,00				400 000,00
TOTAL GENERAL	41 680 786,00	12 716 439,32		12 716 439,32	28 964 346,68

ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total Prévisions 3 = 1 + 2
10	Dotations fonds divers et réserves	1 327 631,00		1 327 631,00
13	Subventions d'investissement	19 139 543,03		19 139 543,03
16	Emprunts et dettes assimilées	15 283 599,28		15 283 599,28
21	Immobilisations corporelles			
23	Immobilisations en cours	1 605 000,00		1 605 000,00
27	Autres immobilisations financières	103 938,60		103 938,60
	SOUS-TOTAL	37 459 711,91		37 459 711,91
	TOTAL	37 459 711,91		37 459 711,91
021	Virement de la section de fonctionnement	1 251 761,00		1 251 761,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre se	41 000,00		41 000,00
041	Opérations patrimoniales	400 000,00		400 000,00
	TOTAL	1 692 761,00		1 692 761,00
001	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	2 528 313,09		2 528 313,09
	TOTAL GENERAL	41 680 786,00		41 680 786,00

ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 1	Emissions 2	Annulations 3	RECETTES nettes 4 = 2 - 3	Solde prévisions/ réalisations 5 = 1 - 4
10	1 327 631,00	1 327 588,58		1 327 588,58	42,42
13	19 139 543,03	10 252 792,60		10 252 792,60	8 886 750,43
16	15 283 599,28	3 500 000,00		3 500 000,00	11 783 599,28
21		5 051,89		5 051,89	-5 051,89
23	1 605 000,00	211 689,43		211 689,43	1 393 310,57
27	103 938,60	155 715,00		155 715,00	-51 776,40
SOUS-TOTAL	37 459 711,91	15 452 837,50		15 452 837,50	22 006 874,41
TOTAL	37 459 711,91	15 452 837,50		15 452 837,50	22 006 874,41
021	1 251 761,00				1 251 761,00
040	41 000,00	40 642,26		40 642,26	357,74
041	400 000,00				400 000,00
TOTAL	1 692 761,00	40 642,26		40 642,26	1 652 118,74
001	2 528 313,09				2 528 313,09
TOTAL GENERAL	41 680 786,00	15 493 479,76		15 493 479,76	26 187 306,24

ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total Prévisions 3 = 1 + 2
011	Charges à caractère général	1 396 400,00		1 396 400,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 242 360,00	5 000,00	1 247 360,00
65	Autres charges de gestion courante	30 000,00		30 000,00
66	Charges financières	310 014,00		310 014,00
67	Charges exceptionnelles	25 000,00	-5 000,00	20 000,00
68	Dotations aux Amortissements et aux prov	400 000,00		400 000,00
	TOTAL	3 403 774,00		3 403 774,00
023	Virement à la section d'investissement(1 251 761,00		1 251 761,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre se	41 000,00		41 000,00
	TOTAL	1 292 761,00		1 292 761,00
	TOTAL GENERAL	4 696 535,00		4 696 535,00

ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 1	Emissions 2	Annulations 3	DEPENSES nettes 4 = 2 - 3	Solde prévisions/ réalisations 5 = 1 - 4
011	1 396 400,00	1 710 071,81	375 682,10	1 334 389,71	62 010,29
012	1 247 360,00	1 244 800,18		1 244 800,18	2 559,82
65	30 000,00	8 139,15		8 139,15	21 860,85
66	310 014,00	282 372,20	117 969,37	164 402,83	145 611,17
67	20 000,00	527,45		527,45	19 472,55
68	400 000,00	400 000,00		400 000,00	
TOTAL	3 403 774,00	3 645 910,79	493 651,47	3 152 259,32	251 514,68
023	1 251 761,00				1 251 761,00
042	41 000,00	40 642,26		40 642,26	357,74
TOTAL	1 292 761,00	40 642,26		40 642,26	1 252 118,74
TOTAL GENERAL	4 696 535,00	3 686 553,05	493 651,47	3 192 901,58	1 503 633,42

ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total Prévisions 3 = 1 + 2
013	Atténuations de charges	10 000,00		10 000,00
74	Dotations et participations	4 005 572,95		4 005 572,95
75	Autres produits de gestion courante	14 000,00		14 000,00
76	Produits financiers	74 565,84		74 565,84
77	Produits exceptionnels	259 500,00		259 500,00
TOTAL	RECETTES REBILLES DE FONCTIONNEMENT	4 363 638,79		4 363 638,79
002	Résultat de fonctionnement reporté	332 896,21		332 896,21
TOTAL GENERAL		4 696 535,00		4 696 535,00

ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 1	Emissions 2	Annulations 3	RECETTES nettes 4 = 2 - 3	Solde prévisions/ réalisations 5 = 1 - 4
013	10 000,00	12 047,22		12 047,22	-2 047,22
74	4 005 572,95	4 005 571,00		4 005 571,00	1,95
75	14 000,00	7 273,92		7 273,92	6 726,08
76	74 565,84	74 567,00		74 567,00	-1,16
77	259 500,00	269 525,65		269 525,65	-10 025,65
TOTAL	4 363 638,79	4 368 984,79		4 368 984,79	-5 346,00
002	332 896,21				332 896,21
TOTAL GENERAL	4 696 535,00	4 368 984,79		4 368 984,79	327 550,21

20600 SYMADREM

ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émission 1	Annulations 2	DEPENSES nettes 3 = 1 – 2
1641	Emprunts en euros	7 555 871,40		7 555 871,40
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	7 555 871,40		7 555 871,40
2031	Frais d'études	360 790,14		360 790,14
2051	Concessions et droits similaires	1 129,70		1 129,70
SOUS-TOTAL CHAPITRE 20	Immobilisations incorporelles	361 919,84		361 919,84
2111	Terrains nus	239 300,09		239 300,09
2183	Matériel de bureau et matériel informati	14 566,71		14 566,71
2184	Mobilier	772,28		772,28
2188	Autres immobilisations corporelles	9 590,70		9 590,70
SOUS-TOTAL CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	264 229,78		264 229,78
2312	Terrains	981 625,81		981 625,81
2313	Constructions	322 120,54		322 120,54
2317	Immobilisations reçues au titre d'unemi	2 935 282,76		2 935 282,76
238	Avances et acomptes versés sur immobili	295 389,19		295 389,19
SOUS-TOTAL CHAPITRE 23	Immobilisations en cours	4 534 418,30		4 534 418,30
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	12 716 439,32		12 716 439,32
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	12 716 439,32		12 716 439,32
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEM	12 716 439,32		12 716 439,32

20600 SYMADREM

ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émission 1	Annulations 2	RECETTES nettes 3 = 1 - 2
10222	Fonds compensation taxe valeur ajoutée (894 038,58		894 038,58
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	433 550,00		433 550,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 10	Dotations fonds divers et réserves	1 327 588,58		1 327 588,58
1381	Autres subventions invest non transférab	1 857 796,11		1 857 796,11
1382	Autres subventions invest non transférab	6 282 713,42		6 282 713,42
1383	Autres subventions invest non transférab	2 028 072,00		2 028 072,00
1384	Autres subventions invest non transférab	76 029,70		76 029,70
1385	Autres subventions invest non transférab	8 181,37		8 181,37
SOUS-TOTAL CHAPITRE 13	Subventions d'investissement	10 252 792,60		10 252 792,60
1641	Emprunts en euros	3 500 000,00		3 500 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	3 500 000,00		3 500 000,00
2111	Terrains nus	5 051,89		5 051,89
SOUS-TOTAL CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	5 051,89		5 051,89
238	Avances et acomptes versés sur immobili	211 689,43		211 689,43
SOUS-TOTAL CHAPITRE 23	Immobilisations en cours	211 689,43		211 689,43
275	Dépôts et cautionnements versés	51 776,00		51 776,00
276348	Créances sur autres Communes	103 939,00		103 939,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 27	Autres immobilisations financières	155 715,00		155 715,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	15 452 837,50		15 452 837,50
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	15 452 837,50		15 452 837,50
28051	Concessions et droits similaires	4 575,43		4 575,43
28158	Autres installations matériel et outilla	1 574,81		1 574,81
28181	Installations générales agencements et a	395,00		395,00
28182	Matériel de transport	3 588,00		3 588,00

20600 SYMADREM

ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émission 1	Annulations 2	RECETTES nettes 3 = 1 - 2
28183	Matériel de bureau et matériel informati	11 460,78		11 460,78
28184	Mobilier	4 657,84		4 657,84
28188	Amortissements autres immobilisations co	14 390,40		14 390,40
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre se	40 642,26		40 642,26
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	40 642,26		40 642,26
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEM	15 493 479,76		15 493 479,76

TRES. ARLES MUNICIPALE ET CAMARG

20600 SYMADREM

ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS

SECTION DE FONCTIONNEMENT –DEPENSES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émission 1	Annulations 2	DEPENSES nettes 3 = 1 -2
60611	Achats non stockés de fournitures non st	3 460,74		3 460,74
60612	Achats non stockés de fournitures non st	12 472,36		12 472,36
60621	Achats non stockés de combustibles	658,78		658,78
60622	Achats non stockés de carburants	39 258,67		39 258,67
60623	Achats non stockés d'alimentation	529,51	87,59	441,92
60632	Achats non stockés de fournitures de pet	14 783,51	1 098,08	13 685,43
60636	Achats non stockés de vêtements de trava	4 876,37		4 876,37
6064	Achats non stockés de fournitures admini	6 824,54	407,97	6 416,57
611	Contrats prestations de services	10 554,79	418,60	10 136,19
6132	Services extérieurs –locations immobilièr	142,07		142,07
6135	Services extérieurs –locations mobilièr	109 217,14		109 217,14
61521	Services extérieurs –entretien et répar	1 048 717,19	298 627,58	750 089,61
61522	Services extérieurs –entretien et répar	162 761,68	53 754,15	109 007,53
61551	Services extérieurs –entretien et répar	9 920,02	128,54	9 791,48
61558	Services extérieurs –entretien et répar	442,41		442,41
6156	Services extérieurs –maintenance	31 859,35		31 859,35
616	Primes d'assurance	76 459,51		76 459,51
6182	Services extérieurs –divers –documenta	4 402,56		4 402,56
6184	Services extérieurs –divers –versement	10 710,00		10 710,00
6188	Services extérieurs –autres frais diver	480,65		480,65
6225	Indemnités au comptable et aux régisseur	2 283,97		2 283,97
6226	Rémunération d'intermédiaireset honorari	53 390,86	13 237,08	40 153,78
6227	Rémunération d'intermédiaireset honorari	4 048,46		4 048,46
6228	Rémunération d'intermédiaireset honorari	2 055,03		2 055,03

20600 SYMADREM

ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS

SECTION DE FONCTIONNEMENT –DEPENSES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émission 1	Annulations 2	DEPENSES nettes 3 = 1 - 2
6231	Publicité publications relations publicqu	3 043,94		3 043,94
6232	Publicité publications relations publicqu	343,25		343,25
6238	Publicité publications relations publicqu	23 949,78	5 870,51	18 079,27
6251	Déplacements missions et réceptions –vo	2 034,85		2 034,85
6256	Déplacements missions et réceptions –mi	12 046,95		12 046,95
6257	Déplacements missions et réceptions –ré	9 950,23	1 850,00	8 100,23
6261	Frais d'affranchissement	4 784,11		4 784,11
6262	Frais de télécommunications	11 494,85	202,00	11 292,85
6281	Autres services extérieurs –concours di	3 940,00		3 940,00
6283	Autres services extérieurs –frais de ne	15 692,96		15 692,96
6288	Autres services extérieurs	1 310,00		1 310,00
63512	Impôts directs – taxes foncières	9 554,00		9 554,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	83,50		83,50
637	Autres impôts taxes et versements assimi	1 533,22		1 533,22
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	1 710 071,81	375 682,10	1 334 389,71
6332	Cotisations versées au FNAL	608,69		608,69
6336	Cotisation au centre national et au cent	15 911,56		15 911,56
6338	Autres impôts taxes et versements assimi	1 908,83		1 908,83
64111	Personnel titulaire –rémunération prime	545 731,96		545 731,96
64112	Personnel titulaire –nbi supplément fam	20 582,51		20 582,51
64118	Personnel titulaire –autres indemnités	239 034,64		239 034,64
64131	Personnel non titulaire –rémunération	92 331,70		92 331,70
6451	Charges sécurité sociale et prévoyance c	119 930,19		119 930,19
6453	Cotisations aux caisses de retraites	167 158,32		167 158,32

20600 SYMADREM

ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS

SECTION DE FONCTIONNEMENT –DEPENSES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émission 1	Annulations 2	DEPENSES nettes 3 = 1 -2
6454	Charges sécurité sociale et prévoyance c	5 509,67		5 509,67
6456	Charges sécurité sociale et prévoyance v	2 014,00		2 014,00
6474	Autres charges sociales –versementsaux a	956,41		956,41
6475	Autres charges sociales – médecine du tr	1 380,00		1 380,00
6478	Autres charges sociales diverses	10 255,10		10 255,10
6488	Autres charges de personnel	21 486,60		21 486,60
SOUS-TOTAL CHAPITRE 012	Charges de personnel et frais assimilés	1 244 800,18		1 244 800,18
65738	Subventions de fonctionnement aux organi	8 139,15		8 139,15
SOUS-TOTAL CHAPITRE 65	Autres charges de gestion courante	8 139,15		8 139,15
66111	Intérêts réglés à l'échéance	182 137,18		182 137,18
66112	Intérêts – rattachement des icne	78 693,58	117 969,37	-39 275,79
668	Autres charges financières	21 541,44		21 541,44
SOUS-TOTAL CHAPITRE 66	Charges financières	282 372,20	117 969,37	164 402,83
6711	Charges exceptionnelles –intérêts moral	527,45		527,45
SOUS-TOTAL CHAPITRE 67	Charges exceptionnelles	527,45		527,45
6815	Dotations aux provisions pour risques et	400 000,00		400 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 68	Dotations aux Amortissements et aux prov	400 000,00		400 000,00
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	3 645 910,79	493 651,47	3 152 259,32
6811	Dotations aux Amortissements immobilisat	40 642,26		40 642,26
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre se	40 642,26		40 642,26
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	40 642,26		40 642,26
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNME	3 686 553,05	493 651,47	3 192 901,58

20600 SYMADREM

ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émission 1	Annulations 2	RECETTES nettes 3 = 1 - 2
6419	Remboursements sur rémunérations du pers	12 047,22		12 047,22
SOUS-TOTAL CHAPITRE 013	Atténuations de charges	12 047,22		12 047,22
7472	Participations – Régions	918 354,00		918 354,00
7473	Participations – Départements	2 137 523,00		2 137 523,00
74741	Participations des Communes membres du G	895 972,00		895 972,00
7478	Participations – autres organismes	53 722,00		53 722,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 74	Dotations et participations	4 005 571,00		4 005 571,00
752	Autres produits de gestion courante – re	7 273,92		7 273,92
SOUS-TOTAL CHAPITRE 75	Autres produits de gestion courante	7 273,92		7 273,92
7621	Produits des autres immobilisations fina	74 567,00		74 567,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 76	Produits financiers	74 567,00		74 567,00
7788	Produits exceptionnels divers	269 525,65		269 525,65
SOUS-TOTAL CHAPITRE 77	Produits exceptionnels	269 525,65		269 525,65
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	4 368 984,79		4 368 984,79
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNE	4 368 984,79		4 368 984,79

**COMPTABILITE
DES DENIERS ET VALEURS**

20600 – SYMADREM

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2013

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1021	Dotation		973 729,82						973 729,82		973 729,82
10222	FCTVA					894 038,58			15 306 650,54		15 306 650,54
10228	Autres fonds globalisés								1 645,31		1 645,31
	Sous Total compte 1022					894 038,58			15 308 295,85		15 308 295,85
	Sous Total compte 102		14 414 257,27						16 282 025,67		16 282 025,67
1068	Excédit de fonctionnement capitalisé					433 550,00			2 576 458,45		2 576 458,45
	Sous Total compte 106					433 550,00			2 576 458,45		2 576 458,45
	Sous Total compte 10		2 142 908,45						18 858 484,12		18 858 484,12
	Report à nouveau solde créditeur					1 327 588,58			766 446,21		332 896,21
110	Report à nouveau solde créditeur		365 820,74						766 446,21		332 896,21
	Sous Total compte 11								766 446,21		332 896,21
	Sous Total compte 11		365 820,74		433 550,00				400 625,47		0,00
12	Résultat exercice excédit déficit								400 625,47		0,00
	Sous Total compte 12		400 625,47						400 625,47		0,00
	Sous Total compte 12								400 625,47		0,00
1321	Etat et EPN								6 993 141,71		6 993 141,71

20600 – SYMADREM

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2013

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1322	Région		9 498 261,20						9 498 261,20		9 498 261,20
1323	Dépt		5 905 854,53						5 905 854,53		5 905 854,53
13258	Autres groupements		435 600,00						435 600,00		435 600,00
	Sous Total compte 1325		435 600,00						435 600,00		435 600,00
1326	Autres EPL		3 324,31						3 324,31		3 324,31
1327	Budget communautaire fonds structurel		4 498 500,72						4 498 500,72		4 498 500,72
1328	Autres		552 998,81						552 998,81		552 998,81
	Sous Total compte 132		27 887 681,28						27 887 681,28		27 887 681,28
1341	Dotation d'équipementterritoires rur aux		4 259,59						4 259,59		4 259,59
	Sous Total compte 134		4 259,59						4 259,59		4 259,59
1381	Autres subv invest non transf Etat-e dn		22 521 852,59			1 857 796,11			24 379 648,70		24 379 648,70
1382	Autres subv invest. non transf Région		15 692 711,53			6 282 713,42			21 975 424,95		21 975 424,95
1383	Autres subv invest non transf Dépt		10 319 094,39			2 028 072,00			12 347 166,39		12 347 166,39

20600 – SYMADREM

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2013

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1384	Autres subv invest non transf Cnes		3 816 327,59				76 029,70		3 892 357,29		3 892 357,29
1385	Autres subv invest non transf grp cool 1		362 776,11			8 181,37			370 957,48		370 957,48
1386	Autres subv invest non transf autres ep1		64 802,27						64 802,27		64 802,27
1388	Autres subv invest non transf autres		49 320,00						49 320,00		49 320,00
	Sous Total compte 138		52 826 884,48			10 252 792,60			63 079 677,08		63 079 677,08
	Sous Total compte 13		80 718 825,35			10 252 792,60			90 971 617,95		90 971 617,95
15111	Prov litiges (nb)		550 000,00		400 000,00				950 000,00		950 000,00
	Sous Total compte 1511		550 000,00		400 000,00				950 000,00		950 000,00
	Sous Total compte 151		550 000,00		400 000,00				950 000,00		950 000,00
	Sous Total compte 15		550 000,00		400 000,00				950 000,00		950 000,00
1641	Emprunts en euros		9 385 988,86			3 500 000,00		7 555 871,40	12 885 988,86		5 330 117,46
	Sous Total compte 164		9 385 988,86			3 500 000,00		7 555 871,40	12 885 988,86		5 330 117,46
16884	Int sur emps étab crédit		117 969,37		78 693,58			117 969,37	196 662,95		78 693,58

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2013

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 1688		117 969,37	117 969,37	78 693,58			117 969,37	196 662,95		78 693,58
	Sous Total compte 168			117 969,37	78 693,58			117 969,37	196 662,95		78 693,58
	Sous Total compte 16			117 969,37	78 693,58	7 555 871,40	3 500 000,00	7 673 840,77	13 082 651,81		5 408 811,04
192	Plus ou moins –valuances immo										
	Sous Total compte 19		41 213,58						41 213,58		41 213,58
	Total classe 1		109 111 338,91	952 144,84	879 319,05	7 555 871,40	15 080 381,18	8 508 016,24	125 071 039,14	0,00	116 563 022,90
2031	Frais d'études			3 997 943,35		3 60 790,14		4 358 733,49		4 358 733,49	
	Sous Total compte 203			3 997 943,35		3 60 790,14		4 358 733,49		4 358 733,49	
2051	Concessions et droits similaires			235 053,62		1 129,70		236 183,32		236 183,32	
	Sous Total compte 205			235 053,62		1 129,70		236 183,32		236 183,32	
	Sous Total compte 20			4 232 996,97		3 61 919,84		4 594 916,81		4 594 916,81	
2111	Terrains nus			48 030 483,52		239 300,09	5 051,89	48 269 783,61	5 051,89	48 264 731,72	
2117	Bois et forêts			10 087,00				10 087,00		10 087,00	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2013

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2118	Autres terrains	31 785,03						31 785,03		31 785,03	
	Sous Total compte 211	48 072 355,55				239 300,09		48 311 655,64		48 306 603,75	
2128	Autres agencet et améngrt terrains	8 587 200,30				5 051,89		8 587 200,30		8 587 200,30	
	Sous Total compte 212	8 587 200,30						8 587 200,30		8 587 200,30	
2138	Autres constructions	991 705,39						991 705,39		991 705,39	
	Sous Total compte 213	991 705,39						991 705,39		991 705,39	
21538	Autres réseaux	509,84						509,84		509,84	
	Sous Total compte 2153	509,84						509,84		509,84	
2158	Autres instal mat outil tech	35 304,07						35 304,07		35 304,07	
	Sous Total compte 215	35 813,91						35 813,91		35 813,91	
21728	Autres agencet et améngrt terrains	6 692 405,24						6 692 405,24		6 692 405,24	
	Sous Total compte 2172	6 692 405,24						6 692 405,24		6 692 405,24	
	Sous Total compte 217	6 692 405,24						6 692 405,24		6 692 405,24	

20600 – SYMADREM

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2013

Numéro de compte	Libelle du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Credit	Débit	Credit	Débit	Credit	Débit	Credit	Débit	Credit
2181	Instal gales agencé amngis divers	4 320,30						4 320,30		4 320,30	
2182	Mat de transport	66 971,36						66 971,36		66 971,36	
2183	Mat bureau mat informatique	86 329,75				14 566,71		100 896,46		100 896,46	
2184	Mobilier	58 503,44				772,28		59 275,72		59 275,72	
2188	Autres immobilisationscorporelles	156 947,70				9 590,70		166 538,40		166 538,40	
	Sous Total compte 218	373 072,55				24 929,69		398 002,24		398 002,24	
	Sous Total compte 21	64 752 552,94				264 229,78		65 016 782,72		65 011 730,83	
2312	Terrains	15 314 260,04				981 625,81	5 051,89	16 295 885,85		16 295 885,85	
2313	Constructions	117 192,33				322 120,54		439 312,87		439 312,87	
2317	Immob reçues au titre mise à dispo	19 341 400,49				2 935 282,76		22 276 683,25		22 276 683,25	
	Sous Total compte 231	34 772 852,86				4 239 029,11		39 011 881,97		39 011 881,97	
238	Avances aptes vers sur immob corpo	4 784,00				295 389,19	211 689,43	300 173,19	211 689,43	88 483,76	
	Sous Total compte 23	34 777 636,86				4 534 418,30	211 689,43	39 312 055,16	211 689,43	39 100 365,73	

20600 – SYMADREM

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2013

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
275	Dépôts et cautionnements versés	56 746,00						56 746,00	51 776,00	4 970,00	
276348	Créances sur autres Cnes	1 934 056,20				51 776,00		1 934 056,20	103 939,00	1 830 117,20	
	Sous Total compte 27634	1 934 056,20				103 939,00		1 934 056,20	103 939,00	1 830 117,20	
	Sous Total compte 2763	1 934 056,20				103 939,00		1 934 056,20	103 939,00	1 830 117,20	
	Sous Total compte 276	1 934 056,20				103 939,00		1 934 056,20	103 939,00	1 830 117,20	
	Sous Total compte 27	1 990 802,20				155 715,00		1 990 802,20	155 715,00	1 835 087,20	
28051	Concessions et droits similaires		225 993,25			4 575,43		230 568,68		230 568,68	
	Sous Total compte 2805		225 993,25			4 575,43		230 568,68		230 568,68	
	Sous Total compte 280		225 993,25			4 575,43		230 568,68		230 568,68	
28128	Amort autres agencet amégat terr		104 739,79					104 739,79		104 739,79	
	Sous Total compte 2812		104 739,79					104 739,79		104 739,79	
28138	Amort autres constructions		7 775,40					7 775,40		7 775,40	
	Sous Total compte 2813		7 775,40					7 775,40		7 775,40	
			7 775,40					7 775,40		7 775,40	

20600 – SYMADREM

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2013

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28158	Autres instal mat outil tech		20 815,97			1 574,81			22 390,78		22 390,78
	Sous Total compte 2815					1 574,81			22 390,78		22 390,78
28181	Instal gales agencj amngts divers		20 815,97			395,00			3 134,91		3 134,91
28182	Mat de transport		2 739,91			3 588,00			58 847,46		58 847,46
28183	Mat bureau mat informatique		55 259,46			11 460,78			73 581,55		73 581,55
28184	Mobilier		62 120,77			4 657,84			32 684,51		32 684,51
28188	Amort autres immobilisations corporel les		28 026,67			14 390,40			112 297,91		112 297,91
	Sous Total compte 2818		97 907,51			34 492,02			280 546,34		280 546,34
	Sous Total compte 281		246 054,32			36 066,83			415 452,31		415 452,31
	Sous Total compte 28		379 385,48			40 642,26			646 020,99		646 020,99
	Total classe 2		605 378,73			5 160 567,92			110 914 556,89		110 542 100,57
			105 753 988,97			413 098,58			1 018 477,31		646 020,99
			605 378,73								
4011	Fournisseurs										
			74 024,54			1 609 267,06			1 609 267,06		0,00
						1 535 242,52					
40171	Fournisseurs –retenues de garantie										
						5 435,83			5 435,83		0,00
						5 435,83					

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2013

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 4017			5 435,83	5 435,83			5 435,83	5 435,83		0,00
	Sous Total compte 401		74 024,54	1 614 702,89	1 540 678,35			1 614 702,89	1 614 702,89		0,00
4041	Fournis immob		870 446,93	6 031 014,85	5 160 567,92			6 031 014,85	6 031 014,85		0,00
40471	Fournis immob – retenues de garantie		32 878,02	36 038,22	11 883,37			36 038,22	44 761,39		8 723,17
	Sous Total compte 4047		32 878,02	36 038,22	11 883,37			36 038,22	44 761,39		8 723,17
	Sous Total compte 404		903 324,95	6 067 053,07	5 172 451,29			6 067 053,07	44 761,39		8 723,17
408	Fournis factures non parvenues		266 600,91	266 600,91	145 288,60			266 600,91	411 889,51		145 288,60
	Sous Total compte 40		1 243 950,40	7 948 356,87	6 858 418,24			7 948 356,87	8 102 368,64		154 011,77
4111	Redevables – amiable		27 182,50	320 798,64	314 812,14			347 981,14	314 812,14		33 169,00
	Sous Total compte 411		27 182,50	320 798,64	314 812,14			347 981,14	314 812,14		33 169,00
4141	Locataires acquéreurs locat – amiable			6 856,49	6 856,49			6 856,49	6 856,49		0,00
4146	Locataires – acquéreurs locat contentieux		4 228,30	4 228,30	4 228,30			4 228,30	4 228,30		0,00
	Sous Total compte 414		4 228,30	6 856,49	11 084,79			11 084,79	11 084,79		0,00

20600 – SYMADREM

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2013

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 41	31 410,80		327 655,13	325 896,93			359 065,93	325 896,93	33 169,00	
421	Personnel – rémunérations dues			1 180 267,87	1 180 267,87			1 180 267,87	1 180 267,87		0,00
427	Personnel – oppositions			8 442,52	8 442,52			8 442,52	8 442,52		0,00
	Sous Total compte 42			1 188 710,39	1 188 710,39			1 188 710,39	1 188 710,39		0,00
431	Sécurité sociale			8 356,76	8 356,76			8 356,76	8 356,76		0,00
437	Autres organismes sociaux			23 559,14	23 559,14			23 559,14	23 559,14		0,00
	Sous Total compte 43			31 915,90	31 915,90			31 915,90	31 915,90		0,00
4411	Etat aut coll publ subv à recev amiah le	433 550,00		4 503 052,64	4 936 602,64			4 936 602,64	4 936 602,64		0,00
4416	Etat aut col pub sub à recev contenu eux	733 519,00		641 320,00	1 374 839,00			1 374 839,00	1 374 839,00		0,00
	Sous Total compte 441	1 167 069,00		5 144 372,64	6 311 441,64			6 311 441,64	6 311 441,64		0,00
44342	Opér part av Etat Ches recettes amiah le			91 852,00	91 852,00			91 852,00	91 852,00		0,00
	Sous Total compte 4434			91 852,00	91 852,00			91 852,00	91 852,00		0,00
44381	Aut serv organ pub – dépenses			9 449,15	9 449,15			9 449,15	9 449,15		0,00

20600 – SYMADREM

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2013

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 4438			9 449,15	9 449,15			9 449,15	9 449,15		0,00
	Sous Total compte 443			101 301,15	101 301,15			101 301,15	101 301,15		0,00
447	Autres impôts taxes verseMENTS assimi lés			19 912,28	19 912,28			19 912,28	19 912,28		0,00
	Sous Total compte 44	1 167 069,00		5 265 586,07	6 432 655,07			6 432 655,07	6 432 655,07		0,00
46711	Autres comptes créditeurs		1 896,70	64 493,72	62 597,02			64 493,72	64 493,72		0,00
	Sous Total compte 4671		1 896,70	64 493,72	62 597,02			64 493,72	64 493,72		0,00
46721	Débiteurs divers – amiable			569 931,61	547 717,61			569 931,61	547 717,61	22 214,00	
46726	Débiteurs divers – contentieux	1 088,59				1 088,59		1 088,59		1 088,59	
	Sous Total compte 4672	1 088,59		569 931,61	547 717,61	571 020,20		547 717,61		23 302,59	
	Sous Total compte 467	1 088,59	1 896,70	634 425,33	610 314,63	635 513,92	612 211,33	635 513,92	612 211,33	23 302,59	
4712	Virements réimputés		1 896,70	634 425,33	610 314,63			635 513,92	612 211,33	23 302,59	
47133	Rael : fonds d'emprunt		2 317,01	3 501,04	1 184,04			3 501,04	3 501,05		0,01
				3 500 000,00	3 500 000,00			3 500 000,00	3 500 000,00		0,00

20600 – SYMADREM

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2013

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
47134	Rael : subv			7 341 850,99	7 397 029,54			7 341 850,99	7 397 029,54		55 178,55
47138	Rael : autres		557,53	8 565 477,10	12 037 629,71			8 565 477,10	12 038 187,24		3 472 710,14
	Sous Total compte 4713			19 407 328,09	22 934 659,25			19 407 328,09	22 935 216,78		3 527 888,69
4718	Autres recettes à régulariser		13 747,50	65 664,60	51 917,10			65 664,60	65 664,60		0,00
	Sous Total compte 471			19 476 493,73	22 987 760,39			19 476 493,73	23 004 382,43		3 527 888,70
47211	DACR –rembst annuités emprunts	281,07		7 765 373,01	7 765 654,08			7 765 654,08	7 765 654,08		0,00
47218	DACR –autres dépenses	0,01		120 264,08	120 264,08			120 264,09	120 264,08		0,01
	Sous Total compte 4721	281,08		7 885 637,09	7 885 918,16			7 885 918,17	7 885 918,16		0,01
	Sous Total compte 472	281,08		7 885 637,09	7 885 918,16			7 885 918,17	7 885 918,16		0,01
4781	Frais de poursuites rattachés		126,00	126,00				126,00	126,00		0,00
	Sous Total compte 478		126,00	126,00				126,00	126,00		0,00
	Sous Total compte 47	281,08	16 748,04	27 362 256,82	30 873 678,55			27 362 537,90	30 890 426,59		3 527 888,69
	Total classe 4	1 199 849,47	1 262 595,14	42 758 906,51	46 321 589,71			43 958 755,98	47 584 184,85		3 681 900,47

20600 – SYMADREM

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2013

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
515	Compte au trésor	4 025 474,34		23 847 591,82				27 873 066,16		11 468 455,40	
	Sous Total compte 51	4 025 474,34		23 847 591,82				27 873 066,16		11 468 455,40	
580	Opérations d'ordre budgétaires			16 404 610,76				16 404 610,76			
				40 642,26				40 642,26			
584	Encaissements chèques par lecture opt			40 642,26				40 642,26			0,00
588	Autres virements internes			2 187,54				2 187,54			0,00
	Sous Total compte 58			1 184,04				1 184,04			0,00
				44 013,84				44 013,84			0,00
	Total classe 5	4 025 474,34		23 891 605,66				27 917 080,00		11 468 455,40	0,00
60611	Achis non stikés fournit eau-assainist			16 448 624,60				16 448 624,60		3 460,74	0,00
60612	Achis non stikés fournit énergie elect									3 460,74	
	Sous Total compte 6061									12 472,36	
										15 933,10	
60621	Achis non stikés combustibles									658,78	
60622	Achis non stikés carburants									39 258,67	
60623	Achis non stikés d'aliment									529,51	
										87,59	
										441,92	
										87,59	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2013

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 6062					40 446,96	87,59	40 446,96	87,59	40 359,37	
60632	Achis non stikés fournis petit équipt			14 783,51	1 098,08	14 783,51	1 098,08	13 685,43			
60636	Achis non stikés vêtements travail			4 876,37		4 876,37		4 876,37			
	Sous Total compte 6063			19 659,88	1 098,08	19 659,88	1 098,08	18 561,80			
6064	Achis non stikés fournis admin			6 824,54		6 824,54		6 416,57			
	Sous Total compte 606			82 864,48	1 593,64	82 864,48	1 593,64	81 270,84			
	Sous Total compte 60			82 864,48	1 593,64	82 864,48	1 593,64	81 270,84			
611	Contrats prestations de services			10 554,79	418,60	10 554,79	418,60	10 136,19			
6132	Locations immobilières			142,07		142,07		142,07			
6135	Locations mobilières			109 217,14		109 217,14		109 217,14			
	Sous Total compte 613			109 359,21		109 359,21		109 359,21			
61S21	Entretien et réparations de terrains			1 048 717,19	298 627,58	1 048 717,19	298 627,58	750 089,61			
61S22	Entretien et réparations de bâtiments			162 761,68	53 754,15	162 761,68	53 754,15	109 007,53			

20600 - SYMADREM

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2013

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 6152					1 211 478,87	352 381,73	1 211 478,87	352 381,73	859 097,14	
61551	Entretien réparations matériel roulant					9 920,02		9 920,02		9 791,48	
61558	Entretien réparations autres mobiliers			442,41		128,54		442,41		442,41	
	Sous Total compte 6155			10 362,43		128,54		10 362,43		10 233,89	
6156	Maintenance			31 859,35				31 859,35		31 859,35	
	Sous Total compte 615			1 253 700,65		352 510,27		1 253 700,65		901 190,38	
616	Primes d'assurance			76 459,51				76 459,51		76 459,51	
6182	Divers doc générale et technique			4 402,56				4 402,56		4 402,56	
6184	Divers versé à organismes formation			10 710,00				10 710,00		10 710,00	
6188	Autres frais divers			480,65				480,65		480,65	
	Sous Total compte 618			15 593,21				15 593,21		15 593,21	
	Sous Total compte 61			1 465 667,37		352 928,87		1 465 667,37		1 112 738,50	
6225	Indemnités au comptable et régisseurs			2 283,97				2 283,97		2 283,97	

20600 – SYMADREM

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2013

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6226	Rému interméd honoraires					53 390,86	13 237,08	53 390,86	13 237,08	40 153,78	
6227	Rému interméd honoraires frais act co nt			4 048,46		4 048,46		4 048,46		4 048,46	
6228	Rému interméd honoraires divers			2 055,03		2 055,03		2 055,03		2 055,03	
	Sous Total compte 622			61 778,32		61 778,32		61 778,32		48 541,24	
						13 237,08		13 237,08		3 043,94	
6231	Pub public relat publ annonces insert					3 043,94		3 043,94		3 043,94	
6232	Pub public relat publ fêtes cérémonie s			343,25		343,25		343,25		343,25	
6238	Pub public relat publ divers			23 949,78		23 949,78		23 949,78		18 079,27	
						5 870,51		5 870,51		21 466,46	
	Sous Total compte 623			27 336,97		27 336,97		27 336,97		5 870,51	
6251	Déplacs missions récep – voyage dépl cis			2 034,85		2 034,85		2 034,85		2 034,85	
6256	Déplacs missions récep – missions			12 046,95		12 046,95		12 046,95		12 046,95	
6257	Déplacs missions récep – réceptions			9 950,23		9 950,23		9 950,23		8 100,23	
						1 850,00		1 850,00		22 182,03	
	Sous Total compte 625			24 032,03		24 032,03		24 032,03		1 850,00	
6261	Frais d'affranchissement			4 784,11		4 784,11		4 784,11		4 784,11	

20600 – SYMADREM

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2013

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Credit	Débit	Credit	Débit	Credit	Débit	Credit	Débit	Credit
6262	Frais de télécommunications					11 494,85	202,00	11 494,85	202,00	11 292,85	
	Sous Total compte 626					16 278,96	202,00	16 278,96	202,00	16 076,96	
6281	Aut serv extér concours divers					3 940,00		3 940,00		3 940,00	
6283	Aut serv extér frais de nettoyage locaux					15 692,96		15 692,96		15 692,96	
6288	Autres serv extér					1 310,00		1 310,00		1 310,00	
	Sous Total compte 628					20 942,96		20 942,96		20 942,96	
	Sous Total compte 62					150 369,24	21 159,59	150 369,24	21 159,59	129 209,65	
6332	Cotisations versées au FNAL					608,69		608,69		608,69	
6336	Cotis. centre national – centres gestion					15 911,56		15 911,56		15 911,56	
6338	Autres impôts tax venst sur rému aut org					1 908,83		1 908,83		1 908,83	
	Sous Total compte 633					18 429,08		18 429,08		18 429,08	
63512	Impôts directs – taxes foncières					9 554,00		9 554,00		9 554,00	
	Sous Total compte 6351					9 554,00		9 554,00		9 554,00	

20600 – SYMADREM

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2013

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6355	Taxes et impôts sur les véhicules					83,50		83,50		83,50	
	Sous Total compte 635					9 637,50		9 637,50		9 637,50	
637	Autres impôts tax versé sur rémun aut org					1 533,22		1 533,22		1 533,22	
	Sous Total compte 63					29 599,80		29 599,80		29 599,80	
64111	Persl titulaire_rémunérationprinciपाले					545 731,96		545 731,96		545 731,96	
64112	Persl titulaire_NBI supplt fami indem rés					20 582,51		20 582,51		20 582,51	
64118	Personnel titulaire – autres indemnités					239 034,64		239 034,64		239 034,64	
	Sous Total compte 6411					805 349,11		805 349,11		805 349,11	
64131	Persel non titulaire – rémunération					92 331,70		92 331,70		92 331,70	
	Sous Total compte 6413					92 331,70		92 331,70		92 331,70	
6419	Rembst rémunérations du persel										
	Sous Total compte 641					897 680,81		897 680,81		885 633,59	
6451	Charges sécu cotisations URSSAF					119 930,19		119 930,19		119 930,19	
						12 047,22		12 047,22		12 047,22	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2013

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6453	Cotisations aux caisses de retraites					167 158,32		167 158,32		167 158,32	
6454	Charges sécu cotisations ASSEDIC					5 509,67		5 509,67		5 509,67	
6456	Charges sécu versé FNC et SF					2 014,00		2 014,00		2 014,00	
	Sous Total compte 645					294 612,18		294 612,18		294 612,18	
6474	Autres charges sociales –versement X a					956,41		956,41		956,41	
6475	Autres charges sociales médecine trav ail					1 380,00		1 380,00		1 380,00	
6478	Autres charges sociales diverses					10 255,10		10 255,10		10 255,10	
	Sous Total compte 647					12 591,51		12 591,51		12 591,51	
6488	Autres charges de personnel					21 486,60		21 486,60		21 486,60	
	Sous Total compte 648					21 486,60		21 486,60		21 486,60	
	Sous Total compte 64					1 226 371,10		1 226 371,10		1 214 323,88	
	Subv fonct autres orga publics					12 047,22		12 047,22		8 139,15	
65738	Sous Total compte 6573					8 139,15		8 139,15		8 139,15	

20600 – SYMADREM

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2013

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 657					8 139,15		8 139,15		8 139,15	
	Sous Total compte 65					8 139,15		8 139,15		8 139,15	
66111	Intérêts réglés à l'échéance					182 137,18		182 137,18		182 137,18	
66112	Intérêts –rattachement des icne					78 693,58		78 693,58			39 275,79
	Sous Total compte 6611					260 830,76	117 969,37	260 830,76	117 969,37	142 861,39	
	Sous Total compte 661					260 830,76	117 969,37	260 830,76	117 969,37	142 861,39	
668	Autres charges financières					21 541,44		21 541,44		21 541,44	
	Sous Total compte 66					282 372,20	117 969,37	282 372,20	117 969,37	164 402,83	
6711	Charges excepté intérêts moratoires					527,45		527,45		527,45	
	Sous Total compte 671					527,45		527,45		527,45	
	Sous Total compte 67					527,45		527,45		527,45	
6811	DA –immob					40 642,26		40 642,26		40 642,26	
6815	Dot aux prov pour risques et charges					400 000,00		400 000,00		400 000,00	

20600 – SYMADREM

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2013

Numéro de compte	Libelle du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes		
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	
	Sous Total compte 681					440 642,26		440 642,26		440 642,26		440 642,26
	Sous Total compte 68					440 642,26		440 642,26		440 642,26		440 642,26
	Total classe 6					3 686 553,05		3 686 553,05		3 686 553,05		3 232 177,37
7472	Participations – Région					505 698,69		505 698,69		505 698,69		51 323,01
7473	Participations – Dépt					918 354,00		918 354,00		918 354,00		918 354,00
74741	Participations Cnes membres GFP					2 137 523,00		2 137 523,00		2 137 523,00		2 137 523,00
	Sous Total compte 7474					895 972,00		895 972,00		895 972,00		895 972,00
7478	Participations – autres organismes					53 722,00		53 722,00		53 722,00		53 722,00
	Sous Total compte 747					4 005 571,00		4 005 571,00		4 005 571,00		4 005 571,00
	Sous Total compte 74					4 005 571,00		4 005 571,00		4 005 571,00		4 005 571,00
752	Revenus des immeubles					7 273,92		7 273,92		7 273,92		7 273,92
	Sous Total compte 75					7 273,92		7 273,92		7 273,92		7 273,92
7621	Produits autres immob finan enc échéa nce					74 567,00		74 567,00		74 567,00		74 567,00

20600 – SYMADREM

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2013

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 762					74 567,00		74 567,00			74 567,00
	Sous Total compte 76					74 567,00		74 567,00			74 567,00
7788	Produits exceptionnels divers					269 525,65		269 525,65			269 525,65
	Sous Total compte 778					269 525,65		269 525,65			269 525,65
	Sous Total compte 77					269 525,65		269 525,65			269 525,65
	Total classe 7					4 356 937,57		4 356 937,57			0,00
	Total général	110 979 312,78		67 602 657,01		16 402 992,37		194 984 962,16			4 356 937,57
			110 979 312,78		63 649 533,36	20 356 116,02		194 984 962,16			125 299 204,94
											125 299 204,94

PRESENTATION CROISEE
NATURE / FONCTION

ETAT DETAILLE

IV

Exercice 2013

Section D'INVESTISSEMENT-DEPENSES

Chapitres budgétaires	01 Opérations non ven tibilisables	0 Services généraux (sauf 01)	1 Sécurité & salubrité publiques																TOTAL
16 Emprunts et dettes assim lées		50 148,57	7 505 722,83																7 555 871,40
20 Immobilisations incorpore lles			358,80	361 561,04															361 919,84
21 Immobilisations corporel les			8 808,97	255 420,81															264 229,78
23 Immobilisations en cours			307 017,26	4 227 401,04															4 534 418,30
DEPENSES DE L'EXERCICE		50 148,57	7 821 907,86	4 844 382,89															12 716 439,32

20600 – SYMADREM

ETAT DETAILLE

Section D'INVESTISSEMENT – RECETTES

Chapitres budgétaires	01 Opérations non van filiales	0 Services généraux (sauf 01)	1 Sécurité & salubrité publiques												TOTAL
10 Dotations fonds divers et réserves	433 550,00	894 038,58													1 327 588,58
13 Subventions d'investissem ent	229 418,00	10 023 374,60													10 252 792,60
16 Emprunts et dettes assimi lées		3 500 000,00													3 500 000,00
21 Immobilisations corporell es		5 051,89													5 051,89
23 Immobilisations en cours			211 689,43												211 689,43
27 Autres immobilisations fi nancières		125 840,00	29 875,00												155 715,00
040 Opérations d'ordre de tra nsfert entre sections		39 411,26	1 231,00												40 642,26
RECETTES DEL'EXERCICE	662 968,00	14 587 716,33	242 795,43												15 493 479,76

	01 Opérations non ven tillables	0 Services généraux(sauf 01)	1 Sécurité & salubrit é publiques												TOTAL
RECETTES															
D'INVESTISSEMENT	662 968,00	14 587 716,33	242 795,43												15 493 479,76
DEL'EXERCICE															
DEPENSES															
D'INVESTISSEMENT	50 148,57	7 821 907,86	4 844 382,89												12 716 439,32
DEL'EXERCICE															
SOLDE	612 819,43	6 765 808,47	-4 601 587,46												2 777 040,44

ETAT DETAILLE

Section DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES



Chapitres budgétaires	01 Opérations non ven tibles	0 Services généraux (sauf 01)	1 Sécurité & salubri té publiques								TOTAL
011 Charges à caractère génér al	145 340,12	1 010 249,87	178 799,72								1 334 389,71
012 Charges de personnel et f rais assimilés		1 244 800,18									1 244 800,18
65 Autres charges de gestion courante		8 139,15									8 139,15
66 Charges financières	23 606,38	140 796,45									164 402,83
67 Charges exceptionnelles		527,45									527,45
68 Dotations aux Amortisseme nts et aux provisions		400 000,00									400 000,00
042 Opérations d'ordre de tra nsfert entre sections		39 411,26	1 231,00								40 642,26
DEPENSES DEL'EXERCICE	168 946,50	2 843 924,36	180 030,72								3 192 901,58



ETAT DETAILLE

Section DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

Chapitres budgétaires	0 Services généraux (sauf 01)																	TOTAL
013 Aténuations de charges	12 047,22																	12 047,22
74 Dotations et participatio ns	4 005 571,00																	4 005 571,00
75 Autres produits de gestio n courante	7 273,92																	7 273,92
76 Produits financiers	74 567,00																	74 567,00
77 Produits exceptionnels	269 525,65																	269 525,65
RECETTES DEL'EXERCICE	4 368 984,79																	4 368 984,79

	01 Opérations non ven tibles	0 Services généraux(sauf 01)	1 Sécurité & salubri té publiques																TOTAL
RECETTES																			
DE FONCTIONNEMENT		4 368 984,79																	4 368 984,79
DEL'EXERCICE																			
DEPENSES																			
DE FONCTIONNEMENT	1 68 946,50	2 843 924,36	180 030,72																3 192 901,58
DEL'EXERCICE																			
SOLDE	-168 946,50	1 525 060,43	-180 030,72																1 176 083,21

20600 SYMADREM

PAGE DE SIGNATURES

Vu et certifié par le comptable supérieur qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

A

, le

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de SYMADREM pendant l'année 2013 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

A

, le

Vu par qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le par l'organe délibérant.

A

, le

013201

TRES. ARLES MUNICIPALE ET CAMARG

20600 SYMADREM

Nombre de pages : 66

FIN DE DOCUMENT

20600 SYMADREM

PAGE DE SIGNATURES

Vu et certifié par le comptable supérieur qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de SYMADREM pendant l'année 2013 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.



Pour le Receveur des Finances
Le Comptable Principal du Trésor Public
H. JOANNY

A

Arles

, le 30 JAN. 2014

Blanche Le Directeur Anne Schmitt
Vu par *Blanche Le Directeur Anne Schmitt* qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le 27.01.2014 par l'organe délibérant.

A
Arles
TRESORERIE ARLES
MUNICIPALE & CAMARGUE
3 BD Victor Hugo
BP 607222
13 637 ARLES CEDEX

, le 31/01/14



Par délégation
Le Directeur Général,
Jean-Pierre GAUTIER

A

Arles

, le 28.2.14

DELIBERATION N° : 2014-15

RAPPORTEUR : M. SCHIAVETTI

AFFECTATION DE RESULTAT 2013

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical qu'il convient de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice 2013. L'arrêté des comptes fait ressortir un excédent de fonctionnement au 31 décembre 2013 de « 1 508 979,42 € ».

Toutefois, il est nécessaire de prendre en considération que le Conseil Général du Gard verse ses participations aux travaux d'investissement en section de « fonctionnement du SYMADREM ».

- En 2013, le C.G du Gard a participé à hauteur de « 1 251 761 € » aux travaux prévus en rive droite, il est donc proposé d'affecter ce montant à la section d'investissement.
- La différence, soit « 257 218,42 € », pourrait être affectée au financement du budget de fonctionnement de l'exercice 2014.

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical :

- **PREND ACTE** du résultat de fonctionnement de l'exercice, lequel s'élève à :
«1 508 979,42 € »
- **DECIDE** d'affecter « 1 251 761 € », à la section d'investissement et le solde soit «257 218,42 € », au financement du budget de fonctionnement de l'exercice 2014
- **DIT** que ces sommes seront reprises au **budget primitif 2014**
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à cette affaire

La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré au siège du SYMADREM les jours, mois et an sus indiqués.

**Hervé SCHIAVETTI et par délégation
Le Directeur Général**


Jean-Pierre GAUTIER

FICHE DE CALCUL DES RESULTATS DEFINITIFS

ANNEE 2013

	RESULTATS CUMULES N-1	TOTAL DEPENSES N	TOTAL RECETTES N	RESULTATS DE L' EXERCICE N	RESULTATS CUMULES au 31/12/2013
FONCTIONNEMENT	332 896.21	-3 192 901.58	4 368 984.79	1 176 083.21	1 508 979.42
INVESTISSEMENT	2 528 313.09	-12 716 439.32	15 493 479.76	2 777 040.44	5 305 353.53

Fait à Arles le 11/02/2014

Le Directeur Général

Jean-Pierre GAUTIER

DELIBERATION N° : 2014-16

Rapporteur : M. SCHIAVETTI

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2014

Le budget primitif 2014 a été élaboré selon l'instruction budgétaire et comptable M14, pour un vote par « nature » au niveau du chapitre.

Il s'équilibre comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	4 508 763,00
SECTION D'INVESTISSEMENT	53 605 303,00

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical :

- **ADOPTÉ** le budget primitif de l'exercice 2014, dans sa présentation par nature et complété de l'ensemble des annexes réglementaires
- **DECIDE** du montant des ouvertures de crédits par chapitres, en « recettes et en dépenses », conformément aux tableaux ci-dessous

SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2014-16SECTION / FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellés	Ouvertures de crédits 2014	
		Dépenses	Recettes
11	Charges à caractère général	1 329 700,00	
12	Charges de personnel	1 360 000,00	
65	Autres charges de gestion courante	11 000,00	
66	Charges financières	404 513,00	
67	Charges exceptionnelles	7 000,00	
68	Dotations aux provisions	0,00	
23	Virement à la section d'investissement	1 352 720,00	
6811	Dotations aux amortissements	43 830,00	
2	Résultat reporté		257 218,42
13	Atténuation de charges		10 000,00
74	Dotations et participations		4 192 915,61
75	Autres produits gestion courante		14 000,00
76	Produits financiers		24 628,97
77	Produits exceptionnels		10 000,00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		4 508 763,00	4 508 763,00

SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2014-16SECTION / INVESTISSEMENT

Chap.	Libellés	Dépenses		Recettes	
		Reports	Ouvertures Crédits 2014	Reports	Ouvertures crédits 2014
21	Virement de la section de fonctionnement				1 352 720,00
10	Dotations, fonds divers et réserves				716 179,47
1068	Excédent de fonctionnement				1 251 761,00
13	Subventions d'investissement			2 005 037,00	25 652 928,00
16	Emprunts en Euros		16 904 531,00		15 095 814,00
20	Immobilisations incorporelles	18 000,00	2 354 320,00		
21	Immobilisations corporelles	691 699,00	232 362,00		
23	Immobilisations en cours	1 393 855,00	30 125 559,00	88 484,00	1 600 000,00
27	Autres Immobilisations financières		1 484 977,00		93 196,00
·040	Opérations d'ordre entre sections				43 830,00
·041	Opérations patrimoniales		400 000,00		400 000,00
SOUS / TOTAL		2 103 554,00	51 501 749,00	2 093 521,00	46 206 428,47
REPRISE RESULTAT 2013		/	/	/	5 305 353,53
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		53 605 303,00		53 605 303,00	

La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré au siège du SYMADREM les jours, mois et an sus indiqués.

Hervé SCHIAVETTI et par délégation
Le Directeur Général


Jean-Pierre GAUTIER



REPUBLIQUE FRANÇAISE

SYMADREM

Numéro SIRET : **25130204800037**

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE ARLES MUNICIPALE CAMARGUE

M14

BUDGET PRIMITIF

voté par nature

BUDGET : Budget Principal

ANNEE 2014

SOMMAIRE

I. Informations générales

p.2 A - Informations statistiques, fiscales et financières

p.3 B - Modalités de vote du budget

II. Présentation générale du budget

p.4 A1 - Vue d'ensemble - Sections

p.5 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres

p.6 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres

p.8 B1 - Balance générale du budget - Dépenses

p.9 B2 - Balance générale du budget - Recettes

III. Vote du budget

p.10 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses

p.12 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes

p.13 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses

p.14 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes

IV – AUTRES ANNEXES

		Jointes	Sans Objet
A - Eléments du bilan			
p.16	A1 - Présentation croisée par fonction	X	
p.22	A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail de fonctionnement	X	
p.24	A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail d'investissement	X	
p.28	A2.1 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	X	
p.29	A2.2 - Etat de la dette - Autres dettes	X	
p.30	A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	X	
p.31	A2.4 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	X	
	A2.5 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement		X
	A2.6 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture		X
	A2.7 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie		X
p.33	A2.8 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X	
	A2.9 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N		X
p.34	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
p.35	A4 - Etat des provisions	X	
	A5 - Etalement des provisions		X
p.36	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
p.37	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
	A7.2.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonctionnement		X
	A7.2.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Investissement		X
	A8 - Etat des charges transférées		X
	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers		X
B - Engagements hors bilan			
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement		X
	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement		X
	B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail		X
	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
	B1.5 - Etat des autres engagements donnés		X
	B1.6 - Etat des engagements reçus		X
	B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget		X
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		X
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		X
	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale		X
C - Autres éléments d'informations			
p.38	C1 - Etat du personnel	X	
	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier		X
	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement		X
	C3.2 - Liste des établissements publics créés		X
	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		X
	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe		X
D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures			
	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes		X
p.40	D2 - Arrêté et signatures	X	

(1) Ne sont pas produites les annexes qui ne concernent pas l'établissement, ni au titre de l'exercice, ni au titre du détail des comptes du bilan. Dans ce cas, cochez la case « sans objet » correspondante. (Ne pas produire d'état néant)

I) INFORMATIONS GENERALES

LISTE DES COLLECTIVITES MEMBRES

Conseil Régional PACA
Conseil Régional Languedoc Roussillon
Conseil Général 13
Conseil Général 30
Commune d'Arles
Commune de Port ST Louis
Commune des Saintes Maries de la Mer
Commune de Tarascon
Commune d'Aimargues
Commune de Beaucaire
Commune de Beauvoisin
Commune de Bellegarde
Commune du Cailar
Commune de Fourques
Commune de ST Gilles
Commune de Vauvert
CC Terre de Camargue

RATIOS FINANCIERS

Dépenses de gestion des services/dépenses réelles de fonctionnement	29.49%	
Produits exploitation/recettes réelles de fonctionnement	7.01%	450876207.01%
Transferts reçus/recettes réelles de fonctionnement	92.99%	

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent.

V - Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice 2013 après le vote du compte administratif 2013.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	4 508 763,00	4 251 544,58
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 257 218,42
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)		4 508 763,00	4 508 763,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	51 501 749,00	46 206 428,47
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	2 103 554,00	2 093 521,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 5 305 353,53
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)		53 605 303,00	53 605 303,00
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (4)		58 114 066,00	58 114 066,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2013 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	1 396 400,00	0,00	1 329 700,00	1 329 700,00	1 329 700,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 242 360,00	0,00	1 360 000,00	1 360 000,00	1 360 000,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	30 000,00	0,00	11 000,00	11 000,00	11 000,00
Total des dépenses de gestion courante		2 668 760,00	0,00	2 700 700,00	2 700 700,00	2 700 700,00
66	Charges financières	310 014,00	0,00	404 513,00	404 513,00	404 513,00
67	Charges exceptionnelles	25 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	400 000,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		3 403 774,00	0,00	3 112 213,00	3 112 213,00	3 112 213,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	1 251 761,00		1 352 720,00	1 352 720,00	1 352 720,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)	41 000,00		43 830,00	43 830,00	43 830,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 292 761,00		1 396 550,00	1 396 550,00	1 396 550,00
TOTAL		4 696 535,00	0,00	4 508 763,00	4 508 763,00	4 508 763,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

4 508 763,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2013 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses		0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes		0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	4 005 572,95	0,00	4 192 915,61	4 192 915,61	4 192 915,61
75	Autres produits de gestion courante	14 000,00	0,00	14 000,00	14 000,00	14 000,00
Total des recettes de gestion courante		4 029 572,95	0,00	4 216 915,61	4 216 915,61	4 216 915,61
76	Produits financiers	74 565,84	0,00	24 628,97	24 628,97	24 628,97
77	Produits exceptionnels	259 500,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		4 363 638,79	0,00	4 251 544,58	4 251 544,58	4 251 544,58
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)			0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement				0,00	0,00	0,00
TOTAL		4 363 638,79	0,00	4 251 544,58	4 251 544,58	4 251 544,58

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

257 218,42

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

4 508 763,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	1 396 550,00
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2013 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	3 384 997,25	18 000,00	2 354 320,00	2 354 320,00	2 372 320,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	965 956,92	691 699,00	232 362,00	232 362,00	924 061,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	19 683 143,75	1 393 855,00	30 125 559,00	30 125 559,00	31 519 414,00
Total des dépenses d'équipement		24 034 097,92	2 103 554,00	32 712 241,00	32 712 241,00	34 815 795,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	16 488 941,62	0,00	16 904 531,00	16 904 531,00	16 904 531,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	757 746,46	0,00	1 484 977,00	1 484 977,00	1 484 977,00
020	Dépenses imprévues (investissement)		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		17 246 688,08	0,00	18 389 508,00	18 389 508,00	18 389 508,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		41 280 786,00	2 103 554,00	51 101 749,00	51 101 749,00	53 205 303,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	400 000,00		400 000,00	400 000,00	400 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		400 000,00		400 000,00	400 000,00	400 000,00
TOTAL		41 680 786,00	2 103 554,00	51 501 749,00	51 501 749,00	53 605 303,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)

0,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

53 605 303,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2013 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	29 750,00	0,00	123 068,00	123 068,00	123 068,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	15 283 599,28	0,00	15 095 814,00	15 095 814,00	15 095 814,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		15 313 349,28	0,00	15 218 882,00	15 218 882,00	15 218 882,00
23	Immobilisations en cours	1 605 000,00	88 484,00	1 600 000,00	1 600 000,00	1 688 484,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	894 081,00	0,00	716 179,47	716 179,47	716 179,47
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	433 550,00	0,00	1 251 761,00	1 251 761,00	1 251 761,00
138	Départements	19 109 793,03	2 005 037,00	25 529 860,00	25 529 860,00	27 534 897,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	103 938,60	0,00	93 196,00	93 196,00	93 196,00
024	Produits de cessions		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		22 146 362,63	2 093 521,00	29 190 996,47	29 190 996,47	31 284 517,47
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		37 459 711,91	2 093 521,00	44 409 878,47	44 409 878,47	46 503 399,47
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	1 251 761,00		1 352 720,00	1 352 720,00	1 352 720,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	41 000,00		43 830,00	43 830,00	43 830,00
041	Opérations patrimoniales (4)	400 000,00		400 000,00	400 000,00	400 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 692 761,00		1 796 550,00	1 796 550,00	1 796 550,00
TOTAL		39 152 472,91	2 093 521,00	46 206 428,47	46 206 428,47	48 299 949,47

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

5 305 353,53

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

53 605 303,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (10)**

1 396 550,00

SYMADREM - 13 - Budget Principal	BP 2014
---	----------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 329 700,00		1 329 700,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 360 000,00		1 360 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	11 000,00		11 000,00
66	Charges financières	404 513,00	0,00	404 513,00
67	Charges exceptionnelles	7 000,00	0,00	7 000,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	43 830,00	43 830,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		1 352 720,00	1 352 720,00
	Dépenses de fonctionnement - Total	3 112 213,00	1 396 550,00	4 508 763,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

4 508 763,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	16 904 531,00	0,00	16 904 531,00
18	Compte de liaison : affectation (8)	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	2 372 320,00	0,00	2 372 320,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	924 061,00	0,00	924 061,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6) (9)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	31 519 414,00	400 000,00	31 919 414,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 484 977,00	0,00	1 484 977,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement - Total	53 205 303,00	400 000,00	53 605 303,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

53 605 303,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	10 000,00		10 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00		0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations	4 192 915,61		4 192 915,61
75	Autres produits de gestion courante	14 000,00	0,00	14 000,00
76	Produits financiers	24 628,97	0,00	24 628,97
77	Produits exceptionnels	10 000,00	0,00	10 000,00
	Recettes de fonctionnement - Total	4 251 544,58	0,00	4 251 544,58

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

257 218,42

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

4 508 763,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	716 179,47	0,00	716 179,47
13	Subventions d'investissement	27 657 965,00	0,00	27 657 965,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	15 095 814,00	0,00	15 095 814,00
18	Compte de liaison : affectation	(7) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	400 000,00	400 000,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	1 688 484,00	0,00	1 688 484,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	93 196,00	0,00	93 196,00
28	Amortissements des immobilisations		43 830,00	43 830,00
45..	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		1 352 720,00	1 352 720,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	Recettes d'investissement - Total	45 251 638,47	1 796 550,00	47 048 188,47

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

5 305 353,53

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068

1 251 761,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

53 605 303,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
011	Charges à caractère général	1 396 400,00	1 329 700,00	1 329 700,00
60611	Eau et assainissement	4 000,00	4 000,00	4 000,00
60612	Énergie - Électricité	15 000,00	14 000,00	14 000,00
60621	Combustibles	400,00	500,00	500,00
60622	Carburants	45 000,00	41 000,00	41 000,00
60623	Alimentation	500,00	1 000,00	1 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	11 000,00	13 000,00	13 000,00
60636	Vêtements de travail	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6064	Fournitures administratives	5 000,00	7 000,00	7 000,00
611	Contrats de prestations de services	15 700,00	12 000,00	12 000,00
6132	Locations immobilières		200,00	200,00
6135	Locations mobilières	119 300,00	115 000,00	115 000,00
61521	Terrains	700 000,00	718 000,00	718 000,00
61522	Bâtiments	90 000,00	30 000,00	30 000,00
61551	Matériel roulant	13 000,00	10 000,00	10 000,00
61558	Autres biens mobiliers	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6156	Maintenance	37 000,00	33 000,00	33 000,00
616	Primes d'assurances	57 000,00	60 000,00	60 000,00
6182	Documentation générale et technique	2 000,00	4 000,00	4 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	5 000,00	8 000,00	8 000,00
6188	Autres frais divers	15 000,00	4 000,00	4 000,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6226	Honoraires	85 000,00	95 000,00	95 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	15 000,00	5 000,00	5 000,00
6228	Divers	2 500,00	2 500,00	2 500,00
6231	Annonces et insertions	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	1 000,00	2 500,00	2 500,00
6233	Foires et expositions	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6238	Divers	40 000,00	30 000,00	30 000,00
6251	Voyages et déplacements	5 000,00	3 000,00	3 000,00
6256	Missions	7 000,00	15 000,00	15 000,00
6257	Réceptions	3 000,00	5 000,00	5 000,00
6261	Frais d'affranchissement	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6262	Frais de télécommunications	11 000,00	17 000,00	17 000,00
627	Services bancaires et assimilés	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6281	Concours divers (cotisations...)	29 000,00	5 000,00	5 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	15 000,00	16 000,00	16 000,00
6288	Autres services extérieurs	10 000,00	22 000,00	22 000,00
63512	Taxes foncières	10 000,00	10 000,00	10 000,00
637	Autres impôts, taxes, ...(autres organismes)	3 000,00	2 000,00	2 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 242 360,00	1 360 000,00	1 360 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	800,00	1 400,00	1 400,00
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	15 000,00	17 000,00	17 000,00
6338	Autres impôts, taxes, ...sur rémunérations	2 000,00	2 500,00	2 500,00
64111	Rémunération principale	528 200,00	569 100,00	569 100,00
64112	NBI, SFT et indemnité de résidence	30 000,00	22 000,00	22 000,00
64118	Autres indemnités	240 000,00	250 000,00	250 000,00
64131	Rémunérations	83 000,00	130 000,00	130 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	126 360,00	135 000,00	135 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	160 000,00	175 000,00	175 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	7 000,00	11 500,00	11 500,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	10 000,00	0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C du supplément familial	2 000,00	3 000,00	3 000,00
6474	Versements aux autres oeuvres sociales	3 000,00	2 000,00	2 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	2 000,00	3 000,00	3 000,00
6478	Autres charges sociales diverses		13 000,00	13 000,00
64832	Contributions au Fonds de compensation de CPA	3 000,00	500,00	500,00
6488	Autres charges	30 000,00	25 000,00	25 000,00

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
014	Atténuations de produits		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	30 000,00	11 000,00	11 000,00
65738	Autres organismes publics	20 000,00	9 000,00	9 000,00
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres	10 000,00	2 000,00	2 000,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		2 668 760,00	2 700 700,00	2 700 700,00
66	Charges financières (b)	310 014,00	404 513,00	404 513,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	181 857,00	183 928,00	183 928,00
66112	Intérêts - rattachement des intérêts courus non échus	96 917,00	122 985,00	122 985,00
6615	Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	30 240,00	54 600,00	54 600,00
668	Autres charges financières	1 000,00	43 000,00	43 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	25 000,00	7 000,00	7 000,00
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	15 000,00	5 000,00	5 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	10 000,00	2 000,00	2 000,00
68	Dotations aux amortissements et aux provisions (d)(6)	400 000,00	0,00	0,00
6865	Dotations aux prov. pour risques et charges financiers	400 000,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement) (e)		0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		3 403 774,00	3 112 213,00	3 112 213,00
023	Virement à la section d'investissement	1 251 761,00	1 352 720,00	1 352 720,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)(8)(9)	41 000,00	43 830,00	43 830,00
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	41 000,00	43 830,00	43 830,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 292 761,00	1 396 550,00	1 396 550,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionn.		0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 292 761,00	1 396 550,00	1 396 550,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		4 696 535,00	4 508 763,00	4 508 763,00

+

RESTES A REALISER 2013 (11)

0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

4 508 763,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	201 679,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	78 694,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	122 985,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	Atténuations de charges	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	10 000,00	10 000,00	10 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses		0,00	0,00
73	Impôts et taxes		0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	4 005 572,95	4 192 915,61	4 192 915,61
7472	Régions	918 354,26	931 713,40	931 713,40
7473	Départements	2 137 523,01	2 251 844,16	2 251 844,16
74741	Communes membres du GFP	895 973,68	955 639,05	955 639,05
7478	Autres organismes	53 722,00	53 719,00	53 719,00
75	Autres produits de gestion courante	14 000,00	14 000,00	14 000,00
751	Redevances pour concessions, brevets, licences, ...	5 000,00	5 000,00	5 000,00
752	Revenus des immeubles	9 000,00	9 000,00	9 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+73+74+75+013)		4 029 572,95	4 216 915,61	4 216 915,61
76	Produits financiers (b)	74 565,84	24 628,97	24 628,97
768	Autres produits financiers	74 565,84	24 628,97	24 628,97
77	Produits exceptionnels (c)	259 500,00	10 000,00	10 000,00
7788	Produits exceptionnels divers	259 500,00	10 000,00	10 000,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		4 363 638,79	4 251 544,58	4 251 544,58
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)		0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctio		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		4 363 638,79	4 251 544,58	4 251 544,58

+

RESTES A REALISER 2013 (10)	0,00
------------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	257 218,42
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 508 763,00
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	3 384 997,25	2 354 320,00	2 354 320,00
2031	Frais d'études	3 364 997,25	2 341 820,00	2 341 820,00
2051	Concessions et droits similaires	20 000,00	12 500,00	12 500,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	965 956,92	232 362,00	232 362,00
2111	Terrains nus	919 956,92	85 162,00	85 162,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	20 000,00	20 000,00	20 000,00
2184	Mobilier	5 000,00	106 000,00	106 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	21 000,00	21 200,00	21 200,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	19 683 143,75	30 125 559,00	30 125 559,00
2312	Terrains	5 827 092,72	6 366 044,00	6 366 044,00
2313	Constructions	1 973 400,00	3 070 581,00	3 070 581,00
2317	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	10 282 651,03	20 088 934,00	20 088 934,00
237	Avances et acomptes versés sur commandes d'immos inco	800 000,00	300 000,00	300 000,00
238	Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corp	800 000,00	300 000,00	300 000,00
Total des dépenses d'équipement		24 034 097,92	32 712 241,00	32 712 241,00
16	Emprunts et dettes assimilées	16 488 941,62	16 904 531,00	16 904 531,00
1641	Emprunts en euros	16 488 941,62	16 904 531,00	16 904 531,00
27	Autres immobilisations financières	757 746,46	1 484 977,00	1 484 977,00
276348	Autres communes	757 746,46	1 484 977,00	1 484 977,00
Total des dépenses financières		17 246 688,08	18 389 508,00	18 389 508,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers			0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE		41 280 786,00	51 101 749,00	51 101 749,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	400 000,00	400 000,00	400 000,00
2312	Terrains	200 000,00	200 000,00	200 000,00
2317	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	200 000,00	200 000,00	200 000,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE		400 000,00	400 000,00	400 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		41 680 786,00	51 501 749,00	51 501 749,00

+

RESTES A REALISER 2013 (11)	2 103 554,00
------------------------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	53 605 303,00
---	----------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	29 750,00	123 068,00	123 068,00
13158	Autres groupements	29 750,00	123 068,00	123 068,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	15 283 599,28	15 095 814,00	15 095 814,00
1641	Emprunts en euros	15 283 599,28	15 095 814,00	15 095 814,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		15 313 349,28	15 218 882,00	15 218 882,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 327 631,00	1 967 940,47	1 967 940,47
10222	F.C.T.V.A.	894 081,00	716 179,47	716 179,47
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	433 550,00	1 251 761,00	1 251 761,00
138	Autres subventions d'investissement non transférables	19 109 793,03	25 529 860,00	25 529 860,00
1381	Etat et établissements nationaux	8 016 892,60	10 456 567,00	10 456 567,00
1382	Régions	5 852 857,82	8 036 088,00	8 036 088,00
1383	Départements	3 840 639,49	5 466 758,00	5 466 758,00
1384	Communes	1 399 403,12	1 570 447,00	1 570 447,00
23	Immobilisations en cours	1 605 000,00	1 600 000,00	1 600 000,00
237	Avances et acomptes versés sur commandes d'immos incc	800 000,00	800 000,00	800 000,00
238	Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corp	805 000,00	800 000,00	800 000,00
27	Autres immobilisations financières	103 938,60	93 196,00	93 196,00
276348	Autres communes	103 938,60	93 196,00	93 196,00
Total des recettes financières		22 146 362,63	29 190 996,47	29 190 996,47
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers			0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		37 459 711,91	44 409 878,47	44 409 878,47
021	Virement de la section de fonctionnement	1 251 761,00	1 352 720,00	1 352 720,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)(7)(8)	41 000,00	43 830,00	43 830,00
28051	Concessions et droits similaires	4 458,43	4 670,52	4 670,52
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques	1 574,81	1 578,52	1 578,52
28181	Installations générales, agencements et aménagements div	395,00	395,03	395,03
28182	Matériel de transport	3 588,00	3 588,25	3 588,25
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	11 460,78	14 455,29	14 455,29
28184	Mobilier	4 657,84	3 850,31	3 850,31
28188	Autres immobilisations corporelles	14 865,14	15 292,08	15 292,08
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 292 761,00	1 396 550,00	1 396 550,00
041	Opérations patrimoniales (9)	400 000,00	400 000,00	400 000,00
2031	Frais d'études	400 000,00	400 000,00	400 000,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE		1 692 761,00	1 796 550,00	1 796 550,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		39 152 472,91	46 206 428,47	46 206 428,47

+

RESTES A REALISER 2013 (10)

2 093 521,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)

5 305 353,53

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

53 605 303,00

SYMADREM - 13 - Budget Principal	BP	2014
---	-----------	-------------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A.9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

A1

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains,	9 Action économique	TOTAL
INVESTISSEMENT												
DEPENSES												
Dépenses réelles	18 389 508,00	0,00	32 712 241,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 101 749,00
Equipements municipaux (2)		0,00	32 712 241,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 712 241,00
Equip. non municipaux (c/204) (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations financières	18 389 508,00											18 389 508,00
Dépenses d'ordre	400 000,00											400 000,00
Total dépenses de l'exercice	18 789 508,00	0,00	32 712 241,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 501 749,00
RAR N-1 et reports	0,00	0,00	2 103 554,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 103 554,00
Total cumulé dépenses d'investissement	18 789 508,00	0,00	34 815 795,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	53 605 303,00
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	16 940 771,00	27 721 827,47	1 643 830,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 206 428,47
RAR N-1 et reports	5 305 353,53	2 005 037,00	88 484,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 398 874,53
Total cumulé recettes d'investissement	22 146 124,53	29 726 864,47	1 732 314,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	53 605 303,00
FONCTIONNEMENT												
DEPENSES												
Total dépenses de l'exercice	0,00	4 508 763,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 508 763,00
RAR N-1 et reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé dépenses de fonctionnement	0,00	4 508 763,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 508 763,00
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	0,00	4 251 544,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 251 544,58
RAR N-1 et reports	257 218,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	257 218,42
Total cumulé recettes de fonctionnement	257 218,42	4 251 544,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 508 763,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs normis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L.2312-3, R.2311-1 et R.2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-36 a1 et R.5211-14 + L.5711-1 et R.5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

IV

A1

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
---------	---------	-------------------------------	--	-----------------------------------	----------------------------	-----------	---------------------	-----------------------------------	-----------	------------	--	---------------------	-------

INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT													
DEPENSES													
	Total dépenses d'investissement	18 789 508,00	0,00	34 815 795,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	53 605 303,00
	Dépenses réelles	18 389 508,00	0,00	34 815 795,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	53 205 303,00
16	Emprunts et dettes assimilées	16 904 531,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 904 531,00
1641	Emprunts en euros	16 904 531,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 904 531,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	2 372 320,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 372 320,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	2 341 820,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 341 820,00
2051	Concessions et droits similaires	0,00	0,00	30 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 500,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	924 061,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	924 061,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	757 861,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	757 861,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	0,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	110 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	110 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	31 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 200,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	31 519 414,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 519 414,00
2312	Terrains	0,00	0,00	6 753 280,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 753 280,00
2313	Constructions	0,00	0,00	3 070 581,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 070 581,00
2317	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	0,00	0,00	20 095 553,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 095 553,00
237	Avances et acomptes versés sur commandes d'immos in	0,00	0,00	800 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	800 000,00
238	Avances et acomptes versés sur commandes d'immos c	0,00	0,00	800 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	800 000,00
27	Autres immobilisations financières	1 484 977,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 484 977,00
276348	Autres communes	1 484 977,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 484 977,00
	Dépenses d'ordre	400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400 000,00
041	Opérations patrimoniales	400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400 000,00
2312	Terrains	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00
2317	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00
RECETTES													
	Total recettes d'investissement	22 146 124,53	29 726 864,47	1 732 314,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	53 605 303,00
	Recettes réelles	21 746 124,53	28 374 144,47	1 688 484,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 808 753,00
001	Solde d'exécution de la section d'investissement rep	5 305 353,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 305 353,53
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	5 305 353,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 305 353,53

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

IV

A1

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 251 761,00	716 179,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 967 940,47
10222	F.C.T.V.A.	0,00	716 179,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	716 179,47
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 251 761,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 251 761,00
13	Subventions d'investissement	0,00	27 657 965,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 657 965,00
13158	Autres groupements	0,00	123 068,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	123 068,00
1381	Etat et établissements nationaux	0,00	11 570 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 570 700,00
1382	Régions	0,00	8 036 088,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 036 088,00
1383	Départements	0,00	5 690 443,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 690 443,00
1384	Communes	0,00	2 237 666,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 237 666,00
16	Emprunts et dettes assimilées	15 095 814,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 095 814,00
1641	Emprunts en euros	15 095 814,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 095 814,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	1 688 484,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 688 484,00
237	Avances et acomptes versés sur commandes d'immos in	0,00	0,00	800 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	800 000,00
238	Avances et acomptes versés sur commandes d'immos cr	0,00	0,00	888 484,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	888 484,00
27	Autres immobilisations financières	93 196,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	93 196,00
276348	Autres communes	93 196,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	93 196,00
Recettes d'ordre		400 000,00	1 352 720,00	43 830,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 796 550,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	1 352 720,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 352 720,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	1 352 720,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 352 720,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	43 830,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 830,00
28051	Concessions et droits similaires	0,00	0,00	4 670,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 670,52
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques	0,00	0,00	1 578,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 578,52
28181	Installations générales, agencements et aménagements	0,00	0,00	395,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	395,03
28182	Matériel de transport	0,00	0,00	3 588,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 588,25
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	0,00	0,00	14 455,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 455,29
28184	Mobilier	0,00	0,00	3 850,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 850,31
28188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	15 292,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 292,08
041	Opérations patrimoniales	400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400 000,00
2031	Frais d'études	400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400 000,00

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Total dépenses de fonctionnement	0,00	4 508 763,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 508 763,00
----------------------------------	------	--------------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	--------------

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

IV

A1

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
Dépenses réelles		0,00	3 112 213,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 112 213,00
011	Charges à caractère général	0,00	1 329 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 329 700,00
60611	Eau et assainissement	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
60612	Énergie - Électricité	0,00	14 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 000,00
60621	Combustibles	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
60622	Carburants	0,00	41 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 000,00
60623	Alimentation	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	13 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 000,00
60636	Vêtements de travail	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
6064	Fournitures administratives	0,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
6132	Locations immobilières	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00
6135	Locations mobilières	0,00	115 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	115 000,00
61521	Terrains	0,00	718 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	718 000,00
61522	Bâtiments	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
61551	Matériel roulant	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
61558	Autres biens mobiliers	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
6156	Maintenance	0,00	33 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 000,00
616	Primes d'assurances	0,00	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
6188	Autres frais divers	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
6226	Honoraires	0,00	95 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	95 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
6228	Divers	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
6231	Annonces et insertions	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
6233	Foires et expositions	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6238	Divers	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
6256	Missions	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
6257	Réceptions	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
6261	Frais d'affranchissement	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	17 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 000,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

A1

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
6281	Concours divers (cotisations...)	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	16 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 000,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	22 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 000,00
63512	Taxes foncières	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
637	Autres impôts, taxes, ... (autres organismes)	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	1 360 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 360 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	1 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 400,00
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	0,00	17 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 000,00
6338	Autres impôts, taxes, ... sur rémunérations	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
64111	Rémunération principale	0,00	569 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	569 100,00
64112	NBI, SFT et indemnité de résidence	0,00	22 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 000,00
64118	Autres indemnités	0,00	250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00
64131	Rémunérations	0,00	130 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	130 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	135 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	135 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	0,00	175 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	175 000,00
6454	Cotisations aux A.S.E.D.I.C	0,00	11 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 500,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C du supplément familial	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
6474	Versements aux autres oeuvres sociales	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	13 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 000,00
64832	Contributions au Fonds de compensation de CPA	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6488	Autres charges	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	11 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 000,00
65736	Autres organismes publics	0,00	9 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autre	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
66	Charges financières	0,00	404 513,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	404 513,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	183 928,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	183 928,00
66112	Intérêts - rattachement des intérêts courus non échus	0,00	122 985,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	122 985,00
6615	Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	0,00	54 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54 600,00
668	Autres charges financières	0,00	43 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 000,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
Dépenses d'ordre		0,00	1 396 550,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 396 550,00

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

IV

A1

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
023	Virement à la section d'investissement	0,00	1 352 720,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 352 720,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	1 352 720,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 352 720,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	43 830,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 830,00
6611	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corpore	0,00	43 830,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 830,00
RECETTES													
	Total recettes de fonctionnement	257 218,42	4 251 544,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 508 763,00
	Recettes réelles	257 218,42	4 251 544,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 508 763,00
002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou défil	257 218,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	257 218,42
002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	257 218,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	257 218,42
013	Atténuations de charges	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
74	Dotations, subventions et participations	0,00	4 192 915,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 192 915,61
7472	Régions	0,00	931 713,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	931 713,40
7473	Départements	0,00	2 251 844,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 251 844,16
74741	Communes membres du GFP	0,00	955 639,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	955 639,05
7478	Autres organismes	0,00	53 719,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	53 719,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	14 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 000,00
751	Redevances pour concessions, brevets, licences, ...	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
752	Revenus des immeubles	0,00	9 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00
76	Produits financiers	0,00	24 628,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 628,97
768	Autres produits financiers	0,00	24 628,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 628,97
77	Produits exceptionnels	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

FONCTION 0 Services généraux des administrations publiques locales

CHAPITRES (1)	0		Total
	Services généraux des administrations	Opérations non ventilables	
DEPENSES TOTALES (2)	4 508 763,00	0,00	4 508 763,00
Dépenses de l'exercice	4 508 763,00	0,00	4 508 763,00
011 Charges à caractère général	1 329 700,00	0,00	1 329 700,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	1 360 000,00	0,00	1 360 000,00
023 Virement à la section d'investissement	1 352 720,00	0,00	1 352 720,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	43 830,00	0,00	43 830,00
65 Autres charges de gestion courante	11 000,00	0,00	11 000,00
66 Charges financières	404 513,00	0,00	404 513,00
67 Charges exceptionnelles	7 000,00	0,00	7 000,00
RECETTES TOTALES (2)	4 251 544,58	257 218,42	4 508 763,00
Recettes de l'exercice	4 251 544,58	0,00	4 251 544,58
013 Atténuations de charges	10 000,00	0,00	10 000,00
74 Dotations, subventions et participations	4 192 915,61	0,00	4 192 915,61
75 Autres produits de gestion courante	14 000,00	0,00	14 000,00
76 Produits financiers	24 628,97	0,00	24 628,97
77 Produits exceptionnels	10 000,00	0,00	10 000,00
Restes à réaliser - reports	0,00	257 218,42	257 218,42
002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0,00	257 218,42	257 218,42

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

SYMADREM - 13 - Budget Principal		BP	2014
---	--	-----------	-------------

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A1.1
DETAIL FONCTIONNEMENT		

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 0 Services généraux des administrations publiques locales

CHAPITRES (1)	0 Services généraux des administrations publiques locales	01 Opérations non ventilables	Total
DEPENSES TOTALES (2)	0,00	18 789 508,00	18 789 508,00
Dépenses de l'exercice	0,00	18 789 508,00	18 789 508,00
Non individualisées en opérations	0,00	18 789 508,00	18 789 508,00
041 Opérations patrimoniales	0,00	400 000,00	400 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	16 904 531,00	16 904 531,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	1 484 977,00	1 484 977,00
RECETTES TOTALES (2)	29 726 864,47	22 146 124,53	51 872 989,00
Recettes de l'exercice	27 721 827,47	16 840 771,00	44 562 598,47
Non affectées aux opérations	27 721 827,47	16 840 771,00	44 562 598,47
021 Virement de la section de fonctionnement	1 352 720,00	0,00	1 352 720,00
041 Opérations patrimoniales	0,00	400 000,00	400 000,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	716 179,47	1 251 761,00	1 967 940,47
13 Subventions d'investissement (sauf 138)	25 652 928,00	0,00	25 652 928,00
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	15 095 814,00	15 095 814,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	93 196,00	93 196,00
Restes à réaliser - reports	2 005 037,00	5 305 353,53	7 310 390,53
Non affectées aux opérations	2 005 037,00	5 305 353,53	7 310 390,53
001 Solde d'exécution de la section d'investis	0,00	5 305 353,53	5 305 353,53
13 Subventions d'investissement (sauf 138)	2 005 037,00	0,00	2 005 037,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondant à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

SYMADREM - 13 - Budget Principal		BP	2014
---	--	-----------	-------------

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		
DETAIL INVESTISSEMENT		A1.2

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

11
FONCTION 1 Sécurité et salubrité publiques

CHAPITRES (1)	11 Sécurité intérieure	Total
DEPENSES TOTALES (2)	34 815 795,00	34 815 795,00
Dépenses de l'exercice	32 712 241,00	32 712 241,00
Non individualisées en opérations	32 712 241,00	32 712 241,00
20 Immobilisations incorporelles	2 354 320,00	2 354 320,00
21 Immobilisations corporelles	232 362,00	232 362,00
23 Immobilisations en cours	30 125 559,00	30 125 559,00
Restes à réaliser - reports	2 103 554,00	2 103 554,00
Non individualisées en opérations	2 103 554,00	2 103 554,00
20 Immobilisations incorporelles	18 000,00	18 000,00
21 Immobilisations corporelles	691 699,00	691 699,00
23 Immobilisations en cours	1 393 855,00	1 393 855,00
RECETTES TOTALES (2)	1 732 314,00	1 732 314,00
Recettes de l'exercice	1 643 830,00	1 643 830,00
Non affectées aux opérations	1 643 830,00	1 643 830,00
040 Opérations d'ordre de transfert entre sect	43 830,00	43 830,00
23 Immobilisations en cours	1 600 000,00	1 600 000,00
Restes à réaliser - reports	88 484,00	88 484,00
Non affectées aux opérations	88 484,00	88 484,00
23 Immobilisations en cours	88 484,00	88 484,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondant à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

CHAPITRES (1)	Sous-fonction 11
	110 Services communs
DEPENSES TOTALES (2)	34 815 795,00
Dépenses de l'exercice	32 712 241,00
Non individualisées en opérations	32 712 241,00
20 Immobilisations incorporelles	2 354 320,00
21 Immobilisations corporelles	232 362,00
23 Immobilisations en cours	30 125 559,00
Restes à réaliser - reports	2 103 554,00
Non individualisées en opérations	2 103 554,00
20 Immobilisations incorporelles	18 000,00
21 Immobilisations corporelles	691 699,00
23 Immobilisations en cours	1 393 855,00
RECETTES TOTALES (2)	1 732 314,00
Recettes de l'exercice	1 643 830,00
Non affectées aux opérations	1 643 830,00
040 Opérations d'ordre de transfert entre sec	43 830,00
23 Immobilisations en cours	1 600 000,00
Restes à réaliser - reports	88 484,00
Non affectées aux opérations	88 484,00
23 Immobilisations en cours	88 484,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

A2.1

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 01/01/2014	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (2)	Capital
TOTAL	2 132 850,05	1 830 117,45	171 842,71	78 647,55	93 195,16
<u>Après des organismes de droit privé</u>	2 132 850,05	1 830 117,45	171 842,71	78 647,55	93 195,16
CAISSE D' EPARGNE P.A.C.	1 584 783,05	1 397 729,22	122 027,79	60 761,09	61 266,70
DEXIA CLF Banque	548 067,00	432 388,23	49 814,92	17 886,46	31 928,46
<u>Après des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Tableau des remboursements d' Emprunts au BP 2014

EMPRUNT auprès des Organismes de droit privé	K à rembourser
Rappel Capital Annuités de l'exercice	93 195.16 €
Projet des Remboursements Anticipés	16 811 335.84 €

MONTANT PREVISIONNEL DE LA DETTE A REMBOURSER EN CAPITAL 16 904 531.00 €

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

SYMADREM - 13 - Budget Principal	BP 2014
----------------------------------	---------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A2.2

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV

A2.3

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2014 (3)	Type (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Emprunt à taux fixe ou taux variable simple sur la durée du contrat A														
A29130FT	CAISSE D'EPARGNE P.A.C.	3 500 000,00	3 500 000,00	1	3,00				0,00 0		2.82288	105 280,00	0,00	100,00%
TOTAL A														
Barrière simple B														
Option d'échange C														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé D														
Multiplicateur jusqu'à 5 E														
Autres types de structures F														
TOTAL GENERAL			3 500 000,00									105 280,00	0,00	100%

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : indice zone euro / 2 : indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 778.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

A2.4

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					3 500 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					3 500 000,00									
A29130FT	CAISSE D'EPARGNE P.A.C.	15/07/2013		25/10/2014	3 500 000,00	F		2.82	2.82288		A	C	N	A-1
Total général					3 500 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la dernière mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Taux initial du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer l'amortissement : P pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

A2.4

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (2)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (3)	Capital restant du au 01/01/2014	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Coût de sortie (7)	Annuités de l'exercice		ICNE de l'exercice
						Type de taux (4)	Index (5)	Niveau du taux d'intérêt à la date de vote du budget (6)		Capital	Charges d'intérêt (8)	
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		3 500 000,00					0,00	0,00	105 280,00	18 095,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		3 500 000,00					0,00	0,00	105 280,00	18 095,00
A29130FT	N	0,00		3 500 000,00	2,75	F	2,82288		0,00	0,00	105 280,00	18 095,00
Total général		0,00		3 500 000,00					0,00	0,00	105 280,00	18 095,00

(1) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(2) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(3) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 Juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales). En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).

(4) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (C'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(5) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.

(6) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N.

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV - ANNEXES

IV

A2.8

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents		(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
	Nombre de produits	% de l'encours						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits		1					
	% de l'encours		100,00%					
	Montant en euros		3 500 000,00					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits							
	% de l'encours							
	Montant en euros							
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits							
	% de l'encours							
	Montant en euros							
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits							
	% de l'encours							
	Montant en euros							
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits							
	% de l'encours							
	Montant en euros							
(F) Autres types de structures	Nombre de produits							
	% de l'encours							
	Montant en euros							

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/2014 après opérations de couverture éventuelles

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

CHOIX DU COMITÉ SYNDICAL			Délibération du
Biens de faible valeur			26/02/1998
Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) : 304,00€			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
Linéaire	Camion et vehicule industriel	5	26/02/1998
Linéaire	Equipement de garage et atelier	10	26/02/1998
Linéaire	installation de voiries	20	26/02/1998
Linéaire	Logiciels	2	26/02/1998
Linéaire	Materiel de bureau électrique	10	26/02/1998
Linéaire	Materiel informatique	3	26/02/1998
Linéaire	Matériels classique	6	26/02/1998
Linéaire	Mobilier	15	26/02/1998
Linéaire	Voitures	5	26/02/1998

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS	A4

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
TOTAL						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès...; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement...)

ETAT DES PROVISIONS

Semi-budgetaire

		CONSTITUTION				REPRISE		SOLDE
COMPTE D'IMPUTATION	OBJET DE LA PROVISION	DELIBERATION (DATE ET N°)	DATE DE LA CONSTITUTION DE LA PROVISION	MONTANT DE LA PROVISION DE L EXERCICE	MONTANT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 31/12/ N-1	DATE	MONTANT	
6815	Contentieux Petite Argence contre Symadrem inondation 2003	2009-52 du 06/11/09	10/03/2010	0.00	950 000.00		0.00	950 000.00
							SOLDE	950 000.00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A6.1

A6.1 DETAIL DES DEPENSES

Art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2013 (3)	Proposition nouvelle	Vote (2)
DEPENSES TOTALES (I) = A+B+C+D		17 246 688,08	0,00	18 389 508,00	I 18 389 508,00
HORS CHARGES TRANSFEREES (II)=A+B+C		17 246 688,08	0,00	18 389 508,00	II 18 389 508,00
16	Emprunts et dettes assimilées (A)	16 488 941,62	0,00	16 904 531,00	16 904 531,00
1641	Emprunts en euros	16 488 941,62	0,00	16 904 531,00	16 904 531,00
Autres dépenses financières (sous-total) (B)		757 746,46	0,00	1 484 977,00	1 484 977,00
10	Dotations, fonds divers et réserves				
27	Autres immobilisations financières	757 746,46	0,00	1 484 977,00	1 484 977,00
276348	Autres communes	757 746,46	0,00	1 484 977,00	1 484 977,00
020	Dépenses imprévues (investissement)				

	Op. de l'exercice I	Solde d'exécution D001 (3)	CUMUL IV
Dépenses	18 389 508,00	D001 0,00	18 389 508,00

Détail des comptes 16449 et 166 en dépenses

Art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2013 (3)	Proposition nouvelle	Vote (2)
16449	Opérations afférentes à l'option de tirage sur liane de trésorerie	0,00	0,00	0,00	0,00
166	Refinancement de dette	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Crédits de l'exercice volés lors de la séance.

(3) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent ou si reprise anticipée des résultats. Il n'y a pas de restes à réaliser sur les opérations d'ordre.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A6.2
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	

A6.2 DETAIL DES RECETTES

Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2013 (3)	Proposition nouvelle	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a+b+c+d		21 400 573,63	2 005 037,00	27 735 785,47	III 27 735 785,47
Ressources propres externes (a) (3)		894 081,00	0,00	716 179,47	716 179,47
10222	F.C.T.V.A. (4)	894 081,00	0,00	716 179,47	716 179,47
Autres recettes financières (b)		19 213 731,63	2 005 037,00	25 623 056,00	25 623 056,00
138	Départements	19 109 793,03	2 005 037,00	25 529 860,00	25 529 860,00
276348	Autres communes	103 938,60	0,00	93 196,00	93 196,00
Transferts entre sections (c)		41 000,00		43 830,00	43 830,00
28051	Concessions et droits similaires	4 458,43		4 670,52	4 670,52
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques	1 574,81		1 578,52	1 578,52
28181	Installations générales, agencements et aménagement	395,00		395,03	395,03
28182	Matériel de transport	3 588,00		3 588,25	3 588,25
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	11 460,78		14 455,29	14 455,29
28184	Mobilier	4 657,84		3 850,31	3 850,31
28188	Autres immobilisations corporelles	14 865,14		15 292,08	15 292,08
021	Virement de la section de fonctionnement (d)	1 251 761,00		1 352 720,00	1 352 720,00

	Opérations de l'exercice III	Solde d'exécution R001 (3)	Affectation R1068 (3)	CUMUL V
Recettes	27 735 785,47	5 305 353,53	1 251 761,00	34 292 900,00

	Montant
Dépenses financières	IV 18 389 508,00
Recettes financières	V 34 292 900,00
Solde (recettes - dépenses)	VI = V - IV (5) + 15 903 392,00
Solde net hors créances sur autres collectivités publiques (C/2763) et charges transférées (D) (6) (7)	VI + c/2763 + D (5) + 17 388 369,00
Résultat hors charges transférées	V - (II+D001) 15 903 392,00

Autres ressources financières ne faisant pas partie des ressources propres (c/16449 et c/166)

Art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2013 (3)	Proposition nouvelle	Vote (2)
16449	Opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie	0,00	0,00	0,00	0,00
166	Refinancement de dette	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) A n'inscrire que si le compte administratif est voté. Il n'y a pas de restes à réaliser sur les opérations d'ordre.

(4) Hors comptes 10229, 10259 et 1068.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Ces créances et charges peuvent être financées par emprunt.

(7) Il s'agit des dépenses réelles au compte 2763.

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2014

IV

C1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		2	0	2	2	0	2
DIRECTEUR GENERAL ADJOINT DES SERVICES	A	1	0	1	1	0	1
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES	A	1	0	1	1	0	1
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		7	0	7	7	0	7
ATTACHE	A	1	0	1	1	0	1
REDACTEUR	B	1	0	1	1	0	1
REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CLASSE	B	1	0	1	1	0	1
REDACTEUR PRINCIPAL DE 1ER CLASSE	B	1	0	1	1	0	1
ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1ER CLASSE	C	1	0	1	1	0	1
ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2EME CLASSE	C	2	0	2	2	0	2
FILIERE TECHNIQUE (c)		15	0	15	12	1	13
INGENIEUR	A	4	0	4	3	0	3
INGENIEUR CHEF DE CLASSE NORMALE	A	2	0	2	1	0	1
INGENIEUR PRINCIPAL	A	1	0	1	1	0	1
ADJOINT TECHNIQUE 2EME CLASSE	C	2	0	2	2	0	2
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	C	1	0	1	0	0	0
AGENT DE MAITRISE	C	1	0	1	1	1	2
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	4	0	4	4	0	4
TOTAL GENERAL (a+b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)		24	0	24	21	1	22

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année.

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année.

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2014

C-1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/2014	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agent occupant un emploi permanent (6)				25 740,00		
AGENT DE MAITRISE	C	TECH		25 740,00	A	CDI
Agent occupant un emploi non permanent (7)				63 405,00		
CHARGE DE MISSION PR	A	TECH		33 357,00	3.3.2	CDD
CARGE DE MISSION SIRIS	B	TECH		30 048,00	3.3.1	CDD
TOTAL GENERAL				89 145,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel.

ANIM : Animation.

PW : Police.

OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a* : article 3, 1^{ème} alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2^{ème} alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1* : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2* : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3* : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4* : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5* : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels.

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "Autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Présenté par le Président,
A Arles, le 27/02/2014
Le Président,

Délibéré par le Comité syndical, réuni en session Ordinaire.
A Arles, le 27/02/2014

Les membres du Comité syndical,




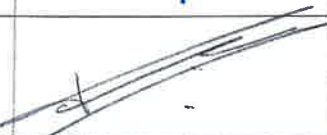
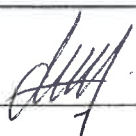
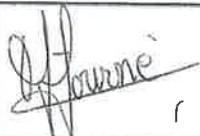

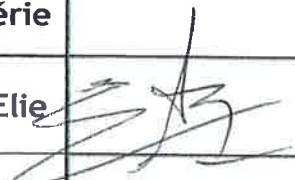



Nombre de membres en exercice :	29
Nombre de membres présents :	16
Nombre de suffrages exprimés :	16
VOTES : Pour :	16
Contre :	0
Abstention :	0

Date de convocation :

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le

A Arles, le

COMITE SYNDICAL DU SYMADREM
FEUILLE DE PRESENCE - SEANCE DU JEUDI 27 FEVRIER 2014

DELEGUES TITULAIRES		DELEGUES SUPPLEANTS (en l'absence du délégué titulaire)	
Nom - Prénom	Signature	Nom - Prénom	Signature
COMMUNES DES BOUCHES DU RHONE			
MASSON ARLES	Jean- Luc 	PLANELL Jean- Yves	
CHARRIER PORT SAINT-LOUIS-DU-RHONE	Jean-Marc 	MICHEL Sophie	
MAUGET SAINTES-MARIES-DE-LA-MER	André 	CHASSAIN Roland	
FABRE TARASCON	Charles 	GRANGIER Jérôme	
COMMUNES DU GARD			
DUPONT AIMARGUES	Alain 	MATINI Giovanni	
BOURBOUSSON BEUCAIRE	Jacques	JOURNE Marie- France	
BROYE BEAUVOISIN	Renée	MOINE Valérie	
REY BELLEGARDE	Nancy 	BATAILLE Elie	
DUMAS FOURQUES	Gilles 	CASTELLANI Nadine	
BOUVIER LE CAILAR	Reine	CABANEL Michel	
DOURIEU SAINT GILLES	Jean-Claude 	MARTI Louise	
JOURDAN TERRE DE CAMARGUE	Lionel	MORRA André	
MORI VAUVERT	Yvette	BELIN René	

DELIBERATION N° : 2014-17

RAPPORTEUR : M. MASSON

PERSONNEL

Création d'un poste d'attaché territorial

Pour faire suite à l'inscription d'un rédacteur principal de 1° classe sur la liste d'aptitude au grade d'attaché territorial au titre de la promotion interne pour l'année 2014, et après avis favorable de la CAP , et compte tenu des fonctions exercées par l'intéressé(e), il est proposé de créer un poste d'attaché territorial à compter du 1er avril 2014. L'agent sera détaché statutairement pour une période de 6 mois à l'issue de laquelle il pourra être titularisé. A la date de sa titularisation dans le nouveau grade, le poste de rédacteur principal de 1° classe détenu précédemment par l'intéressé(e) sera supprimé.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

Vu le tableau d'avancement 2014,

Vu l'avis de la CAP du 13 décembre 2013,

Vu l'arrêté du président du Centre Départemental de Gestion 13 du 31 janvier 2014 portant liste d'aptitude au grade d'attaché territorial au titre de la promotion interne pour l'année 2014,

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical :

- **DECIDE** la création d'un emploi permanent d'attaché territorial à compter du 1er avril 2014
- **DIT** que les crédits nécessaires figurent au budget du SYMADREM
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à cette affaire

La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré au siège du SYMADREM les jours, mois et an sus indiqués.

Hervé SCHIAVETTI et par délégation
Le Directeur Général


Jean-Pierre GAUTIER

COMMANDE PUBLIQUE**GUIDE DES PROCEDURES INTERNES DE LA COMMANDE PUBLIQUE**
Intégration des nouveaux seuils de procédures de passation des marchés publics
conformément à l'article 26 du Code des Marchés Publics

Le SYMADREM a adopté, le 25 juin 2009, un guide des procédures internes de la commande publique relatif à la publicité et aux procédures de passation des marchés telles que définies aux articles 33 alinéa 3 et 57 à 59 du Code des marchés publics ainsi que pour les marchés travaux dont le seuil excède 193 000 €/HT soumis aux dispositions de l'article 28 du Code des marchés publics.

Cette délibération a été modifiée le 10 février 2010 et le 26 janvier 2012 afin d'intégrer les modifications des seuils de procédures de passation des marchés qui sont révisés tous les 2 ans par la Commission des Communautés Européennes.

A la suite du règlement n° 1336/2013 de la Commission des Communautés Européennes du 13 décembre 2013, publié au Journal Officiel de l'Union Européenne le 14 décembre 2013, modifiant les seuils de procédures de passation des marchés publics et du décret n° 2013-1259 du 27 décembre 2013, publié au Journal Officiel de la République Française le 29 décembre 2013 qui introduit en droit français ces nouveaux seuils.

Les seuils maximum de la procédure adaptée à compter du 01 janvier 2014 jusqu'au 31 décembre 2015 sont les suivants :

Seuil maximum de la procédure adaptée		
	<i>Décret n° 2011-2027 du 29 décembre 2011</i>	<i>Décret n° 2013-1259 du 27 décembre 2013</i>
	<i>Anciens seuils supprimés</i>	<i>Nouveaux seuils à compter du 01/01/2012</i>
Marchés travaux	5 000 000 € HT	5 186 000 € HT
Marchés de fournitures et services	200 000 € HT	207 000 € HT

Il convient donc de transposer les nouvelles dispositions prévues par le décret n° 2013-1259 du 27 décembre au guide des procédures internes de la commande publique, à savoir :

- **Marchés de fournitures et services :**

- ✓ Suppression du seuil de 200 000 € HT,
- ✓ Le seuil maximum de la procédure adaptée est porté au seuil fixé à l'alinéa II.2 de l'article 26 du code Marchés Publics.

COMITE SYNDICAL DU SYMADREM[®] – SEANCE DU JEUDI 27 FEVRIER 2014

SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2014-18

- **Marchés travaux**, le guide des procédures internes de la commande publique prévoit :
 - ✓ Un seuil de 200 000 € HT pour la saisine de Commission d'ouverture des plis et de la Commission MAPA. Il est porté au seuil fixé à l'alinéa II.2 de l'article 26 du code Marchés Publics,
 - ✓ Un seuil maximum de 1 500 000 € pour la procédure adaptée, le décret n° 2013-1259 du 27 décembre 2013 n'a pas d'impact.

Le guide d'achat modifié et ses annexes sont joints à la présente délibération.

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical :

- **ADOPTÉ** les modifications des seuils de procédures de passation des marchés publics conformément aux nouvelles dispositions du décret n° 2013-1259 du 27 décembre 2013, à savoir :
 - **Marchés de fournitures et services :**
 - ✓ Suppression du seuil de 200 000 € HT,
 - ✓ Le seuil maximum de la procédure adaptée est porté au seuil fixé à l'alinéa II.2 de l'article 26 du code Marchés Publics.
 - **Marchés travaux**, le guide des procédures internes de la commande publique prévoit :
 - ✓ Un seuil de 200 000 € HT pour la saisine de Commission d'ouverture des plis et de la Commission MAPA. Il est porté au seuil fixé à l'alinéa II.2 de l'article 26 du code Marchés Publics,
 - ✓ Un seuil maximum de 1 500 000 € pour la procédure adaptée, le décret n° 2013-1259 du 27 décembre 2013 n'a pas d'impact ce seuil.
- **DIT** que le Guide des procédures d'achat du SYMADREM et ses annexes, ci-joint, sont modifiés conformément aux nouvelles dispositions du décret n° 2013-1259 du 27 décembre 2013
- **AUTORISE** le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire

La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré au siège du SYMADREM les jours, mois et an sus indiqués.

**Hervé SCHIAVETTI et par délégation
Le Directeur Général**


Jean-Pierre GAUTIER

Syndicat Mixte Interrégional
d'Aménagement

SYMADREM

des Dignes du Delta
du Rhône et de la Mer

GUIDE DES PROCEDURES INTERNES

DE LA COMMANDE PUBLIQUE

Mise à jour au 1^e janvier 2014

Référence de la délibération	Objet de la modification
<i>N° 2009-35 du 25 juin 2009</i>	<i>Décret n° 2009-1702 du 30/12/2009 Nouveau seuils applicables à compter du 1^{er} janvier 2010</i>
<i>N° 2012-25 du 26 janvier 2012</i>	<i>Décret n° 2011-1853 du 09 décembre 2011 relevant le seuil de l'article 28 à 15 000 € HT Décret n° 2011-2027 du 30/12/2011 Nouveau seuils applicables à compter du 1^{er} janvier 2012</i>
<i>N° 2013-42 du 19 sept. 20103</i>	<i>Modification de l'article G Modification du chapitre 2</i>
<i>Projet de délibération : Comité syndical du 27 février 2014</i>	<i>Décret n° 2013-1259 du 27 décembre 2013 modifiant les seuils applicables aux marchés publics et autres contrats de la commande publique, applicables à compter du 1^{er} janvier 2014</i>

Sommaire

CHAPITRE I : RAPPEL DES PRINCIPES DE BASE DE L'ACHAT PUBLIC	5
1. Références législatives et réglementaires	5
2. L'évaluation préalable des besoins (Article 5 CMP) et la définition des prestations à fournir (Article 6 CMP).....	5
3. La détermination des seuils de procédures	6
A. Calcul des seuils (article 27 du Code des Marchés Publics).....	6
B. Les seuils.....	6
C. Les caractéristiques des procédures formalisées	7
4. Le respect des obligations de publicité et de transparence	8
5. Le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse.....	8
Chapitre II : DEFINITION DES PROCEDURES INTERNES	9
1. Détermination des représentants du pouvoir adjudicateur.....	9
A. Le Pouvoir Adjudicateur	9
B. Les délégations au Président.....	9
C. Les délégations au Vice-président.....	9
D. Les autres délégations	9
E. La Commission d'Appel d'offres (C.A.O.).....	10
F. La Commission M.A.P.A.....	11
G. La Commission d'Ouverture des Plis (C.O.P.).....	12
2. Organisation de la procédure interne d'achat :	13
Règles propres au SYMADREM.....	13
A. Les marchés de Fournitures Courantes et de Services et les marchés de maîtrise d'œuvre relatif à des ouvrages d'infrastructures.....	13
1) PROCEDURE ADAPTEE.....	13
• Montant prévisionnel inférieur à 15 000 € HT.....	13
• Montant prévisionnel entre 15 000 € HT et 90 000 €HT.....	13
• Montant prévisionnel entre 90 000 € HT et le seuil fixé à l'alinéa II.2 de l'article 26 du Code des Marchés Publics (207 000 € HT).....	14
2) PROCEDURE FORMALISEE.....	15
Montant prévisionnel supérieur.....	15
• au seuil fixé à l'alinéa II.2 de l'article 26 du Code des Marchés Publics (207 000 € HT).....	15
B. Les marchés de travaux.....	16
1) PROCEDURE ADAPTEE.....	16
• Montant prévisionnel inférieur à 15 000 € HT.....	16
• Montant prévisionnel entre 15 000 € HT et 90 000 €HT.....	17
• Montant prévisionnel entre 90 000 € HT et le seuil fixé à l'alinéa II.2 de l'article 26 du Code des Marchés Publics (207 000 € HT).....	17
• Montant prévisionnel entre et le seuil fixé à l'alinéa II.2 de l'article 26 du Code des Marchés Publics (207 000 € HT) et 1 500 000 €HT :	18
2) PROCEDURE FORMALISEE.....	19
• Montant prévisionnel supérieur à 1 500 000 € HT :	19
3. Recours au marché négocié.....	20
4. Annexes : tableaux de synthèse.....	20

Le présent guide d'achat concerne les marchés de travaux, marchés de fournitures courantes et services et les marchés de maîtrise d'œuvre relatifs à des ouvrages d'infrastructures.

Toute dérogation au présent guide doit faire l'objet d'une délibération du comité syndical.

CHAPITRE I : RAPPEL DES PRINCIPES DE BASE DE L'ACHAT PUBLIC

1. REFERENCES LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES

Les règles de passation et d'exécution des marchés publics sont soumises principalement aux textes législatifs et réglementaires suivants :

- ⇒ Décret n° 2011-1853 du 09 décembre 2011 modifiant certains seuils du code des marchés publics,
- ⇒ Décret n° 2011-2027 du 29 décembre 2011 modifiant les seuils applicables aux marchés et contrats relevant de la commande publique,
- ⇒ Version consolidée du code des marchés publics du 25 août 2011,
- ⇒ Articles L2122-21-1 et L2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales modifiés par la loi n° Loi n°2009-179 du 17 février 2009,
- ⇒ Article 8 de la loi n°95-127 du 8 février 1995 modifiée par la loi n° Loi n°2009-179 du 17 février 2009,
- ⇒ Décret n° 2013-1259 du 27 décembre 2013 modifiant les seuils applicables aux marchés publics et autres contrats de la commande publique.

2. L'ÉVALUATION PREALABLE DES BESOINS (*ARTICLE 5 CMP*) ET LA DÉFINITION DES PRESTATIONS A FOURNIR (*ARTICLE 6 CMP*)

Les services sont **tenus d'évaluer précisément les besoins avant** :

- toute décision d'appel à la concurrence.
- ou avant toute négociation non précédée d'un avis d'appel à la concurrence.

De cette étape dépend l'estimation du montant de l'opération et de la procédure de passation à suivre.

Les objectifs de développement durable doivent être pris en compte.

Le service acheteur doit **définir les prestations à fournir** par référence à des spécifications techniques, ou par rapport à des critères de performance ou d'exigences fonctionnelles

3. LA DETERMINATION DES SEUILS DE PROCEDURES

A. Calcul des seuils (article 27 du Code des Marchés Publics)

Le montant estimé du besoin est déterminé dans les conditions suivantes, quel que soit le nombre d'opérateurs économiques auxquels il est fait appel et quel que soit le nombre de marchés à passer :

- 1) En ce qui concerne les travaux, sont prises en compte la valeur globale des travaux se rapportant à une opération portant sur un ou plusieurs ouvrages ainsi que la valeur des fournitures nécessaires à leur réalisation que le pouvoir adjudicateur met à disposition des opérateurs.

Il y a opération de travaux lorsque le pouvoir adjudicateur prend la décision de mettre en œuvre, dans une période de temps et un périmètre limités, un ensemble de travaux caractérisé par son unité fonctionnelle, technique ou économique.

- 2) En ce qui concerne les fournitures et les services, il est procédé à une estimation de la valeur totale des fournitures ou des services qui peuvent être considérés comme homogènes soit en raison de leurs caractéristiques propres, soit parce qu'ils constituent une unité fonctionnelle.

La délimitation d'une catégorie homogène de fournitures ou de services ne doit pas avoir pour effet de soustraire des marchés aux règles qui leur sont normalement applicables en vertu du Code des Marchés Publics.

Pour les marchés d'une durée inférieure ou égale à un an, conclus pour répondre à un besoin régulier, la valeur totale mentionnée ci-dessus est celle qui correspond aux besoins d'une année.

B. Les seuils

En droit national, il existe un régime de seuils pour le choix des procédures de passation des marchés. L'article 26 du Code des Marchés Publics (CMP) définit et présente ces seuils.

En deçà des seuils définis ci-dessous, les marchés peuvent être passés suivant la procédure adaptée conformément à l'article 28 du code des marchés publics :

	Marchés de travaux	Marchés de fournitures et de services
Seuils des opérations Valeurs en Euros HT au 1^{er} janvier 2014	Cf. à l'alinéa II.2 de l'article 26 du CMP <i>5 186 000 € HT</i>	Cf. à l'alinéa II.2 de l'article 26 du CMP <i>207 000 € HT</i>

Au-dessus de ces seuils, les marchés doivent être passés suivant une procédure formalisée.

C. Les caractéristiques des procédures formalisées

PROCEDURES FORMALISEES	DEFINITIONS ET CARACTERISTIQUES
<p align="center">APPEL D'OFFRE (Art 33)</p>	<p>Le pouvoir adjudicateur choisit l'attributaire, sans négociation, sur la base de critères objectifs préalablement portés à la connaissance du candidat. L'Appel d'Offres peut être ouvert ou restreint : le choix est libre.</p> <p>Appel d'Offres ouvert : tout opérateur économique peut remettre une offre.</p> <p>Appel d'Offres restreint : seuls les opérateurs économiques autorisés après sélection des candidatures peuvent remettre des offres.</p>
<p align="center">PROCEDURE NEGOCIEE (Art 34 et 35)</p>	<p>Le pouvoir adjudicateur négoce les conditions du marché avec un ou plusieurs opérateurs économiques. Les cas de recours sont explicités à l'article 35.</p>
<p align="center">PROCEDURE ADAPTEE (Art 28)</p>	<p>Le pouvoir adjudicateur fixe librement les modalités en fonction de la nature et des caractéristiques du besoin à satisfaire, du nombre ou de la localisation des opérateurs économiques susceptible d'y répondre ainsi que des circonstances de l'achat.</p>
<p align="center">ACCORD-CADRE (Art 76) et MARCHES A BONS DE COMMANDE (Art 77)</p>	<p>L'accord établit les termes régissant les marchés à passer au cours d'une période donnée (4 ans maximum). Les caractéristiques précises des prestations ne seront connues qu'au moment de la passation des marchés ; contrairement au marché à bons de commande (art 77) qui ne donne pas lieu à remise en concurrence des titulaires.</p>
<p align="center">DIALOGUE COMPETITIF (Art. 36)</p>	<p>Pour les montages complexes, le pouvoir adjudicateur conduit un dialogue avec les candidats admis à participer en vue de définir ou de développer une ou plusieurs solutions de nature à répondre à ses besoins et sur la base de laquelle ou desquelles les participants au dialogue seront invités à remettre une offre.</p>
<p align="center">CONCOURS (Art 38)</p>	<p>Après mise en concurrence et avis du jury, le pouvoir adjudicateur choisit un plan ou un projet avant d'attribuer à l'un des lauréats du concours un marché.</p>
<p align="center">SYSTEME D'ACQUISITION DYNAMIQUE (Art 78)</p>	<p>Procédure entièrement électronique de passation de marché public, pour des fournitures courantes, par laquelle le pouvoir adjudicateur attribue, après une mise en concurrence, un ou plusieurs marchés à l'un des opérateurs préalablement sélectionnés sur la base d'une offre indicative.</p>

4. LE RESPECT DES OBLIGATIONS DE PUBLICITE ET DE TRANSPARENCE (ARTICLE 40)

Les fondements de cet article sont :

- La bonne gestion des **deniers publics**
- La certitude d'une **concurrence effective** sur le marché : les entreprises doivent innover, s'adapter au marché et tenir compte des concurrents

Le degré de publicité adéquate doit permettre l'ouverture d'un marché à la concurrence ainsi que le contrôle de l'impartialité des procédures d'adjudications.

La publicité est fondamentale car elle doit permettre le libre accès à la commande publique mais elle constitue également la **garantie d'une véritable mise en concurrence**. L'exigence de transparence est satisfaite si les moyens de publicité utilisés ont réellement **permis aux prestataires potentiels d'être informés** et ont abouti à une **diversité d'offres**.

5. LE CHOIX DE L'OFFRE ECONOMIQUEMENT LA PLUS AVANTAGEUSE (ARTICLE 53)

Le Code impose au pouvoir adjudicateur d'attribuer le marché au candidat ayant présenté **l'offre économiquement la plus avantageuse**. Ce principe doit assurer, d'une part, l'efficacité de la commande publique, mais aussi, d'autre part, la bonne utilisation des deniers publics.

Toutefois, cela ne signifie pas que le marché est attribué au candidat ayant formulé le prix le plus bas. Le système du « mieux-disant » est de rigueur.

En effet, les critères motivant le choix d'attribution sont **multiples** (objet du marché, performance, développement durable, exécution...).

Les **offres anormalement basses doivent être détectées** et le pouvoir adjudicateur doit, dans la mesure du possible opérer une **pondération des critères** plutôt qu'une hiérarchisation.

Le choix final doit refléter la **transparence** et **l'objectivité** (la renommée d'un candidat par exemple n'est pas un critère objectif).

Chapitre II : DEFINITION DES PROCEDURES INTERNES

1. DETERMINATION DES REPRESENTANTS DU POUVOIR ADJUDICATEUR

A. Le Pouvoir Adjudicateur

Le Pouvoir adjudicateur tel que défini dans le Code des Marchés Publics est le SYMADREM.

B. Les délégations au Président

Par **délibération n° 2011-25 du 12 mai 2011**, le Comité Syndical a donné délégation au Président – Hervé SCHIAVETTI pour la mise en œuvre et la signature des marchés dont le montant est inférieur au seuil fixé à l’alinéa II.2 de l’article 26 du Code des Marchés Publics (207 000 € HT).

Pour les marchés supérieurs au seuil fixé à l’alinéa II.2 de l’article 26 du Code des Marchés Publics (207 000 € HT), une délibération du Comité Syndical est nécessaire.

La délibération du Comité Syndical chargeant le Président de souscrire un marché déterminé peut être prise avant l’engagement de la procédure de passation de ce marché. Elle comporte alors obligatoirement la définition de l’étendue du besoin à satisfaire et le montant prévisionnel du marché.

C. Les délégations au Vice-président

Par arrêté du 23 mai 2011, le Président a consenti des délégations de fonctions et de signature au Vice-président – Monsieur Jean-Luc MASSON pour les travaux et marchés publics.

D. Les autres délégations

Par arrêtés, le Président a consenti délégation de signature au :

- ✓ Directeur Général du SYMADREM, Monsieur Jean-Pierre GAUTIER, arrêté du 24 mai 2013
- ✓ Directeur Général Adjoint du SYMADREM, Monsieur Thibaut MALLET, arrêté du 27 mai 2013
- ✓ Directeur Technique Adjoint du SYMADREM, Monsieur Jacques GUILLOT, arrêté du 2 mai 2013

E. La Commission d'Appel d'offres (C.A.O.)

La Commission d'Appel d'Offres (dite CAO) prévue par l'article 22 du Code des Marchés Publics a pour mission de choisir l'attributaire des marchés passés suivant une procédure formalisée pour les opérations dont le seuil est supérieur :

- ⇒ Pour les fournitures et services : au seuil fixé à l'alinéa II.2 de l'article 26 du Code des Marchés Publics (207 000 € HT)
- ⇒ Pour les travaux : à 1 500 000 € HT

La Commission d'Appel d'offres donne également un avis pour les avenants supérieur à 5%

La Commission d'Appel d'Offres est **composée** :

- du Président du SYMADREM ou son Représentant
- de cinq membres (5 titulaires et 5 suppléants) du Comité Syndical élus en son sein
ayant voix délibérative.

- Peuvent participer à cette CAO, avec voix consultative :
 - Le directeur Général du SYMADREM,
 - Un ou plusieurs membres de la Direction Technique et administrative du SYMADREM,
 - Un ou plusieurs membres des Bureaux d'études chargés de suivre l'exécution et/ou le contrôle des travaux,
 - Des personnalités désignées par le président de la commission en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la consultation

LORSQU'ILS SONT INVITES PAR LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES :

- Le comptable public,
- Un représentant de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la commission d'appel d'offres. Leurs observations sont consignées au procès-verbal.

Les convocations comportant les ordres du jour seront adressées dans un délai de 5 jours francs.

La présidence de cette Commission d'Appel d'Offres est assurée par le Président ou par son représentant.

La Commission d'Appel d'Offres ne peut valablement statuer sur les dossiers que si plus de la moitié des membres ayant voix délibérative sont présents. Le quorum est alors atteint.

Si, après une première convocation, ce quorum n'est pas atteint, la Commission d'Appel d'Offres est à nouveau convoquée. Ils se réunissent alors valablement sans condition de quorum.

En cas d'égalité, la voix du Président (ou de son représentant) est prépondérante.

La commission d'appel d'offres dresse procès-verbal de ses réunions. Tous les membres de la commission peuvent demander que leurs observations soient portées au procès-verbal.

F. La Commission M.A.P.A

La Commission des marchés à procédure adaptée (dite commission M.A.P.A.) non prévue au Code des Marchés Publics, est instaurée par le présent guide.

Elle a pour mission d'établir un classement des offres dans le cadre de l'attribution des marchés passés suivant une procédure adaptée pour des opérations dont le seuil est supérieur :

- ⇒ Pour les fournitures et services : à 90 000 € HT
- ⇒ Pour les travaux : au seuil fixé à l'alinéa II.2 de l'article 26 du Code des Marchés Publics (207 000 € HT)

Cette commission est composée de cinq membres titulaires ou suppléants de la commission d'Appel d'offres du SYMADREM ayant voix délibérative.

La présidence de cette Commission est assurée par le Président de la Commission d'Appel d'Offres du SYMADREM ou par son représentant.

La Commission MAPA ne peut valablement statuer sur les dossiers qu'en présence de son Président ou de son Représentant et d'au moins un membre.

En cas d'égalité, la voix du Président (ou de son représentant) est prépondérante.

Les convocations comportant les ordres du jour seront adressées dans un délai minimal de 48 heures au moins avant la tenue de la réunion par tous moyens laissant trace écrite dont dispose le SYMADREM.

La Commission MAPA peut se réunir à la suite des Commissions d'Appel d'Offres avec un ordre du jour distinct.

A l'issue de l'examen de chaque dossier figurant sur l'ordre du jour, il est établi un procès-verbal qui propose un classement des offres.

G. La Commission d'Ouverture des Plis (C.O.P.)

La Commission d'ouverture des Plis (COP) non prévue au Code des Marchés Publics, a été instaurée par délibération n° 2009-25 du 05 mai 2009

Elle a pour mission, pour les opérations dont le seuil excède le seuil fixé à l'alinéa II.2 de l'article 26 du Code des Marchés Publics (207 000 € HT), d'ouvrir les plis, examiner les candidatures et enregistrer le montant des offres

Cette commission est composée de cinq membres choisis parmi les cinq membres titulaires ou suppléants de la Commission d'Appel d'Offres.

La présidence de cette Commission est assurée par le Président de la Commission d'Appel d'Offres du SYMADREM ou par son représentant.

Les convocations comportant les ordres du jour seront adressées dans un délai minimal de 48 heures au moins avant la tenue de la réunion par tous moyens laissant trace écrite dont dispose le SYMADREM.

La Commission procède à l'ouverture des plis, l'examen des candidatures, l'enregistrement des offres et consigne la présence des pièces produites dans un procès-verbal.

Cette Commission ne pourra valablement statuer sur les dossiers qu'en présence :

- de son Président ou le Représentant du Président et d'au moins un membre pour les marchés passés suivant des procédures formalisées ou adaptées.

Le secrétariat de la Commission est assuré par la Direction Technique du SYMADREM. Il avertit les membres de la Commission de la date et du lieu de la séance d'examen des candidatures et d'ouverture des plis et établit un procès-verbal de la séance.

2. ORGANISATION DE LA PROCEDURE INTERNE D'ACHAT : REGLES PROPRES AU SYMADREM

La procédure à mettre en œuvre est définie en fonction du montant de l'opération.

A. Les marchés de Fournitures Courantes et de Services et les marchés de maîtrise d'œuvre relatif à des ouvrages d'infrastructures

1) PROCEDURE ADAPTEE

- **Montant prévisionnel inférieur à 15 000 € HT**

Ces marchés peuvent être dispensés de publicité.

Les documents de consultation sont constitués à minima d'une lettre de consultation.

Les critères minimum d'attribution du marché sont : le prix des prestations

L'ouverture des plis, la sélection des candidatures, l'attribution du marché ainsi que la passation des avenants sont effectués par le Pouvoir Adjudicateur.

La publicité d'un avis d'attribution (article 85 du Code des Marchés Publics) n'est pas obligatoire.

La transmission du rapport de présentation du marché au contrôle de légalité n'est pas obligatoire (article 79 du Code des Marchés Publics).

Le marché est constitué à minima d'un devis ou d'un bon de commande ou d'une lettre de commande signé par le Pouvoir Adjudicateur.

- **Montant prévisionnel entre 15 000 € HT et 90 000 € HT**

Ces marchés font l'objet d'une publicité adaptée. Le délai minimum de publicité est de 15 jours.

Les documents de consultation sont constitués à minima d'une lettre de consultation.

Les critères minimum d'attribution du marché sont : le prix des prestations

L'ouverture des plis, la sélection des candidatures, l'attribution et signature du marché ainsi que la passation des avenants sont effectués par le Pouvoir Adjudicateur.

Les candidats non retenus sont avisés par lettre recommandée avec AR.

La publicité d'un avis d'attribution (article 85 du Code des Marchés Publics) n'est pas obligatoire.

La transmission du rapport de présentation du marché au contrôle de légalité n'est pas obligatoire (article 79 du Code des Marchés Publics).

Le prestataire est désigné par la signature d'une décision autorisant la signature du marché et transmise au contrôle de légalité.

Le marché est constitué à minima d'un devis ou d'un bon de commande ou d'une lettre de commande signé par le Pouvoir Adjudicateur.

- **Montant prévisionnel entre 90 000 € HT et le seuil fixé à l'alinéa II.2 de l'article 26 du Code des Marchés Publics (207 000 € HT)**

Ces marchés font l'objet d'un avis d'appel public à la concurrence au BOAMP (établi suivant le modèle national). Le délai minimum de publicité est de 22 jours.

Les documents de consultation sont constitués d'un dossier de consultation comportant à minima les pièces suivantes : Cadre d'acte d'engagement et Cahier des clauses particulières.

Les critères minimum d'attribution du marché sont : le prix des prestations et la valeur technique.

L'ouverture des plis, la sélection des candidatures ainsi que la passation des avenants sont effectués par le Pouvoir Adjudicateur.

L'attribution et la signature du marché sont faites par le pouvoir adjudicateur sur proposition de la Commission MAPA.

Les candidats non retenus sont avisés par lettre recommandée avec AR.

Un avis d'attribution (article 85 du Code des Marchés Publics) est transmis au BOAMP.

La transmission du rapport de présentation du marché au contrôle de légalité n'est pas obligatoire (article 79 du Code des Marchés Publics).

Le prestataire est désigné par la signature d'une décision autorisant la signature du marché et transmise au contrôle de légalité.

Le marché est constitué à minima d'un acte d'engagement et d'un cahier des clauses particulières.

2) PROCEDURE FORMALISEE

Les marchés à procédure formalisée sont passés suivant la procédure d'appel d'offres ouvert conformément aux articles 33, 57 à 59 du code des marchés publics.

- **Montant prévisionnel supérieur au seuil fixé à l'alinéa II.2 de l'article 26 du Code des Marchés Publics (207 000 € HT)**

Ces marchés font l'objet d'un avis d'appel public à la concurrence au BOAMP et au JOUE (établi obligatoirement suivant le modèle européen fixé par le règlement (CE) n°1564/2005).

Le délai minimum de publicité est de 52 jours.

Ce délai peut être ramené à 40 jours en cas :

- a. d'avis d'appel public à la concurrence envoyé par voie électronique (*réduction de 7 jours*),
- b. d'accès libre, direct et complet par voie électronique des documents de la consultation (*réduction de 5 jours*).

Le délai est ramené à 22 jours en cas d'avis de pré-information.

Les documents de consultation sont constitués d'un dossier de consultation comportant à minima les pièces suivantes : Cadre d'acte d'engagement et Cahier des clauses particulières.

Les critères minimum d'attribution du marché sont : le prix des prestations et la valeur technique.

L'ouverture des plis et l'enregistrement des offres sont effectuées par la Commission d'Ouverture des Plis (COP).

La sélection des candidatures et le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse sont faits par la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Le pouvoir adjudicateur signe le marché après choix de la CAO et délibération du Comité Syndical. La délibération du Comité Syndical chargeant le président de souscrire un marché déterminé et de signer les avenants peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché. Elle comporte alors obligatoirement la définition de l'étendue du besoin à satisfaire et le montant prévisionnel du marché.

Les candidats non retenus sont avisés par lettre recommandée avec AR.

Un avis d'attribution (article 85 du Code des Marchés Publics) est transmis au JOUE et BOAMP (établi obligatoirement suivant le modèle européen fixé par le règlement (CE) n°1564/2005). Le délai imparti est de 48 jours après la notification du marché.

Le marché est constitué à minima d'un acte d'engagement et d'un cahier des clauses particulières.

Un rapport de présentation du marché (article 79 du Code des Marchés Publics) est transmis au contrôle de légalité.

Les pièces constitutives du marché ainsi que les pièces annexes au marché sont transmises au contrôle de légalité.

Les avenants entraînant une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5% font l'objet d'un avis de la Commission d'Appel d'Offres.

B. Les marchés de travaux

1) PROCEDURE ADAPTEE

- **Montant prévisionnel inférieur à 15 000 € HT**

Ces marchés peuvent être dispensés de publicité.

Les documents de consultation sont constitués à minima d'une lettre de consultation.

Les critères minimum d'attribution du marché sont : le prix des prestations

L'ouverture des plis, la sélection des candidatures, l'attribution du marché ainsi que la passation des avenants sont effectués par le Pouvoir Adjudicateur.

La publicité d'un avis d'attribution (article 85 du Code des Marchés Publics) n'est pas obligatoire.

La transmission du rapport de présentation du marché au contrôle de légalité n'est pas obligatoire (article 79 du Code des Marchés Publics).

Le marché est constitué à minima d'un devis ou d'un bon de commande ou d'une lettre de commande signé par le Pouvoir Adjudicateur.

- **Montant prévisionnel entre 15 000 € HT et 90 000 €HT**

Ces marchés font l'objet d'une publicité adaptée. Le délai minimum de publicité est de 15 jours.

Les documents de consultation sont constitués à minima d'une lettre de consultation.

Les critères minimum d'attribution du marché sont : le prix des prestations

L'ouverture des plis, la sélection des candidatures, l'attribution et signature du marché ainsi que la passation des avenants sont effectués par le Pouvoir Adjudicateur.

Les candidats non retenus sont avisés par lettre recommandée avec AR.

La publicité d'un avis d'attribution (article 85 du Code des Marchés Publics) n'est pas obligatoire.

La transmission du rapport de présentation du marché au contrôle de légalité n'est pas obligatoire (article 79 du Code des Marchés Publics).

Le prestataire est désigné par la signature d'une décision autorisant la signature du marché et transmise au contrôle de légalité.

Le marché est constitué à minima d'un devis ou d'un bon de commande ou d'une lettre de commande signé par le Pouvoir Adjudicateur.

- **Montant prévisionnel entre 90 000 € HT et le seuil fixé à l'alinéa II.2 de l'article 26 du Code des Marchés Publics (207 000 € HT)**

Ces marchés font l'objet d'un avis d'appel public à la concurrence au BOAMP (établi suivant le modèle national). Le délai minimum de publicité est de 22 jours.

Les documents de consultation sont constitués d'un dossier de consultation comportant à minima les pièces suivantes : Cadre d'acte d'engagement et Cahier des clauses particulières.

Les critères minimum d'attribution du marché sont : le prix des prestations et la valeur technique.

L'ouverture des plis, la sélection des candidatures, l'attribution et signature du marché ainsi que la passation des avenants sont effectués par le Pouvoir Adjudicateur.

Les candidats non retenus sont avisés par lettre recommandée avec AR.

Un avis d'attribution (article 85 du Code des Marchés Publics) est transmis au BOAMP.

La transmission du rapport de présentation du marché au contrôle de légalité n'est pas obligatoire (article 79 du Code des Marchés Publics).

Le prestataire est désigné par la signature d'une décision autorisant la signature du marché et transmise au contrôle de légalité.

Le marché est constitué à minima d'un acte d'engagement et d'un cahier des clauses particulières.

- **Montant prévisionnel entre et le seuil fixé à l'alinéa II.2 de l'article 26 du Code des Marchés Publics (207 000 € HT) et 1 500 000 € HT :**

Ces marchés font l'objet d'un avis d'appel public à la concurrence au BOAMP (établi suivant le modèle national). Le délai minimum de publicité est de 22 jours.

Les documents de consultation sont constitués d'un dossier de consultation comportant à minima les pièces suivantes : Cadre d'acte d'engagement et Cahier des clauses particulières.

Les critères minimum d'attribution du marché sont : le prix des prestations et la valeur technique.

L'ouverture des plis, la sélection des candidatures ainsi que l'enregistrement des offres sont effectués par la commission d'ouverture des plis.

L'attribution et la signature du marché sont faites par le pouvoir adjudicateur sur proposition de la Commission MAPA et après délibération du comité autorisant le président à signer le marché.

La délibération du comité syndical chargeant le président de souscrire un marché déterminé et de signer les avenants peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché. Elle comporte alors obligatoirement la définition de l'étendue du besoin à satisfaire et le montant prévisionnel du marché.

Les candidats non retenus sont avisés par lettres recommandée avec AR.

Un avis d'attribution (article 85 du Code des Marchés Publics) est transmis au BOAMP.

Le marché est constitué à minima d'un acte d'engagement et d'un cahier des clauses particulières.

La transmission d'un rapport de présentation du marché au contrôle de légalité est obligatoire (Code Général des Collectivités territoriales).

Les pièces constitutives du marché ainsi que les pièces annexes au marché sont transmises au contrôle de légalité.

Les avenants entraînant une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5% font l'objet d'un avis de la Commission MAPA.

2) PROCEDURE FORMALISEE

Les marchés à procédure formalisée sont passés suivant la procédure d'appel d'offres ouvert conformément aux articles 33, 57 à 59 du code des marchés publics.

- **Montant prévisionnel supérieur à 1 500 000 € HT :**

Ces marchés font l'objet d'un avis d'appel public à la concurrence au BOAMP et au JOUE (établi obligatoirement suivant le modèle européen fixé par le règlement (CE) n°1564/2005).

Le délai minimum de publicité est de 52 jours.

Ce délai peut être ramené à 40 jours en cas :

- a. d'avis d'appel public à la concurrence envoyé par voie électronique (*réduction de 7 jours*),
- b. d'accès libre, direct et complet par voie électronique des documents de la consultation (*réduction de 5 jours*).

Le délai est ramené à 22 jours en cas d'avis de pré-information.

Les documents de consultation sont constitués d'un dossier de consultation comportant à minima les pièces suivantes : Cadre d'acte d'engagement et Cahier des clauses particulières.

Les critères minimum d'attribution du marché sont : le prix des prestations et la valeur technique.

L'ouverture des plis et l'enregistrement des offres sont effectuées par la Commission d'Ouverture des Plis (COP).

La sélection des candidatures et le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse sont faits par Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Le pouvoir adjudicateur signe le marché après choix de la CAO et délibération du Comité Syndical. La délibération du comité syndical chargeant le président de souscrire un marché déterminé et de signer des avenants peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché. Elle comporte alors obligatoirement la définition de l'étendue du besoin à satisfaire et le montant prévisionnel du marché.

Les candidats non retenus sont avisés par lettres recommandée avec AR.

Un avis d'attribution (article 85 du Code des Marchés Publics) est transmis au JOUE et BOAMP (établi obligatoirement suivant le modèle européen fixé par le règlement (CE) n°1564/2005). Le délai imparti est de 48 jours après la notification du marché.

Le marché est constitué à minima d'un acte d'engagement et d'un cahier des clauses particulières.

Un rapport de présentation du marché (article 79 du Code des Marchés Publics) est transmis au contrôle de légalité.

Les pièces constitutives du marché ainsi que les pièces annexes au marché sont transmises au contrôle de légalité.

Les avenants entraînant une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5% font l'objet d'un avis de la Commission d'appel d'offres.

3. RECOURS AU MARCHÉ NEGOCIÉ

Pour la passation des marchés, le Pouvoir adjudicateur peut recourir à la passation de marchés négociés dans les cas prévus à l'article 35 du Code des Marchés Publics et passés suivant les articles 65 et 66 du Code des Marchés Publics.

4. ANNEXES : TABLEAUX DE SYNTHÈSE

- ✓ Les deux tableaux figurant en annexe synthétisent le contenu du présent guide
- ✓ Décret 2013-1259 du 27 décembre 2013 modifiant les seuils applicables aux marchés publics et autres contrats de la commande publique

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Décret n° 2013-1259 du 27 décembre 2013 modifiant les seuils applicables aux marchés publics et autres contrats de la commande publique

NOR : EFIM1327508D

Publics concernés : acheteurs publics et opérateurs économiques.

Objet : modification du montant des seuils de procédure formalisée pour la passation des marchés publics et de certains contrats relevant de la commande publique, ainsi que du montant du seuil pour leur transmission au contrôle de légalité lorsqu'ils sont passés par les collectivités territoriales et leurs établissements publics.

Entrée en vigueur : les dispositions du présent décret s'appliquent aux marchés et aux contrats pour lesquels une consultation est engagée ou un avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication postérieurement au 1^{er} janvier 2014.

Notice : le présent décret modifie les seuils de procédure formalisée applicables aux marchés publics, aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs et entités adjudicatrices non soumis au code des marchés publics, aux contrats de partenariat et aux concessions de travaux publics conformément au règlement (UE) de la Commission européenne fixant le montant des seuils européens applicables à compter du 1^{er} janvier 2014 jusqu'au 31 décembre 2015. Ces seuils sont mis à jour par la Commission européenne tous les deux ans pour tenir compte de la fluctuation des cours monétaires.

Le décret modifie également le code général des collectivités territoriales, afin d'aligner sur le seuil de procédure formalisée applicable aux marchés de services passés par les collectivités territoriales, le seuil à partir duquel les marchés et contrats passés par ces collectivités et leurs établissements publics sont obligatoirement transmis au représentant de l'Etat dans le département pour l'exercice du contrôle de légalité.

Références : le présent décret met en œuvre le règlement (UE) n° 1336/2013 de la Commission du 13 décembre 2013 modifiant les directives 2004/17/CE, 2004/18/CE et 2009/81/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les seuils d'application pour les procédures de passation des marchés, publié au JOUE du 14 décembre 2013.

Les textes modifiés par le présent décret peuvent être consultés, dans leur rédaction issue de cette modification, sur le site Légifrance (<http://www.legifrance.gouv.fr>).

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'économie et des finances et du ministre de l'intérieur,

Vu la directive 2004/17/CE du Parlement européen et du Conseil du 31 mars 2004 modifiée portant coordination des procédures de passation des marchés dans les secteurs de l'eau, de l'énergie, des transports et des services postaux ;

Vu la directive 2004/18/CE du Parlement européen et du Conseil du 31 mars 2004 modifiée relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services ;

Vu la directive 2009/81/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 relative à la coordination des procédures de passation de certains marchés de travaux, de fournitures et de services par des pouvoirs adjudicateurs ou entités adjudicatrices dans les domaines de la défense et de la sécurité, et modifiant les directives 2004/17/CE et 2004/18/CE ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles R. 1415-1, D. 1414-1, D. 1414-5 et D. 2131-5-1 ;

Vu le code des marchés publics ;

Vu l'ordonnance n° 2004-559 du 17 juin 2004 modifiée sur les contrats de partenariat ;

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu l'ordonnance n° 2009-864 du 15 juillet 2009 modifiée relative aux contrats de concession de travaux publics ;

Vu le décret n° 2005-1308 du 20 octobre 2005 modifié relatif aux marchés passés par les entités adjudicatrices mentionnées à l'article 4 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics, notamment ses articles 7, 15, 45 et 47 ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics, notamment ses articles 7, 15, 47 et 48 ;

Vu le décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 portant code des marchés publics, notamment son article 2 ;

Vu le décret n° 2009-243 du 2 mars 2009 modifié relatif à la procédure de passation et à certaines modalités d'exécution des contrats de partenariat passés par l'Etat et ses établissements publics ainsi que les personnes mentionnées aux articles 19 et 25 de l'ordonnance n° 2004-559 du 17 juin 2004, notamment ses articles 1^{er} et 5 ;

Vu le décret n° 2010-406 du 26 avril 2010 relatif aux contrats de concession de travaux publics et portant diverses dispositions en matière de commande publique, notamment ses articles 10, 19, 29 et 39 ;

Vu l'avis du comité des finances locales (commission consultative d'évaluation des normes) en date du 5 décembre 2013,

Décète :

Art. 1^{er}. – Le code des marchés publics est ainsi modifié :

1° L'article 26 est ainsi modifié :

a) Au II, le montant : « 130 000 € HT » est remplacé par le montant : « 134 000 € HT », le montant : « 200 000 € HT » est remplacé par le montant : « 207 000 € HT » et le montant : « 5 000 000 € HT » est remplacé par le montant : « 5 186 000 € HT » ;

b) Au IV, le montant : « 5 000 000 € HT » est remplacé par le montant : « 5 186 000 € HT » ;

2° Au II de l'article 30, le montant : « 200 000 € HT » est remplacé par le montant : « 207 000 € HT » ;

3° Au I de l'article 39, le montant : « 5 000 000 € HT » est remplacé par le montant : « 5 186 000 € HT » ;

4° Aux I et IV de l'article 85, le montant : « 200 000 € HT » est remplacé par le montant : « 207 000 € HT » ;

5° Au III de l'article 144, le montant : « 400 000 € HT » est remplacé par le montant : « 414 000 € HT » et le montant : « 5 000 000 € HT » est remplacé par le montant : « 5 186 000 € HT » ;

6° Au II de l'article 148, le montant : « 400 000 € HT » est remplacé par le montant : « 414 000 € HT » et le montant : « 200 000 € HT » est remplacé par le montant : « 207 000 € HT » ;

7° Au I de l'article 149, le montant : « 5 000 000 € HT » est remplacé par le montant : « 5 186 000 € HT » ;

8° Aux I et IV de l'article 172, le montant : « 400 000 € HT » est remplacé par le montant : « 414 000 € HT » ;

9° Au III de l'article 201, le montant : « 400 000 € HT » est remplacé par le montant : « 414 000 € HT » et le montant : « 5 000 000 € HT » est remplacé par le montant : « 5 186 000 € HT » ;

10° Au II de l'article 205, le montant : « 400 000 € HT » est remplacé par le montant : « 414 000 € HT ».

Art. 2. – Le décret du 20 octobre 2005 susvisé est ainsi modifié :

1° Au I de l'article 7, le montant : « 400 000 € HT » est remplacé par le montant : « 414 000 € HT » et le montant : « 5 000 000 € HT » est remplacé par le montant : « 5 186 000 € HT » ;

2° Au I de l'article 15, le montant : « 5 000 000 € HT » est remplacé par le montant : « 5 186 000 € HT » ;

3° Au I de l'article 45, le montant : « 400 000 € HT » est remplacé par le montant : « 414 000 € HT ».

Art. 3. – Le décret du 30 décembre 2005 susvisé est ainsi modifié :

1° Au I de l'article 7, le montant : « 5 000 000 € HT » est remplacé par le montant : « 5 186 000 € HT », le montant : « 130 000 € HT » est remplacé par le montant : « 134 000 € HT » et le montant : « 200 000 € HT » est remplacé par le montant : « 207 000 € HT » ;

2° Au I de l'article 15, le montant : « 5 000 000 € HT » est remplacé par le montant : « 5 186 000 € HT » ;

3° Au I de l'article 47, le montant : « 200 000 € HT » est remplacé par le montant : « 207 000 € HT ».

Art. 4. – Le décret du 2 mars 2009 susvisé est ainsi modifié :

1° Au II de l'article 1^{er}, le montant : « 130 000 € HT » est remplacé par le montant : « 134 000 € HT » ;

2° L'article 5 est ainsi modifié :

a) Au I, le montant : « 5 000 000 € HT » est remplacé par le montant : « 5 186 000 € HT » et le montant : « 130 000 € HT » est remplacé par le montant : « 134 000 € HT » ;

b) Au II, le montant : « 5 000 000 € HT » est remplacé par le montant : « 5 186 000 € HT », le montant : « 400 000 € HT » est remplacé par le montant : « 414 000 € HT » et le montant : « 200 000 € HT » est remplacé par le montant : « 207 000 € HT ».

Art. 5. – Aux articles 10, 19 et 29 du décret du 26 avril 2010 susvisé, le montant : « 5 000 000 € HT » est remplacé par le montant : « 5 186 000 € HT ».

Art. 6. – Le code général des collectivités territoriales est ainsi modifié :

1° Au II de l'article D. 1414-1, le montant : « 200 000 € HT » est remplacé par le montant : « 207 000 € HT » ;

2° A l'article D. 1414-5, le montant : « 5 000 000 HT » est remplacé par le montant : « 5 186 000 € HT » et le montant : « 200 000 € HT » est remplacé par le montant : « 207 000 € HT » ;

3° Au II de l'article R. 1415-1, le montant : « 5 000 000 € HT » est remplacé par le montant : « 5 186 000 € HT » ;

4° A l'article D. 2131-5-1, le montant : « 200 000 € HT » est remplacé par le montant : « 207 000 € HT ».

Art. 7. – Les dispositions du présent décret sont applicables aux marchés et aux contrats pour lesquels une consultation est engagée ou un avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication postérieurement à la date d'entrée en vigueur du présent décret.

Art. 8. – Le présent décret entre en vigueur le 1^{er} janvier 2014.

Art. 9. – Le ministre de l'économie et des finances et le ministre de l'intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 27 décembre 2013.

JEAN-MARC AYRAULT

Par le Premier ministre :

Le ministre de l'économie et des finances,

PIERRE MOSCOVICI

Le ministre de l'intérieur,

MANUEL VALLS

GUIDE ACHAT SYMADREM - seuils applicables aux MARCHES DE TRAVAUX sur la base de la réglementation actuelle et délibération n°2011-25 du 12 mai 2011 portant sur la délégation du président

base législative et réglementaire : Art. L. 2122-22 du CGCT / art. 8 loi n°95-127 du 8 février 1995 / CMP 2014

Seuil opération	15 000 €	90 000 € <i>(guide des procédures internes)</i>	207 000 € <i>(guide des procédures internes)</i>	1 500 000 € <i>(guide des procédures internes)</i>	5 186 000 €
	procédure adaptée				
publicité minimale	publicité adaptée	avis d'appel public à la concurrence au BOAMP <i>(modèle national obligatoire)</i> + si nécessaire presse spécialisée		avis d'appel public à la concurrence au BOAMP et JOUE + le cas échéant, publicité complémentaire <i>(modèle européen obligatoire)</i>	
délai minimum publicité	15 jours	22 jours		- 52 jours (40 jours si avis par voie électronique et mise en ligne dossier de consultation) - 22 jours en cas d'avis de pré-information	
documents minimum de marché	Lettre de consultation				
Critères minimum de choix	Prix des prestations et Valeur technique				
ouverture des plis	Pouvoir adjudicateur	commission ouverture des plis MAPA		Commission ouverture des plis (COP) <i>composition identique à la CAO</i>	
Sélection candidatures	Pouvoir adjudicateur	commission MAPA		Commission d'Appel d'Offres (CAO)	
Attribution et signature du marché	Pouvoir adjudicateur	Pouvoir adjudicateur après avis commission MAPA et après délibération initiale du comité syndical		Pouvoir adjudicateur après choix de la CAO et après délibération initiale du comité syndical	
Avenant < 5 %	Pouvoir adjudicateur				
Avenant > 5 %	Pouvoir adjudicateur	Pouvoir adjudicateur après avis commission MAPA et délibération initiale comité syndical		Pouvoir adjudicateur après avis de la CAO et après délibération initiale du comité syndical	
publicité d'attribution (art.80+ 85 du CMP)	notification de rejets avec A/R	notification de rejets avec A/R + avis d'attribution au BOAMP		notification de rejets avec A/R + 16 jours avant conclusion du marché + publicité obligatoire au BOAMP et JOUE - 48 jours maxi après notification du marché <i>(modèle européen obligatoire)</i>	
Rapport de présentation (art. 79 du CMP+CGCT)	non obligatoire				
Contrôle de légalité	décision de signer le marché		Marché + pièces annexes de marché+délibération		

GUIDE ACHAT SYMADREM - seuils applicables aux marchés de FOURNITURES COURANTES ET SERVICES ET DE MAÎTRISE D'ŒUVRE (INFRASTRUCTURES) sur la base de la réglementation actuelle et délibération n°2011-25 du 12 mai 2011 portant sur la délégation du président

base législative et réglementaire : Art. L. 2122-22 du CGCT / art. 8 loi n°95-127 du 8 février 1995 / CMP 2014

Seuil opération	15 000 €	90 000 € (guide des procédures internes)	207 000 €
procédure adaptée			
procédure	Appel d'offres ouvert		
publicité minimale	publicité adaptée	avis d'appel public à la concurrence au BOAMP (modèle national obligatoire)	avis d'appel public à la concurrence au BOAMP et JOUE (modèle européen obligatoire)
délai minimum publicité	15 jours	22 jours	- 52 jours (40 jours si avis par voie électronique et mise en ligne dossier de consultation) - 22 jours en cas d'avis de pré-information
documents minimum de marché	Lettre de consultation	dossier de consultation (Cadre d'acte d'engagement + Cahier des Clauses Particulières)	
Critères minimum de choix	Prix des prestations	Prix des prestations et Valeur technique	
ouverture des plis	Pouvoir adjudicateur	commission ouverture des plis (COP) composition identique à la CAO	
sélection candidatures	Pouvoir adjudicateur	Commission d'Appel d'Offres	
attribution et signature du marché	pouvoir adjudicateur	pouvoir adjudicateur sur proposition commission MAPA	pouvoir adjudicateur après choix commission appel d'offres et après délibération initiale du comité syndical
Avenant < 5 %	Pouvoir adjudicateur	Pouvoir adjudicateur après délibération initiale du comité syndical	
Avenant > 5 %	Pouvoir adjudicateur	pouvoir adjudicateur après choix commission appel d'offres et après délibération initiale du comité syndical	
publicité d'attribution (art.80+ 85 du CMP)	notification de rejets avec A/R	notification de rejets avec A/R + avis d'attribution au BOAMP	notification de rejets avec A/R + 16 jours avant conclusion du marché + publicité obligatoire au BOAMP et JOUE - 48 jours maxi après notification du marché (modèle européen obligatoire)
Rapport de présentation (art. 79 du CMP+CGCT)	non obligatoire	obligatoire	
Contrôle de légalité	décision de signer le marché	Marché + pièces annexes de marché+délibération	

DELIBERATION N° : 2014-19

RAPPORTEUR : M. DUMAS

PLAN RHONE

**TRAVAUX DE RENFORCEMENT DE LA DIGUE DU RHONE EN RIVE
DROITE ENTRE BEAUCAIRE ET FOURQUES**

- Approbation du dossier de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées
- Sollicitation d'une dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées auprès du Conseil National de la Protection de la Nature

I. PREAMBULE

Le 6 Novembre 2009, le Comité Syndical du SYMADREM a adopté le projet des travaux de renforcement de la digue du Rhône rive droite entre Beaucaire et Fourques.

Le 12 Mai 2011, le Comité Syndical du SYMADREM a approuvé le dossier de Déclaration d'Intérêt Général, le dossier d'Autorisation au titre du Code de l'Environnement, le Dossier de Déclaration d'Utilité Publique et le Dossier de mise en compatibilité des documents d'urbanismes.

Le 27 Septembre 2013, le Comité Syndical du SYMADREM a approuvé la Déclaration de Projet au titre de l'article L11-1-1 du Code de l'Expropriation et de l'article L126 du Code de l'Environnement.

L'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique et l'arrêté d'Autorisation des travaux de renforcement de la digue du Rhône en rive droite entre Beaucaire et Fourques au titre du Code de l'Environnement ont respectivement été signés par le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon, Préfet du Gard, le 22 Novembre 2013 et le 27 Janvier 2014.

II. OBJET

Suite à l'étude d'impact réalisée par NATURALIA et approuvée par le Comité Syndical du SYMADREM le 12 mai 2011, il apparaît que des impacts résiduels sur des espèces animales et végétales protégées persistent. Après consultation des services de l'Etat, il est nécessaire de réaliser une demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées, conformément aux articles L411-1 à L411-6 et R411-14 du Code de l'Environnement.

Ce dossier a été établi par le bureau d'étude NATURALIA en janvier 2014. Ce dossier est joint en version numérique à la présente délibération.

SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2014-19

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical :

- **APPROUVE** le dossier de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées

- **DEMANDE** auprès du Conseil National de la Protection de la Nature, une dérogation pour la destruction d'espèces protégées dans le cadre des travaux de renforcement de la digue entre Beaucaire et Fourques

- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à cette affaire

Annexe : CDROM remis en séance

La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré au siège du SYMADREM les jours, mois et an sus indiqués.

**Hervé SCHIAVETTI et par délégation
Le Directeur Général**


Jean-Pierre GAUTIER

DELIBERATION N° : 2014-20

RAPPORTEUR : M. DUMAS

PLAN RHONE

**TRAVAUX DE RENFORCEMENT DE LA DIGUE DU RHONE EN RIVE
DROITE ENTRE BEUCAIRE ET FOURQUES**

- **Modification de la convention entre l'ASA de Nourriguier et le SYMADREM**

PREAMBULE

Le 6 novembre 2009, le Comité Syndical du SYMADREM a adopté le projet des travaux de renforcement de la digue du Rhône rive droite entre Beaucaire et Fourques.

Le 12 mai 2011, le Comité Syndical du SYMADREM a approuvé le dossier de Déclaration d'Intérêt Général, le dossier d'Autorisation au titre du Code de l'Environnement, le dossier de Déclaration d'Utilité Publique et le dossier de mise en compatibilité des documents d'urbanismes.

Le Comité Syndical du SYMADREM a également approuvé le projet de convention entre l'ASA de Nourriguier et le SYMADREM.

Le 1er juin 2011, le SYMADREM a signé ladite convention. Cette dernière est jointe à la présente délibération.

Le 30 Janvier 2014 l'ASA de Nourriguier sollicite la modification de la convention.

HISTORIQUE

Les travaux de renforcement de la digue du Rhône en rive droite entre Beaucaire et Fourques comprennent le renforcement de la digue du Musoir, l'écluse de Beaucaire, la digue d'embouquement et la Digue des Italiens à la cote de la crue millénale avec une revanche de 50 cm.

La digue du musoir est exploitée par le SYMADREM, l'écluse et la digue d'embouquement sont exploitées par VNF et la digue des Italiens par la CNR.

Le rehaussement et le renforcement de ces tronçons ont fait l'objet d'un accord-cadre avec la CNR et d'une convention avec VNF.

La prise d'eau du canal des Italiens est un ouvrage englobé dans la digue des Italiens. Elle est calée entre les cotes 11.45 NGF et 12.27 NGF et reste submersible pour des crues légèrement inférieures à celle de décembre 2003, ce qui lui confère une forte exposition au risque de brèche.

Initialement, le SYMADREM était chargé de la maîtrise d'ouvrage des études et des travaux relatifs aux travaux de renforcement et rehaussement de la digue des Italiens conformément à l'accord-cadre signé entre la CNR et le SYMADREM.

L'ASA de Nourriguier devait quant à elle assurer la maîtrise d'ouvrage des études et des travaux relatifs au rehaussement de la prise d'eau du canal des Italiens. BRL assurant pour le compte de l'ASA de Nourriguier, une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pendant toute l'exécution de l'opération

SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2014-20

Par son courrier en date du 30 janvier 2014 et cité en préambule, l'ASA de Nourriguier nous fait part de l'incapacité de BRL à assurer l'assistance à maîtrise d'ouvrage des études et des travaux relatifs au rehaussement de la prise d'eau du canal des Italiens.

Par conséquent, afin de ne pas retarder l'avancement de cette opération, les parties ont convenues ce qui suit :

OBJET DE LA MODIFICATION

Le SYMADREM se propose de prendre à sa charge la maîtrise d'ouvrage des travaux de la prise d'eau des Italiens. Une remise d'ouvrage sera réalisée par le SYMADREM à l'ASA de Nourriguier après réalisation des travaux de renforcement de la prise d'eau. Cette modification fera l'objet d'un avenant à la convention du 1er juin 2011 entre l'ASA de Nourriguier et le SYMADREM.

Cet avenant est joint à la présente délibération.

Ce dernier ne modifie pas le montage financier de l'opération, le SYMADREM prend à sa charge les études et travaux de rehaussement de la prise d'eau des Italiens décrits à l'article 4 de la convention.

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical :

- **APPROUVE** la modification de la convention entre l'ASA du Nourriguier et le SYMADREM

- **AUTORISE** le passage d'un avenant à la convention du 1er juin 2011 entre l'ASA de Nourriguier et le SYMADREM, conférant la prise en charge de la maîtrise d'ouvrage des travaux de la prise d'eau des Italiens au SYMADREM

- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant à la convention ainsi que tous documents relatifs à cette affaire

La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré au siège du SYMADREM les jours, mois et an sus indiqués.

**Hervé SCHIAVETTI et par délégation
Le Directeur Général**


Jean-Pierre GAUTIER

**SYNDICAT MIXTE INTERREGIONAL D'AMENAGEMENT
DES DIGUES DU DELTA DU RHONE ET DE LA MER**

PLAN RHÔNE – PRE-SCHEMA SUD

**TRAVAUX DE RENFORCEMENT DE LA DIGUE DU RHONE RIVE DROITE
ENTRE BEUCAIRE ET FOURQUES**

REHAUSSEMENT DE LA PRISE D'EAU DU CANAL DES ITALIENS

CONVENTION ENTRE L'ASA DE NOURRIGUIER ET LE SYMADREM (JUN 2011)

AVENANT N°1

A la convention signée entre l'ASA de Nourriguier et le SYMADREM le 1^{er} Juin 2011.

ENTRE LES SOUSSIGNES

Le Syndicat Mixte Interrégional d'Aménagement des Dignes du Delta du Rhône et de la Mer, dont le siège est à 448 avenue de l'Abbé Pierre – Route des Saintes-Maries-de-la-Mer – 13200 ARLES, représenté par Monsieur Hervé SCHIAVETTI, son Président en exercice et dénommé ci-après « le SYMADREM »

D'UNE PART

ET

L'Association Syndicale Autorisée de Nourriguier, dont le siège est à Beaucaire (30300) 60 Route de Saint-Gilles, représenté par Monsieur Jérémy BASTIDE, son Président et dénommé ci-après « ASA de Nourriguier »

D'AUTRE PART

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

PREAMBULE

Les travaux de renforcement de la digue en rive droite du Rhône entre Beaucaire et Fourques nécessitent la rehausse de la prise d'eau des Italiens, englobée dans la digue des Italiens à Beaucaire.

Une convention a été signée le 1^{er} juin 2011 entre le SYMADREM et l'ASA de Nourriguier afin de :

- définir l'opération de renforcement et rehaussement de la prise d'eau du canal des Italiens ;
- répartir les maîtrises d'ouvrage nécessaires à la réalisation de l'opération ;
- établir le plan de financement de l'opération ;
- définir le cadre d'exploitation des ouvrages.

Cette convention précisait notamment que l'ASA de Nourriguier était assistée de la société BRL. Dans son courrier en date du 30 janvier 2014, l'ASA de Nourriguier fait part de l'incapacité de BRL à assurer sa mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès de l'ASA de Nourriguier comme prévu à l'article 5 de la convention et demande une modification de ladite convention.

ARTICLE 1 :

L'article 5 de la convention entre le SYMADREM et l'ASA de Nourriguier est modifié comme suit :

« Le SYMADREM assure la maîtrise d'ouvrage des études et travaux relatifs aux travaux de renforcement et rehaussement de la digue des italiens décrits à l'article 4, conformément aux objectifs de sécurité définis à l'article 3 et à l'accord cadre du 25 février 2010, signé entre la CNR et le SYMADREM.

Le SYMADREM assure également la maîtrise d'ouvrage des études et travaux relatifs au rehaussement de la prise d'eau du canal des Italiens décrits à l'article 4 de la convention, conformément aux objectifs de sécurité définis à l'article 3 .

L'ensemble des études de stabilité et de conception des ouvrages est réalisé par le SYMADREM dans un délai de 2 mois, à signature du présent avenant. »

ARTICLE 2 :

L'alinéa «, réalisés sous maîtrise d'ouvrage de l'ASA du Nourriguier, à concurrence du montant maximum établi par les études d'Avant-Projet prévues à l'article 5. » figurant à l'article 9 de la convention est supprimé.

ARTICLE 3 :

Après l'alinéa figurant à l'article 10 de la convention « *le SYMADREM assure l'exploitation des ouvrages de protection conformément à la réglementation* », il est ajouté l'alinéa suivant « une convention actant la remise de l'ouvrage englobé, renforcé par le SYMADREM à l'ASA de Nourriguier est signée entre les parties »

ARTICLE 4 :

Tous les autres articles de la convention restent inchangés.

**A, le
Le Président du SYMADREM**

**A, le
Le Président de l'ASA de Nourriguier**

Hervé SCHIAVETTI

Jérémy BASTIDE

PLAN RHONE

**TRAVAUX DE RENFORCEMENT DE LA DIGUE DU RHONE ENTRE
BEUCAIRE ET FOURQUES**

- Digue Ouest d'embouquement de l'écluse de Beaucaire et Digue des Italiens/Tronçon Amont
- Approbation de la convention de superposition d'affectations entre le SYMADREM et VNF

PREAMBULE

Par arrêté préfectoral du Gard n°2014027-011 du 27 janvier 2014, le SYMADREM est autorisé au titre de l'article L.214-3 du Code de l'environnement à renforcer les digues du Rhône en rive droite entre Beaucaire et Fourques. Cette opération, du programme de sécurisation des ouvrages de protection contre les crues du Rhône du Barrage de Vallabrègues à la Mer, comprend :

- l'aménagement d'un tronçon de digue résistante à la surverse d'une longueur développée de 5 km depuis le site du fer à cheval (PK 272,4) jusqu'à la prise d'eau BRL (PK 277,3) non incluse :
 - o calé en altimétrie pour éviter tous débordements pour une crue légèrement supérieure à une crue de type décembre 2003 sans brèche dans le système, appelée également « crue de protection »
 - o renforcé pour les crues débordantes (crue type mai 1856, crue millénale) pour résister à un déversement sans rupture d'ouvrage jusqu'à la crue millénale, appelée également « crue de sûreté »,
- l'aménagement, en amont (du PK 268,0 au PK 268,65 et du PK272,3 au PK272,4) et en aval (PK 277,3 au PK 284,5) de ces tronçons résistants à la surverse et de tronçons de digues dites « millénales » calées 50 cm au-dessus du niveau d'eau atteint par la crue millénale du Rhône.

Le tronçon amont compris entre le PK 268,0 et PK 268,65 est composé des ouvrages suivants :

- la digue du Musoir (tronçon compris entre le viaduc ferroviaire et l'écluse)
- l'écluse de Beaucaire
- la digue ouest de l'embouquement de l'écluse
- la digue des Italiens du PK 268,19 au PK 268,38 environ (tronçon compris entre l'embouquement et la prise d'eau du canal des Italiens)
- La digue des italiens du PK 268,38 au PK 268,65 (plateforme nord du SIP de Beaucaire entre la prise d'eau et l'amont du SIP)

La digue du musoir est exploitée par le SYMADREM. L'écluse de Beaucaire et la digue ouest de l'embouquement sont exploitées par VNF et la digue des Italiens par la Compagnie Nationale du Rhône (CNR). Le rehaussement et renforcement de ce dernier tronçon a fait l'objet d'un accord-cadre signé entre la CNR et le SYMADREM le 25 février 2010.

SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2014-21

La digue de l'embouquement, actuellement submersible pour des crues supérieures à une crue type décembre 2003, est fortement exposée au risque de brèches. Par ailleurs, même si la cote de l'écluse est supérieure au niveau atteint par la crue exceptionnelle, il convient de s'assurer de sa stabilité de l'ouvrage et mettre en cohérence le calage altimétrique de cette structure avec les ouvrages de protection situés en amont et en aval, afin d'éviter tout risque de contournement ou de submersion par vagues, notamment au droit des raccordements entre les ouvrages.

Le 10 août 2011, une convention a été signée entre le SYMADREM et VNF pour préciser le cadre d'intervention au droit de ce tronçon du Rhône géré par VNF. Cette convention précise notamment que :

- Le SYMADREM assure la maîtrise d'ouvrage des études et des travaux, relatifs au renforcement et rehaussement de la digue Ouest de l'embouquement et de la digue comprise entre l'embouquement et la prise d'eau du canal des Italiens. Ces travaux sont financés dans le cadre du Plan Rhône.
- VNF assure la maîtrise d'ouvrage des études et des travaux relatifs au renforcement et rehaussement de l'écluse. Ces travaux sont financés par VNF.

OBJET DE LA DELIBERATION

Dans le cadre des travaux de renforcement de la digue du Rhône rive droite entre Beaucaire et Fourques, le SYMADREM doit réaliser des travaux de renforcement et rehaussement de la digue Ouest d'embouquement de l'écluse de Beaucaire localisé du PK Rhône 268,10 au PK Rhône 268,19. Cet ouvrage est situé sur le Domaine Public Fluvial, géré par VNF.

Dans le cadre de la même opération, il doit également construire, du PK Rhône 268,19 au PK Rhône 268,33, une digue implantée en lieu et place du chemin de halage menant à la prise d'eau des Italiens, situé sur le Domaine Public Fluvial géré par VNF. Cet ouvrage est adossé à la digue dite « des Italiens », elle-même située sur le domaine concédé à la CNR et gérée par la CNR.

Il doit également renforcer et rehausser la prise d'eau du canal des Italiens gérée par l'ASA de Nourriguier. Cet ouvrage est englobé actuellement dans la digue des Italiens, géré par la CNR et situé en partie sur le Domaine Public Fluvial géré par VNF.

La première destination de la digue Ouest d'embouquement de l'écluse de Beaucaire et du chemin de halage est la navigation. Cependant, étant par leurs localisations situées sur la ligne de défense contre les crues du Rhône, ces ouvrages ont une destination protection contre les crues du Rhône supplémentaire, tout en conservant leur destination initiale.

Une convention, en application de l'article L 2123-7 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques a été établie afin de régler la superposition de l'affectation initiale et de l'affectation supplémentaire de ces ouvrages, dont les affectataires sont :

- VNF pour la destination navigable du domaine public fluvial, qui est l'affectation initiale,
- Le SYMADREM pour la destination protection contre les crues du Rhône de ces dépendances du domaine public fluvial, qui est l'affectation supplémentaire,

Cette convention est jointe en annexe à la présente délibération.

SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2014-21

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical :

- **APPROUVE** les termes de la convention de superposition d'affectations à signer entre le SYMADREM et VNF

- **AUTORISE** le président à signer la convention de superposition d'affectations et tout document relatif à cette affaire

La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré au siège du SYMADREM les jours, mois et an sus indiqués.

**Hervé SCHIAVETTI et par délégation
Le Directeur Général**


Jean-Pierre GAUTIER

CONVENTION DE SUPERPOSITION D'AFFECTATIONS ENTRE VNF ET LE SYMADREM

L'AN DEUX MILLE QUATORZE et le

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Voies Navigables de France, établissement public administratif de l'Etat, représenté par Madame Monique NOVAT, directrice territoriale Rhône Saône, agissant en vertu d'une délégation de pouvoirs du Directeur Général du 31 décembre 2012, ci-après désigné « VNF »,

d'une part

et

Le Syndicat Mixte Interrégional d'Aménagement des Dignes du Delta du Rhône et de la Mer représenté par Monsieur Hervé SCHIAVETTI, président en exercice, dûment habilité par la délibération du Comité Syndical en date 27 février 2014, ci-après désigné « le SYMADREM »,

d'autre part

Ensemble, désigné par les parties

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le code du domaine de l'Etat,

Vu le code des transports,

Vu le code du domaine public fluvial et de la navigation intérieure,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le décret du 6 février 1932, modifié, portant règlement général de police des voies de navigation intérieure,

Vu l'arrêté du 20 décembre 1994 portant règlement particulier de police,

Vu la convention cadre entre le SYMADREM et VNF du 10 août 2011,

Vu l'arrêté préfectoral n°2013326-0005 du 22 novembre 2013 déclarant d'utilité publique le projet de renforcement de la digue entre Beaucaire et Fourques et de mise en compatibilité du POS de Fourques et PLU de Beaucaire

Vu l'arrêté préfectoral n°2014027-011 du 27 janvier 2014 portant déclaration d'intérêt général au titre de l'article L.211-7 du Code de l'environnement et autorisant au titre de l'article L.214-3 du Code de l'environnement le SYMADREM à renforcer les digues du Rhône en rive droite entre Beaucaire et Fourques

Vu l'arrêté préfectoral n°..... autorisant VNF à renforcer l'écluse de Beaucaire

Vu l'avis du Préfet du Gard du

Préambule :

Le 10 août 2011, le SYMADREM et VNF ont signé une convention cadre pour préciser dans le cadre de l'opération de renforcement de la digue entre Beaucaire et Fourques et plus particulièrement au droit de l'écluse de Beaucaire et de la digue d'embouquement Ouest : la répartition de maîtrise d'ouvrage entre le SYMADREM et VNF ainsi que les modalités de financement et d'exploitation après travaux.

L'article 10 de cette convention précise que «... dès l'obtention de l'ensemble des autorisations administratives et du financement, le SYMADREM informe VNF. Ce dernier finalise les actes administratifs relatifs à la cession ou à la mise en superposition d'affectation de la digue ouest d'embouquement et de la berge comprise entre l'embouquement et la prise d'eau du canal des Italiens, au profit du SYMADREM.... ».

C'est dans ce contexte, qu'il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Dans le cadre des travaux de renforcement de la digue du Rhône rive droite entre Beaucaire et Fourques, le SYMADREM doit réaliser des travaux de renforcement et rehaussement de la digue Ouest d'embouquement de l'écluse de Beaucaire localisé du PK Rhône 268,10 au PK Rhône 268,19. Cet ouvrage est situé sur le Domaine Public Fluvial, géré par VNF.

Dans le cadre de la même opération, il doit également construire, du PK Rhône 268,19 au PK Rhône 268,33, une digue implantée en lieu et place du chemin de halage menant à la prise d'eau des Italiens, situé sur le Domaine Public Fluvial géré par VNF. Cet ouvrage est adossé à la digue dite « des Italiens », elle-même située sur le domaine concédé à la CNR et gérée par la CNR.

Il doit également renforcer et rehausser la prise d'eau du canal des Italiens gérée par l'ASA de Nourriguier. Cet ouvrage est englobé actuellement dans la digue des Italiens, géré par la CNR et situé en partie sur le Domaine Public Fluvial géré par VNF.

Ces travaux de renforcement ont été autorisés par arrêté préfectoral n°2014027-011 du 27 janvier 2014. Ils visent à construire des ouvrages capables résister à la rupture jusqu'à la crue exceptionnelle du Rhône, dont le débit de pointe à la station de Beaucaire/Tarascon est estimé à 14160 m³/s.

La première destination de la digue Ouest d'embouquement de l'écluse de Beaucaire et du chemin de halage est la navigation. Cependant, étant par leurs localisations situés sur la ligne de défense contre les crues du Rhône, ces ouvrages ont une destination protection contre les crues du Rhône supplémentaire, tout en conservant leur destination initiale.

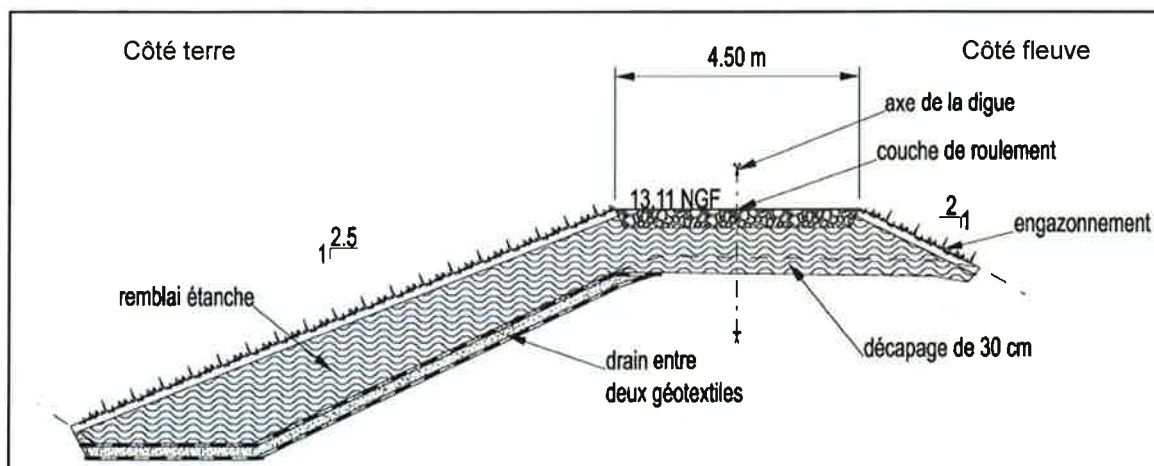
La présente convention, en application de l'article L 2123-7 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques est établie afin de régler la superposition de l'affectation initiale et de l'affectation supplémentaire de ces ouvrages, dont les affectataires sont :

- VNF pour la destination navigable du domaine public fluvial, qui est l'affectation initiale,
- Le SYMADREM pour la destination protection contre les crues du Rhône de ces dépendances du domaine public fluvial, qui est l'affectation supplémentaire,

La présente convention concerne les ouvrages du Domaine Public Fluvial figurant sur le plan cadastral en annexe 1. Elle autorise la réalisation, par le SYMADREM, des travaux de renforcement mentionnés à l'arrêté préfectoral du Gard n°2014027-011 du 27 janvier 2014 et décrits succinctement à l'article 2. Elle fixe également les modalités de surveillance, d'entretien et d'exploitation des ouvrages susmentionnés après travaux, ainsi que l'accès et le franchissement des ouvrages

ARTICLE 2 : DESCRIPTION DES OUVRAGES CONCERNÉS PAR LA SUPERPOSITION D'AFFECTATION

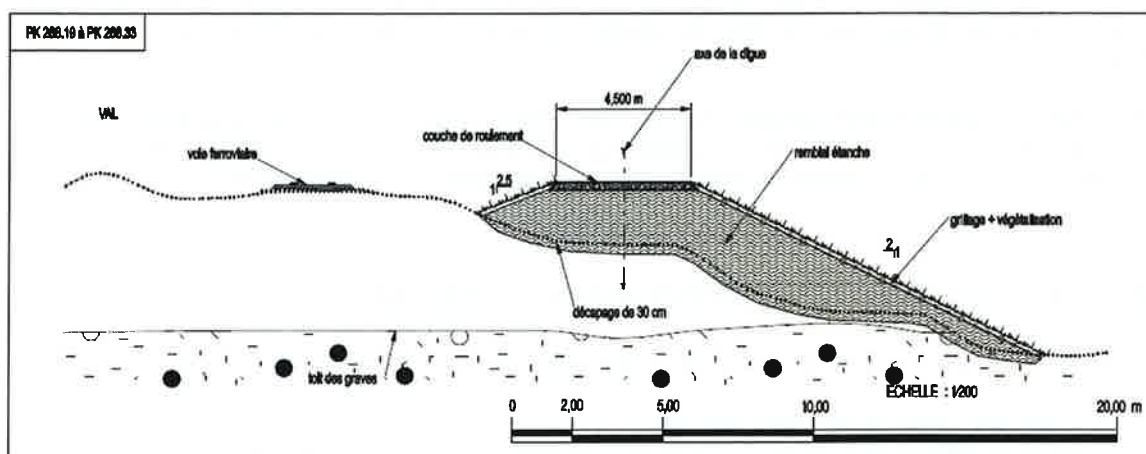
Au droit de la digue Ouest de l'embouquement, il est prévu le rehaussement et le renforcement de l'ouvrage suivant le schéma de principe ci-après :



Des travaux de réfection des maçonneries seront également réalisés sur le parement côté fleuve de la digue ouest d'embouquement.

Au droit de la zone de transition avec la digue des Italiens, compte tenu de la rehausse à réaliser et de la faible emprise foncière, il est prévu la réalisation d'un ouvrage comprenant un mur de soutènement en gabions côté fleuve et un mur de soutènement en béton armé côté terre.

Au droit du tronçon compris entre la digue ouest d'embouquement et la prise d'eau du canal des Italiens, le schéma de principe des travaux de renforcement et rehaussement sur le Domaine Public Fluvial est le suivant :



Compte tenu de la proximité de la voie ferrée, il sera réalisé en pied de talus côté terre un mur de soutènement en béton armé.

ARTICLE 3 : ETAT DES LIEUX

Dès la date de la plus tardive signature des parties et en préalable à l'entrée en vigueur de la présente convention, un état des lieux contradictoire du domaine et des ouvrages existants est effectué par les parties. L'état des lieux fera l'objet d'un document écrit, daté et signé par les deux parties et annexé à la présente convention.

ARTICLE 4 : ENTREE EN VIGUEUR

La présente convention entre en vigueur le lendemain du jour de la signature de l'état des lieux contradictoire des ouvrages par les parties.

ARTICLE 5 : DUREE

La présente convention est consentie pour la durée de vie des ouvrages objet de la présente convention.

Dans un délai de 6 mois suivant la réception des travaux décrits à l'article 2, le SYMADREM adresse à VNF un dossier des ouvrages exécutés comprenant notamment les plans de récolement des ouvrages.

ARTICLE 6 : ATTRIBUTIONS ET OBLIGATIONS DU SYMADREM

Le SYMADREM, affectataire de la destination protection contre les crues du Rhône des ouvrages, a à sa charge : la surveillance, l'entretien et l'exploitation de l'ouvrage dans sa globalité conformément à la réglementation en vigueur en matière de sûreté des ouvrages hydrauliques.

Le SYMADREM maintient, après la réception des travaux autorisés par l'arrêté préfectoral n°2014027-011 du 27 janvier 2014, un niveau de sûreté correspondant au niveau de crue atteint par la crue exceptionnelle du Rhône, dont le débit de pointe à la station de Beaucaire/Tarascon est estimé à 14160 m³/s.

Par ailleurs, le SYMADREM signalera à VNF tout dysfonctionnement et tout désordre susceptible d'affecter les ouvrages objets de la superposition d'affectations et l'exploitation des ouvrages conformément à la réglementation en matière de sûreté des ouvrages hydrauliques.

ARTICLE 7 : ATTRIBUTIONS ET OBLIGATIONS DE VNF

VNF affectataire de la destination navigable du domaine public fluvial, garde à sa charge :

- l'exploitation de l'écluse de Beaucaire ;
- les autorisations d'occupation temporaire des ouvrages exploités par le SYMADREM sollicités par des tiers ;
- le contrôle des ouvrages objets de la superposition d'affectations dans le cadre de leur destination navigable et notamment la vérification de leur conformité avec les normes et prescriptions techniques en vigueur.

ARTICLE 8 : ACCES

Le SYMADREM prend en charge la fourniture, la mise en œuvre et l'entretien des barrières d'accès et de la signalétique.

Les agents de VNF, les agents du SYMADREM ainsi que les entreprises intervenant pour leurs comptes, ont librement accès aux ouvrages exploités par les parties.

ARTICLE 9 : DOMMAGES

Le SYMADREM est responsable des dommages causés aux personnes, aux biens, aux ouvrages et aux dépendances du domaine public fluvial au droit des ouvrages dont il a la charge, dès lors qu'il est établi que ces dommages sont en lien direct avec l'affectation dont il est bénéficiaire. Il s'engage à réparer dans les meilleurs délais les ouvrages de façon à maintenir le niveau de sûreté correspondant au niveau de crue atteint par la crue exceptionnelle du Rhône, dont le débit de pointe à la station de Beaucaire/Tarascon est estimé à 14160 m³/s.

VNF est responsable des dommages causés aux personnes, aux biens, aux ouvrages exploités par le SYMADREM, dès lors qu'il est établi que ces dommages sont en lien direct avec l'affectation dont il est bénéficiaire. Il s'engage à réparer dans les meilleurs délais les ouvrages de façon à maintenir le niveau de sûreté correspondant au niveau de crue atteint par la crue exceptionnelle du Rhône, dont le débit de pointe à la station de Beaucaire/Tarascon est estimé à 14160 m³/s.

ARTICLE 10 : DELIVRANCE DES AUTORISATIONS D'OCCUPATION TEMPORAIRE SUR LES OUVRAGES FAISANT L'OBJET DE LA SUPERPOSITION D'AFFECTATION

Toute demande d'autorisation d'occupation temporaire des ouvrages exploités par le SYMADREM est délivrée par VNF en sa qualité de gestionnaire du domaine public fluvial.

Pour chacune des demandes d'autorisation, il sollicitera préalablement à toute délivrance d'autorisation l'avis du SYMADREM qui ne pourra intervenir que par écrit.

ARTICLE 11 : DROITS REELS

La présente convention n'est pas génératrice de droits réels au sens de l'article L 2126-6 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

ARTICLE 12 : DISPOSITIONS FINANCIERES

La présence convention est accordée à titre gratuit dans la mesure où la superposition d'affectation ne génère ni dépenses, ni privation de revenus pour VNF.

ARTICLE 13 : MODIFICATION DES OUVRAGES

Toute modification géométrique et intrinsèque des ouvrages exploités par le SYMADREM est soumise préalablement à l'avis de ce dernier.

En tout état de cause, elle devra garantir le maintien de l'affectation de l'ouvrage qui est intégré dans le système de protection contre les crues du Rhône de la rive droite du Rhône et du Petit Rhône.

Tout projet de modification des ouvrages exploités par le SYMADREM dès lors qu'elle est de nature à modifier les conditions du présent contrat, fait l'objet, après approbation du projet de modification, d'un avenant à la présente convention.

En cas de suppression des ouvrages objets de la superposition d'affectations par VNF, ce dernier en avise préalablement le SYMADREM et ce dans un délai de 6 mois.

ARTICLE 14 : REMISE EN ETAT

A l'issue de la convention, qu'elle qu'en soit la cause, le SYMADREM doit exécuter à ses frais exclusifs tous les travaux de remise en état du site rendus nécessaires en référence au plan de récolement dressé par VNF afin de rendre ces terrains conformes à leur destination initiale.

Dans ce cas, ou au terme de la présente convention, la gestion des terrains reviendra immédiatement et sans indemnité à VNF.

ARTICLE 15 : RESILIATION

L'une ou l'autre des parties peut demander à tout moment la résiliation de la présente convention sous réserve du respect d'un préavis de six (6) mois, de l'établissement d'un état des lieux et d'une remise en état éventuelle des ouvrages exploités par l'une ou l'autre des parties.

Le non-respect par l'une ou l'autre des parties, des termes de la présente convention entraîne, après mise en demeure par courrier recommandé avec accusé de réception de l'une des parties restée infructueuse pendant un délai de 30 jours, la résiliation de celle-ci.

La présente convention est résiliée de plein droit en cas de suppression de l'ouvrage, sous réserve du respect des dispositions de l'article 13 de la présente convention.

ARTICLE 16 : REGLEMENT DES LITIGES

La loi applicable à la présente convention est la loi française.

Tout litige survenant dans l'application de la présente convention, tant en ce qui concerne son interprétation que son exécution, est, à défaut d'accord amiable entre les parties, réglé en faisant appel à une tierce personne publique indépendante des parties et agréée par celles-ci.

A défaut, tout litige survenant dans l'application de la présente convention est porté devant la juridiction administrative du ressort du siège de VNF, même pour les procédures d'urgence ou les procédures conservatoires, en référé ou en requête, déposés par la partie la plus diligente.

ARTICLE 17 : ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution de la présente convention et notamment la réception de tous les actes extrajudiciaires, les parties font élection de domicile :

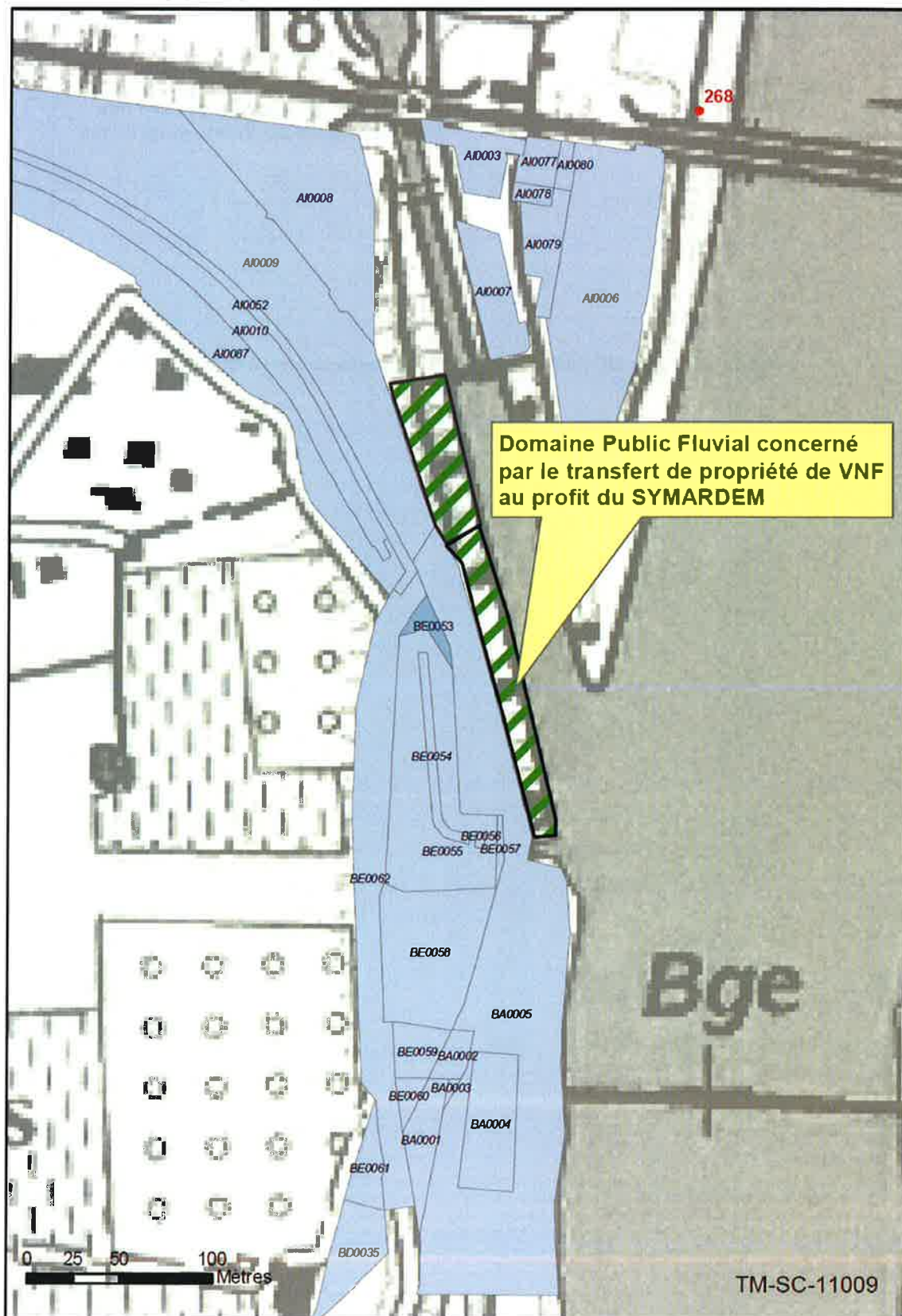
Voies Navigables de France
2, rue de la quarantaine
69321 LYON Cedex 5

SYMADREM
448 Avenue Abbé Pierre
Route des Saintes-Maries-de-la-Mer
13200 ARLES

FAIT en 2 exemplaires, à Lyon.

<p><i>Pour VNF, La Directrice de Voies Navigables de France</i></p> <p><i>Madame Monique NOVAT</i></p>	<p><i>Pour le SYMADREM, Le Président du Syndicat Mixte interrégional d'Aménagement des Digues du delta du Rhône et de la Mer</i></p> <p><i>Monsieur Hervé SCHIAVETTI</i></p>
--	--

Annexe 1 : DPF concerné par la convention de superposition d'affectations entre le SYMADREM et VNF



PLAN RHONE

**TRAVAUX DE RENFORCEMENT DE LA DIGUE DU RHONE ENTRE
BEUCAIRE ET FOURQUES**

- Approbation de la convention d'application n°3 de l'accord-cadre signé entre le SYMADREM et la CNR le 1er mars 2010

PREAMBULE

Par arrêté préfectoral du Gard n°2014027-011 du 27 janvier 2014, le SYMADREM est autorisé au titre de l'article L.214-3 du Code de l'environnement à renforcer les digues du Rhône en rive droite entre Beaucaire et Fourques. Cette opération, du programme de sécurisation des ouvrages de protection contre les crues du Rhône du Barrage de Vallabrègues à la Mer, comprend :

- l'aménagement d'un tronçon de digue résistante à la surverse d'une longueur développée de 5 km depuis le site du fer à cheval (PK 272,4) jusqu'à la prise d'eau BRL (PK 277,3) non incluse :
 - o calé en altimétrie pour éviter tous débordements pour une crue légèrement supérieure à une crue de type décembre 2003 sans brèche dans le système, appelée également « crue de protection »
 - o renforcé pour les crues débordantes (crue type mai 1856, crue millénale) pour résister à un déversement sans rupture d'ouvrage jusqu'à la crue millénale, appelée également « crue de sûreté »
- l'aménagement, en amont (du PK 268,0 au PK 268,65 et du PK272,3 au PK272,4) et en aval (PK 277,3 au PK 284,5) de ces tronçons résistants à la surverse et de tronçons de digues dites « millénales » calées 50 cm au-dessus du niveau d'eau atteint par la crue millénale du Rhône.

Le tronçon amont compris entre le PK 268,0 et PK 268,65 est composé des ouvrages suivants :

- la digue du Musoir (tronçon compris entre le viaduc ferroviaire et l'écluse)
- l'écluse de Beaucaire
- la digue ouest de l'embouquement de l'écluse
- la digue des Italiens du PK 268.19 au PK 268.38 environ (tronçon compris entre l'embouquement et la prise d'eau du canal des Italiens)
- La digue des italiens du PK 268.38 au PK 268.65 (plateforme nord du SIP de Beaucaire entre la prise d'eau et l'amont du SIP)

Le tronçon amont compris entre le PK 272,3 et PK 272,4 est composé de l'ouvrage dit « digue du fer à cheval » ou « virgule » situé sur le domaine concédé à la CNR et géré par la CNR.

La digue du musoir est exploitée par le SYMADREM. L'écluse de Beaucaire et la digue ouest d'embouquement sont exploitées par VNF. La digue des Italiens (du PK 268.19 au PK 268.65) est Située sur le domaine concédé CNR et gérée par CNR à l'exclusion de la prise d'eau gérée par l'ASA du Nourriguier et de la partie VNF pour le chemin de halage.

Pour des raisons de phasage liées notamment à la non aggravation des écoulements et du risque, le rehaussement du Site-Industrialo-Portuaire de Beaucaire situé en les PK Rhône 268,65 et 272,3 est prévu dans une autre opération du programme de sécurisation.

COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU JEUDI 27 FEVRIER 2014

SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2014-22

L'opération de renforcement de la digue entre Beaucaire et Fourques comprend des mesures d'annulation et de réduction d'impact hydraulique propres à cette opération qui consiste en l'élargissement du vieux Rhône en aval du Barrage de Vallabrègues (déblaiement de 450 000 m³).

Le 1^{er} mars 2010, un accord cadre a été signé entre la CNR et le SYMADREM. Ce dernier tient compte des missions spécifiques au SYMADREM (protection contre les crues du Rhône) et à la CNR (production d'électricité, navigation, irrigation et autres usages agricoles, maintien des niveaux d'écoulement).

Il prévoit que :

- Le SYMADREM assure la maîtrise d'ouvrage des études et travaux de l'ensemble des ouvrages de protection contre les crues du Rhône en aval de Beaucaire/Tarascon ainsi que la surveillance et l'exploitation des ouvrages créés ou renforcés dans le cadre du Plan Rhône y compris sur les dépendances immobilières de la concession CNR
- La CNR assure l'entretien du lit du Rhône, conformément à ses cahiers des charges de concession, y compris les secteurs qui auront fait l'objet de la part du Symadrem de travaux fluviaux d'annulation et réduction d'impact
- Une participation financière à hauteur de 5 millions d'euros HT de la CNR sur les opérations du Plan Rhône prévues sur ou à proximité du domaine concédé de la CNR

Considérant les termes de l'accord cadre, signé entre le SYMADREM et la CNR le 1^{er} mars 2010, qui stipule que : « des conventions d'applications seront établies pour préciser pour chaque site où les missions du SYMADREM et de la CNR se superposent, les conditions de réalisation des travaux et de gestion ultérieurs des ouvrages de chacune des parties », une convention d'application n°3 a été établie par le SYMADREM et la CNR. Elle est jointe en annexe de la présente délibération.

OBJET DE LA DELIBERATION

L'objet de la convention est de :

- Préciser les travaux autorisés par les services de l'Etat, à réaliser sur le domaine concédé à la CNR sous Maitrise d'ouvrage SYMADREM
- définir les modalités juridiques et les procédures administratives liées à la réalisation des travaux sur ou impactant le domaine CNR et à l'existence des futurs ouvrages du SYMADREM (visa du concessionnaire, convention de remise d'ouvrage, conventions de superposition d'affectation, cession,)
- définir le cadre de valorisation des matériaux du domaine concédé (île du Compte)
- établir les modalités de contribution respectives
- définir le cadre d'exploitation des ouvrages réalisés

Les ouvrages concernés par la convention sont :

- La digue des Italiens comprise entre le PK Rhône 268,19 et PK Rhône 268,65 à l'exclusion de la prise d'eau du canal des Italiens et de la partie de VNF pour le chemin de halage
- La digue du fer à cheval comprise entre le PK Rhône 272,3 et PK Rhône 272,4
- L'île du Comte située en rive gauche du Vieux Rhône en aval du barrage de Vallabrègues entre le PK Rhône 263,2 et PK Rhône 264,3

COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU JEUDI 27 FEVRIER 2014

SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2014-22

Cette convention prévoit notamment que pour la digue des Italiens, située sur le domaine concédé à la CNR, une convention de remise d'ouvrage (en gestion), à l'exception des appareils de la voie ferrée située sur la digue des italiens et du ballast supportant la voie, soit établie entre le SYMADREM et la CNR et qu'une convention de superposition d'affectations entre le SYMADREM, l'Etat et la CNR soit passée. Le SYMADREM sera propriétaire de l'ouvrage réalisé ; le terrain d'assise de l'ouvrage demeurera dans la concession CNR.

Elle prévoit également que concernant la digue du fer à cheval, située dans le domaine privé de la CNR, celle-ci fasse l'objet d'une convention de remise d'ouvrage (gestion) par la CNR au SYMADREM. Cette digue, classée en A, sera démontée par le SYMADREM après construction de la digue de raccordement au SIP conformément à l'arrêté d'autorisation précitée. Le déclassement de l'ouvrage sera demandé par la CNR.

L'île du comte fait partie du domaine concédé à la CNR et fera l'objet d'une autorisation d'occupation temporaire en phase travaux.

Il n'est pas prévu de participation financière de la CNR dans le cadre de cette opération.

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical :

- **APPROUVE** les termes de la convention d'application n°3 de l'accord-cadre signé le 1^{er} mars 2010 entre le SYMADREM et la CNR
- **AUTORISE** le Président à signer la convention d'application n°3
- **AUTORISE** le Président à signer la convention de remise d'ouvrage (en gestion) concernant la digue des Italiens, citée dans la convention d'application n°3
- **AUTORISE** le Président à signer la convention de superposition d'affectations concernant la digue des italiens, citée dans la convention d'application n°3
- **AUTORISE** le président à signer la convention de remise d'ouvrage concernant la digue du Fer à Cheval
- **AUTORISE** le président à signer l'autorisation d'occupation temporaire en phase travaux pour la réalisation de l'élargissement de l'île du Comte
- **AUTORISE** le président à signer tous documents relatifs à cette affaire

La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré au siège du SYMADREM les jours, mois et an sus indiqués.

**Hervé SCHIAVETTI et par délégation
Le Directeur Général**


Jean-Pierre GAUTIER

RENFORCEMENT DE LA DIGUE ENTRE BEUCAIRE ET FOURQUES

*RENFORCEMENT ET REHAUSSEMENT DE LA DIGUE DITE DES ITALIENS
RENFORCEMENT ET REHAUSSEMENT DE LA DIGUE DITE DU FER A CHEVAL
ELARGISSEMENT DU VIEUX RHONE EN AVAL DU BARRAGE DE VALLABREGUES*

**CONVENTION D'APPLICATION N°3
de l'accord cadre signé entre le SYMADREM et la CNR le 1^{er} mars 2010**

entre

Le Syndicat Mixte Interrégional d'Aménagement des Dignes du Delta du Rhône et de la Mer, dont le siège est à 448 avenue de l'abbé Pierre – route des Saintes-Maries-de-la-Mer - 13200 ARLES, représenté par Monsieur Hervé SCHIAVETTI, son président en exercice et dénommé ci-après « SYMADREM »

d'une part,

La **COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE**, Société Anonyme d'Intérêt Général, au capital de 5 488 164 €, dont le siège social est à Lyon (69316 Lyon Cedex 04), 2 rue André Bonin, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le n° B.957.520.901, représentée par Monsieur Michel CARRET, Directeur régional, et dénommé ci-après « CNR »

d'autre part,

Ensemble, désignées par « les parties »

Préalablement, il est exposé ce qui suit

Le SYMADREM a pour objet : la gestion, l'entretien et la surveillance d'une partie des digues du Rhône de Beaucaire/Tarascon à la Mer. Il assure également la maîtrise d'ouvrage des études et travaux en vue d'améliorer la protection des biens et personnes contre les crues du Rhône et de la Mer.

La CNR a reçu de l'Etat par convention de concession générale du 20 décembre 1933 approuvée par le décret du 5 juin 1934, la concession d'aménagement du Rhône entre la frontière Suisse et la Méditerranée au triple point de vue de la production d'électricité de la navigation, de l'irrigation et autres usages agricoles, en application de la loi du 27 mai 1921.

Le Comité de Pilotage Inondations du Plan Rhône a adopté le 7 juillet 2006 les principes du pré-schéma Rhône aval qui concerne le cours du Rhône entre Montélimar et la Méditerranée et qui prévoit, sans incidence sur les niveaux de crue, notamment dans la traversée de Beaucaire et Tarascon de :

1. Protéger les zones densément urbanisées, notamment l'agglomération d'Arles.
2. Eviter les ruptures de digues, considérées comme génératrices de situations particulièrement catastrophiques.
3. Ajuster le niveau de protection entre Tarascon et Arles, en fonction du débit capable de transiter en Arles.
4. Ajuster le niveau de protection des deux bras du Rhône en Camargue pour limiter au maximum les risques de rupture et tendre vers une protection centennale au droit des agglomérations et si possible pour la majorité des secteurs d'habitat diffus.

En 2009, le pré-schéma a été intégré au Schéma de Gestion des Inondations du Rhône Aval, qui reprend l'ensemble des actions rattachées au Volet Inondations du Plan Rhône sur le Rhône aval.

Le SYMADREM a approuvé ces principes lors de son comité du 17 novembre 2006, pour la partie du projet en aval de Beaucaire, appelée dans le document « pré-schéma sud » et a accepté la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des actions du Plan Rhône relevant de son domaine de compétence.

Le SYMADREM a engagé une étude de calage précis entre Beaucaire et Arles, dont les conclusions ont permis de confirmer les objectifs de protection définis dans le pré-schéma sud et d'aboutir à un calage des ouvrages de protection contre les crues du Rhône entre Beaucaire et Arles

Le calage des ouvrages entre Beaucaire et Arles a successivement été adopté par le :

- Comité de pilotage de l'étude en date du 28 mai 2009.
- Comité syndical du SYMADREM en date du 25 juin 2009.
- Comité de pilotage du Plan Rhône en date du 7 juillet 2009.

Le SYMADREM s'est appuyé en grande partie sur cette étude pour élaborer un "programme de sécurisation des ouvrages de protection contre les crues du Rhône " entre le barrage de Vallabrègues et la Mer, permettant une déclinaison opérationnelle des différents travaux, qui définit le phasage :

- Des travaux de renforcement des digues.
- Des mesures d'annulation et réduction d'impact qui pourront être jugées nécessaires dans le cadre des procédures d'instruction d'autorisations de travaux.

La CNR est concessionnaire de l'aménagement de la chute de Vallabrègues et du palier d'Arles, déclaré d'utilité publique par décret du 3 août 1966, qu'elle gère conformément au cahier des charges spécial approuvé par décret du 9 septembre 1970.

Le programme de sécurisation du SYMADREM se situe pour partie dans le périmètre de cette concession et intéresse certains de ses ouvrages dont notamment :

- Les sites industriels et portuaires (SIP) de Beaucaire, de Tarascon et d'Arles.

- Le tronçon de digue, dit « le fer à cheval » qui raccorde le SIP de Beaucaire à la digue rive droite en aval gérée par le SYMADREM.
- Le seuil déversant de Boulbon.

A partir des objectifs fixés dans le schéma de gestion des inondations du Rhône aval, le SYMADREM a décliné une méthodologie pour la mise en œuvre des actions du volet inondations du Plan Rhône, qui a abouti à l'établissement d'un programme de sécurisation des ouvrages de protection contre les crues du Rhône du Barrage de Vallabrègues à la Mer, dénommé ci-après « programme de sécurisation ».

Le programme de sécurisation a fait l'objet d'un découpage en 14 opérations, dont l'opération intitulée « **renforcement de la digue entre Beaucaire et Fourques** », identifiée comme action prioritaire du schéma de gestion des inondations du Rhône aval.

Cette opération comprend :

- l'aménagement d'un tronçon de digue résistante à la surverse d'une longueur développée de 5 km depuis le site du fer à cheval (PK 272,4) jusqu'à la prise d'eau BRL (PK 277,3) non incluse :
 - o calé en altimétrie pour éviter tous débordements pour une crue légèrement supérieure (+ 5 à 10 cm) à une crue de type décembre 2003 sans brèche dans le système, appelée également « crue de protection »
 - o renforcé pour les crues débordantes (crue type mai 1856, crue millénale) pour résister à un déversement sans rupture d'ouvrage jusqu'à la crue millénale, appelée également « crue de sûreté »,
- l'aménagement, en amont (du PK 268,0 au PK 268,65 et du PK272,3 au PK272,4) et en aval (PK 277,3 au PK 284,5) de ces tronçons résistants à la surverse et de tronçons de digues dites « millénales » calées 50 cm au-dessus du niveau d'eau atteint par la crue millénale du Rhône.

Le tronçon amont compris entre le PK 268,0 et PK 268,65 est composé des ouvrages suivants :

- la digue du Musoir (tronçon compris entre le viaduc ferroviaire et l'écluse),
- l'écluse de Beaucaire,
- la digue ouest de l'embouquement de l'écluse,
- la digue des Italiens du PK 268.19 au PK 268.380 environ (tronçon compris entre l'embouquement et la prise d'eau du canal des Italiens).
- La digue des italiens du PK 268.380 au PK 268.65 (plateforme nord du SIP de Beaucaire entre la prise d'eau et l'amont du SIP).

Le tronçon amont compris entre le PK 272,3 et PK 272,4 est composé de l'ouvrage dit « digue du fer à cheval » ou « virgule ».

La digue du musoir est exploitée par le SYMADREM. L'écluse de Beaucaire et la digue ouest d'embouquement sont exploitées par VNF. La digue des Italiens (du PK 268.19 au PK 268.65) est située sur le domaine concédé CNR et gérée par CNR à l'exclusion de la prise d'eau gérée par l'ASA du Nourriguier et de la partie VNF pour le chemin de halage.

La digue du fer à cheval est située sur le domaine concédé à la CNR.

Pour des raisons de phasage liées notamment à la non aggravation des écoulements et du risque, le rehaussement du Site-Industriale-Portuaire de Beaucaire situé en les PK Rhône 268,65 et 272,3 est prévu dans une autre opération du programme de sécurisation.

L'opération de renforcement de la digue entre Beaucaire et Fourques comprend des mesures d'annulation et de réduction d'impact hydraulique propres à cette opération. Elles sont décrites dans les dossiers d'autorisations administratives.

L'opération a fait l'objet d'un arrêté préfectoral n°2013326-0005 en date du 22 novembre 2013 déclarant d'utilité publique le projet et la mise en compatibilité du PLU de Beaucaire et du POS de Fourques.

Elle a également fait l'objet d'un arrêté préfectoral n°2014027-011 en date du 27 janvier 2014 portant déclaration d'intérêt général au titre de l'article L.211-7 du Code de l'environnement et autorisant au titre de l'article L.214-3 du Code de l'environnement le SYMADREM à renforcer les digues du Rhône en rive droite entre Beaucaire et Fourques.

Considérant les termes de l'accord cadre, signé entre le SYMADREM et la CNR le 1^{er} mars 2010, qui stipule que : « des conventions d'applications seront établies pour préciser pour chaque site où les missions du SYMADREM et de la CNR se superposent, les conditions de réalisation des travaux et de gestion ultérieurs des ouvrages de chacune des parties », les parties ont convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

L'objet de la convention est de :

- Préciser les travaux autorisés par les services de l'Etat, à réaliser sur le domaine concédé à la CNR sous Maitrise d'ouvrage SYMADREM ;
- définir les modalités juridiques et les procédures administratives liées à la réalisation des travaux sur ou impactant le domaine CNR et à l'existence des futurs ouvrages du SYMADREM (visa du concessionnaire, convention de remise d'ouvrage, conventions de superposition d'affectation, cession,) ;
- définir le cadre de valorisation des matériaux du domaine concédé ;
- établir les modalités de contribution respectives ;
- définir le cadre d'exploitation des ouvrages réalisés.

Article 2 : Périmètre des ouvrages concernés par les travaux du SYMADREM

Les ouvrages et foncier concernés, objet de la présente convention, sont ceux inclus dans l'opération de renforcement de la digue entre Beaucaire et Fourques, situés ou impactant le domaine concédé à la CNR.

Ces ouvrages sont :

- La digue des Italiens comprise entre le PK Rhône 268,19 et PK Rhône 268,650 à l'exclusion de la prise d'eau du canal des Italiens et de la partie de VNF pour le chemin de halage ;
- La digue du fer à cheval comprise entre le PK Rhône 272,3 et PK Rhône 272,4 ;
- L'île du Comte située en rive gauche du Vieux Rhône en aval du barrage de Vallabrègues entre le PK Rhône 263,2 et PK Rhône 264,3.

La digue des Italiens se raccorde au Nord, à la digue ouest de l'embouquement de l'écluse de Beaucaire, exploitée par Voies Navigables de France et au Sud, au Site-Industrialo-Portuaire de Beaucaire, exploité par la CNR.

La digue du fer à cheval se raccorde au Nord au Site-Industrialo-Portuaire de Beaucaire, exploité par la CNR et au sud à la digue du Rhône exploitée par le SYMADREM. Les ouvrages sont précisés sur les trois plans CNR annexés à la présente convention.

Article 3 : Etudes et travaux à réaliser

Les travaux, objet de la convention consistent en :

- Le rehaussement et renforcement de la digue des Italiens,
- Le raccordement de la digue SYMADREM au SIP de Beaucaire au droit du lieu-dit « le fer à cheval »,
- L'élargissement de la rive gauche Vieux Rhône a droit de l'île du Comte.

3.1. Rehaussement et renforcement de la digue des Italiens

Le schéma de principe des travaux de renforcement et rehaussement de la digue des italiens **en amont (PK 268,19 à PK 268,33)** de la prise d'eau dite des Italiens gérée par l'Association Syndicale Autorisée du Nourriguier est :

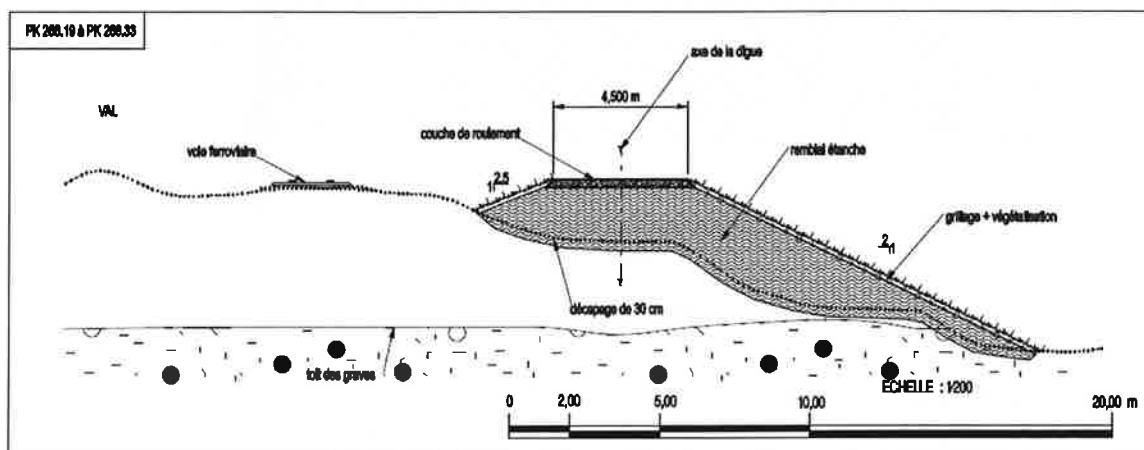


figure n°1 : Digue des Italiens – zone nord PK 268,19 à 268,33

Sur ce tronçon amont, la digue à réaliser est située sur le Domaine Public Fluvial, géré par VNF et longe la voie ferrée exploitée par la CNR.

Les schémas de principe des travaux de renforcement et rehaussement de la digue des italiens **au droit (PK 268,33 à PK 268,38)** de la prise d'eau dite des Italiens sont :

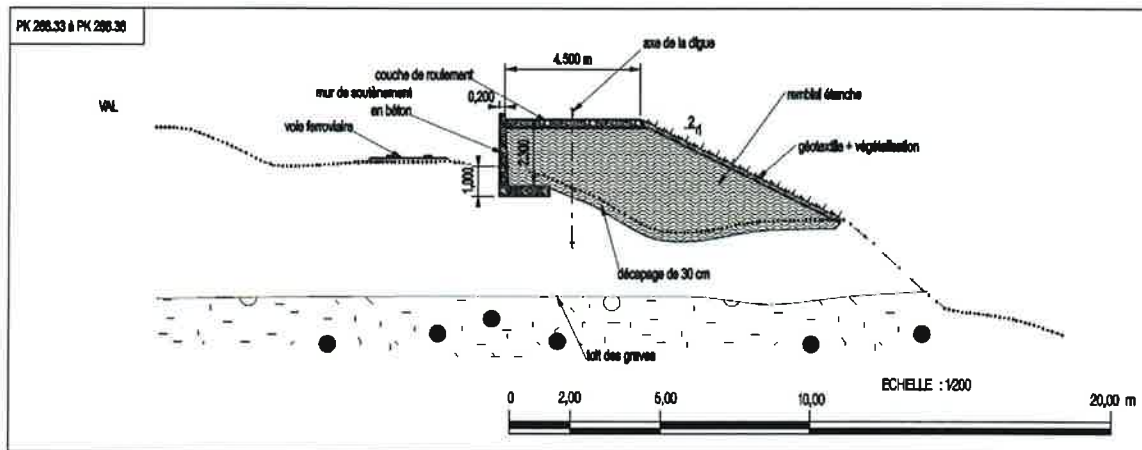


figure n°2 : Digue des Italiens – zone médiane PK 268,33 à 268,38

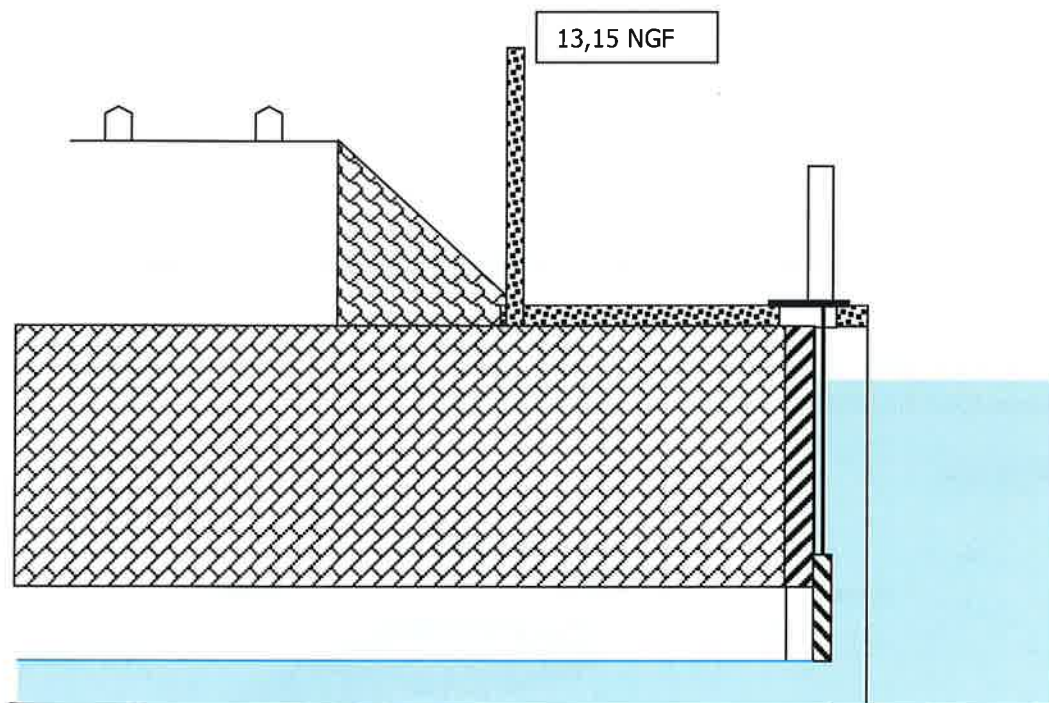


figure n°3 : Prise d'eau des Italiens – PK 268,35

Le schéma de principe des travaux de renforcement et rehaussement de la digue des italiens **en aval (PK 268,38 à PK 268,65)** de la prise d'eau dite des Italiens est :

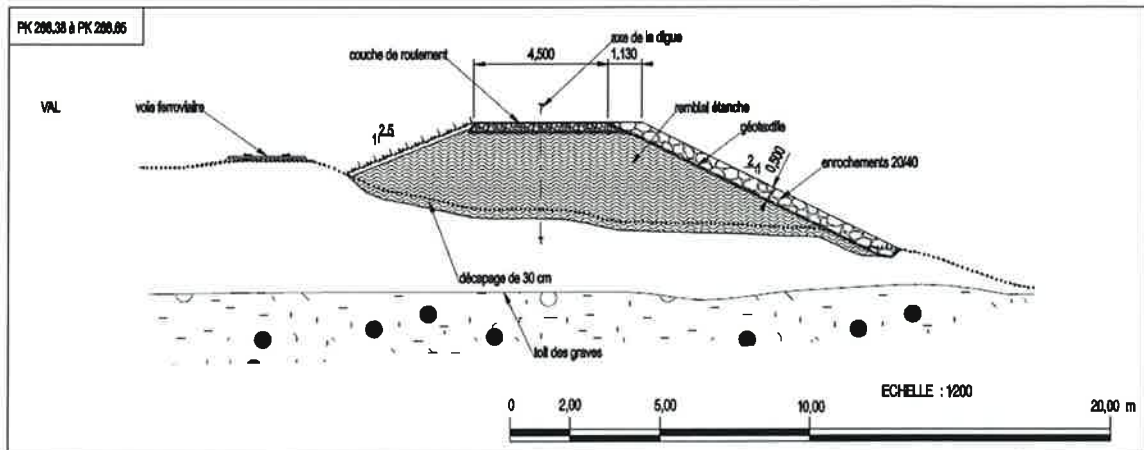


figure n°4 : Digue des Italiens – zone sud PK 268,38 à 268,65

Sur ce tronçon aval, la digue à réaliser est adossée à la voie ferrée exploitée par la CNR.

Un extrait de la vue en plan des travaux envisagés figure ci-après :

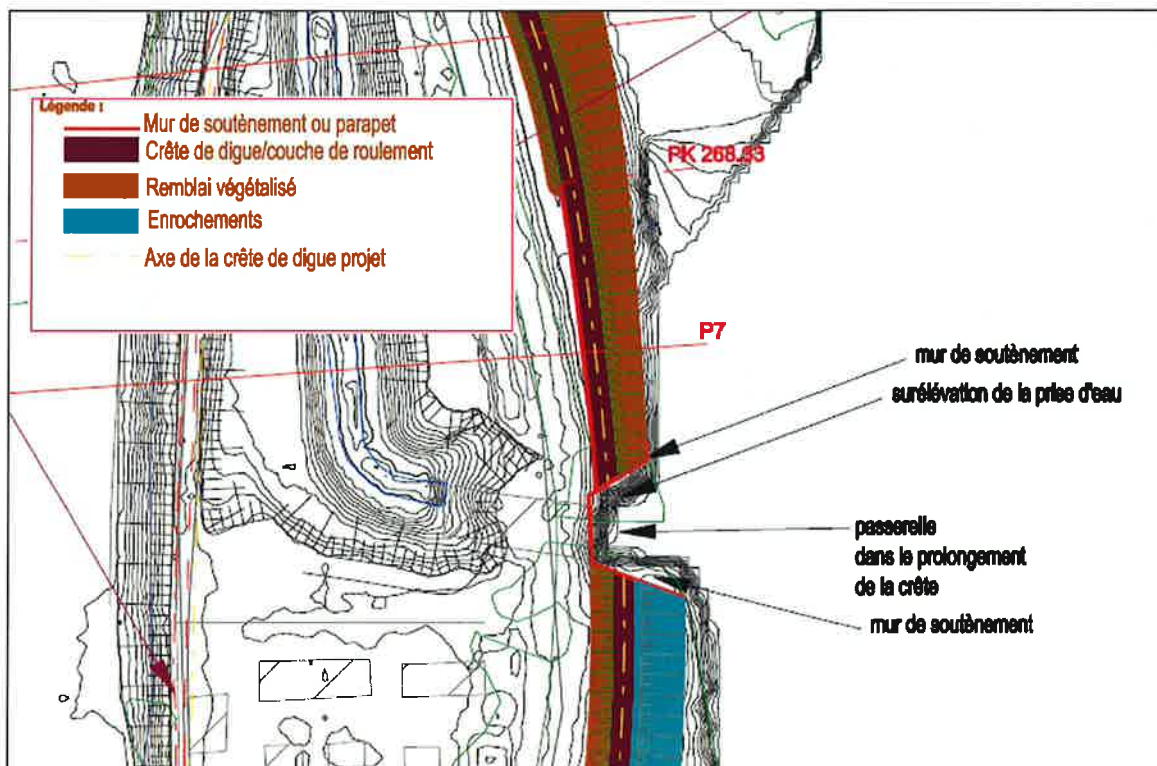


figure n°5 : Vue en plan du principe de renforcement de la digue des Italiens

Ces schémas de principe seront précisés lors des études de projet.

3.2. RACCORDEMENT DU SIP DE BEUCAIRE A LA DIGUE DU SYMADREM – LIEU-DIT « LE FER A CHEVAL »

Les travaux de raccordement de la digue du SYMADREM au SIP de Beaucaire consistent en la réalisation d'une digue dite millénales et en la déconstruction de la digue du fer à cheval.

La vue en plan du principe de raccordement figure ci-après :



figure n°6 : Digue de raccordement au droit du lieu-dit le fer à cheval – vue en plan

Le tracé final (avec positionnement de l'ouvrage traversant) de raccordement et la conception seront précisés lors des études de projet.

L'ouvrage traversant et le fossé de raccordement seront implantés de préférence sur le domaine privé de la CNR.

3.3. ELARGISSEMENT DU VIEUX RHONE EN AVAL DU BARRAGE DE VALLABREGUES

Ces travaux concernent les mesures d'annulation et réduction d'impact de l'opération de renforcement de la digue entre Beaucaire et Fourques et sont directement liés au rehaussement de la digue des Italiens, la digue de l'embouquement ouest de l'écluse de Beaucaire et la digue du Musoir.

Des mesures d'accompagnement sont également prévues afin de réduire l'impact environnemental du projet.

La figure ci-après illustre la vue en plan des travaux d'élargissement

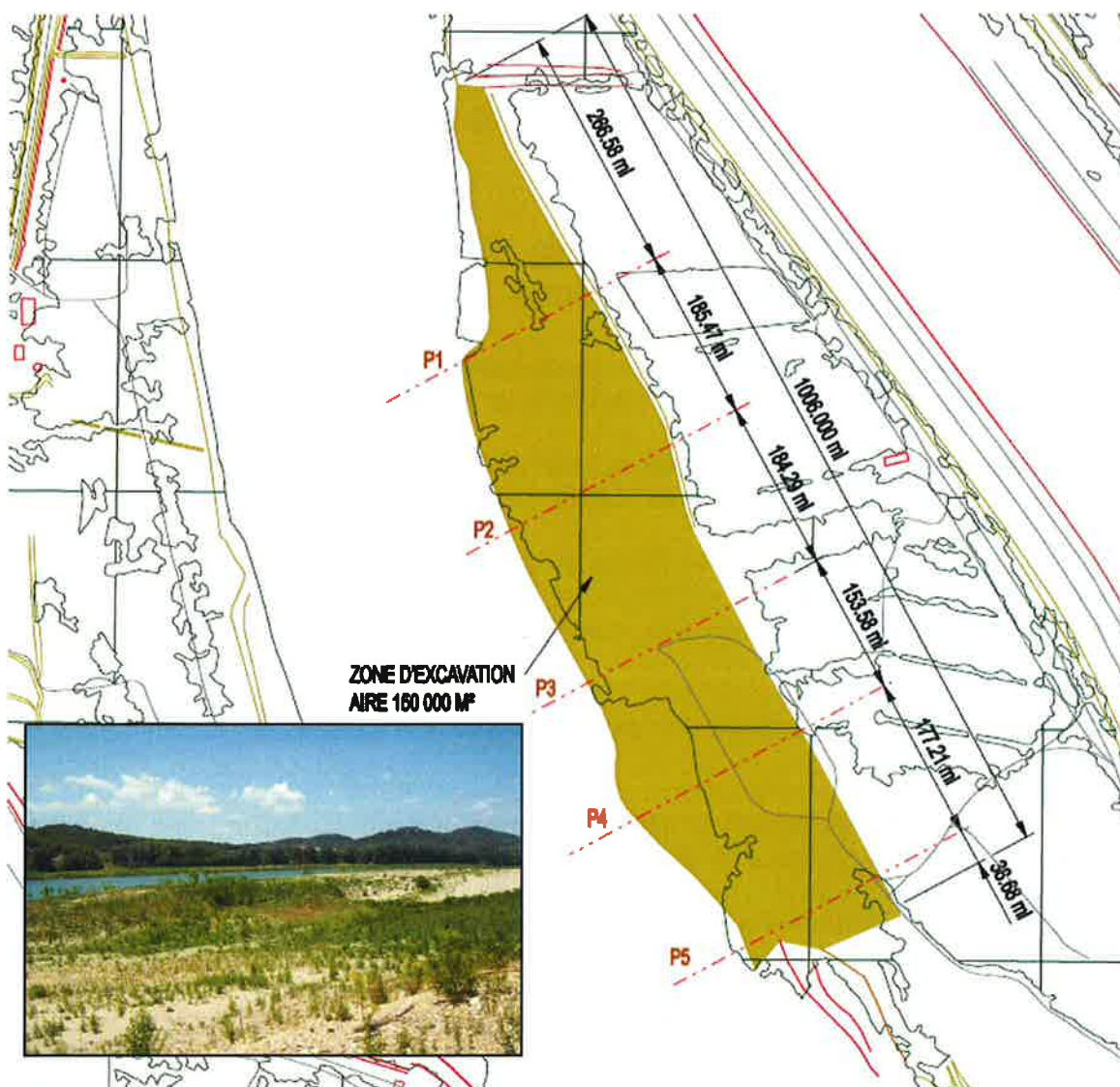


figure n°7 : Elargissement de la rive gauche du Vieux Rhône au droit de l'île du Comte – vue en plan

Les matériaux issus de la déconstruction de la digue du Fer à Cheval et de l'élargissement du Vieux Rhône seront réutilisés conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral autorisant les travaux.

Article 4 : Maîtrise d'ouvrage des études et travaux

Le SYMADREM assure la maîtrise d'ouvrage des études et des travaux décrits à l'article 3.

Ces études sont annexées à l'étude de dangers jointe au dossier d'autorisation de l'opération de renforcement de la digue entre Beaucaire et Fourques.

Pour les digues gérées par la CNR, les travaux conduits sous la maîtrise d'ouvrage du Symadrem, ne pourront être réalisés qu'après signature des conventions de remise d'ouvrages visées à l'article 5.

Article 5 : Occupation et maîtrise foncière des ouvrages de protection contre les inondations

La CNR transmet au SYMADREM les plans du domaine concédé et des terrains privés CNR hors concession afférents aux ouvrages concernés par la présente convention.

Un bornage contradictoire entre la CNR et le SYMADREM définit les emprises exactes des ouvrages de protections contre les crues réalisés par le Symadrem.

Sur les parcelles de la CNR situées en dehors de la concession (foncier privé de la CNR), une division parcellaire est établie par le SYMADREM, en accord avec la CNR. La CNR cède, à titre gracieux, les emprises nécessaires à la réalisation des ouvrages à définir en concertation entre les parties.

Sur les parcelles de la concession, une division parcellaire est établie par le SYMADREM en accord avec la CNR.

Pour les travaux de renforcement et rehaussement de la digue des italiens, une convention de superposition d'affectation sera établie, avant le 30 juin 2014, pour les ouvrages situés sur le domaine concédé de la CNR. Dans ce cas, le SYMADREM est propriétaire de l'ouvrage réalisé ; le terrain d'assise de l'ouvrage demeure dans la concession CNR.

Pour la digue des Italiens, une convention de remise d'ouvrage (en gestion) sera également conclue, avant le 30 juin 2014 et préalablement à la convention de superposition d'affectation susvisée, par les parties conformément à l'article 3 de l'accord cadre. La convention de remise d'ouvrage ne concerne pas les appareils de voie et le ballast supportant la voie ferrée, qui demeurent sous la responsabilité de la CNR. Toutefois le délai du 30 juin 2014 n'engage pas le service de contrôle de la CNR.

Suite à la signature de la convention de remise de l'ouvrage par la CNR au SYMADREM, la CNR sollicitera, auprès des services de l'Etat, le transfert de l'arrêté préfectoral du Gard n°2014027-0011 du 27 janvier 2014 prescrivait des mesures de contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques –digue dit « des italiens » rive droite du Rhône (PK 268,190 au PK 268,650) au SYMADREM.

Concernant la digue du fer à cheval, celle-ci fera l'objet d'une convention de remise d'ouvrage (gestion) par la CNR au Symadrem conformément à l'article 3 de l'accord cadre. Cette digue, classée en A, sera démontée par le SYMADREM après construction de la digue de raccordement au SIP conformément à l'arrêté d'autorisation.

Le déclassement de l'ouvrage sera demandé par la CNR.

L'île du comte fait partie du domaine concédé à la CNR et fera l'objet d'une autorisation d'occupation temporaire en phase travaux.

Article 6 : Echange de données relatives aux études

Pour la prise en compte des hypothèses et la réalisation des différentes études, la CNR transmet au SYMADREM les données suivantes :

Les dossiers des ouvrages exécutés concernés par les travaux (remblai, ouvrages traversants)

Le SYMADREM transmet à la CNR tous les dossiers d'autorisations en cours d'instruction, les rapports d'avant projet et de projets.

Article 7 : Visa du concessionnaire

Le SYMADREM adresse les études de projet à la CNR. Dès réception des études, la CNR initie dans les meilleurs délais un visa du concessionnaire visant à garantir la compatibilité des projets avec le domaine et les ouvrages CNR, que les projets soient réalisés sur le domaine CNR ou à proximité. Ce visa demeure valable de la remise des études jusqu'à la fin des travaux.

Article 8 : Valorisation des matériaux

Les matériaux provenant de l'élargissement du fleuve, au droit de l'île du Comte et de la déconstruction de la digue actuelle du Fer à Cheval (« virgule ») seront réutilisés par le SYMADREM conformément à l'arrêté préfectoral d'autorisation des travaux. Les modalités de remploi sont étudiées par le SYMADREM.

Article 9 : Contributions financières

Le Symadrem prend à sa charge les coûts liés aux documents d'arpentage et aux divisions parcellaires.

La CNR prend à sa charge l'ensemble des frais liés à :

- L'établissement des visas du concessionnaire
- L'établissement des conventions de superposition d'affectation et de remise /cession d'ouvrages.

Article 10 : Exploitation des ouvrages de protection

Le SYMADREM informe la CNR de l'obtention de l'ensemble des autorisations administratives et du financement nécessaires aux travaux. Les parties finalisent les actes administratifs

relatifs à la cession des parcelles de la CNR au profit du SYMADREM, à la superposition d'affectation et à la remise d'ouvrage.

La convention de superposition d'affectation précisera les droits et les obligations des gestionnaires des deux domaines en matière d'exploitation, d'entretien, de travaux et de modification des ouvrages du Symadrem et de la CNR.

Après réception des travaux concernés par la présente convention, le SYMADREM assure la gestion et l'exploitation des ouvrages de protection conformément à la réglementation relative aux ouvrages de protection contre les crues.

Le SYMADREM fournira à la CNR dans les meilleurs délais les plans de récolement des ouvrages.

Dès réception des travaux de la digue à créer au droit de la digue actuelle du fer à cheval, le SYMADREM procède à la déconstruction de la digue actuelle sous réserve de l'abrogation du classement de l'ouvrage qui sera demandé par la CNR aux services de l'Etat.

Le nouvel ouvrage traversant (fossé de ressuyage de la zone du fer à cheval) demeure de la responsabilité du gestionnaire actuel CNR. Les modalités de remise de ce nouvel ouvrage feront l'objet d'une convention à définir ultérieurement entre les parties.

Article 11 : Entretien des travaux d'élargissement du fleuve au droit de l'île du Comte

Conformément à l'article 5 de l'accord cadre du 1^{er} mars 2010, la CNR assure l'entretien du lit du Rhône, conformément à ses cahiers des charges de concession, y compris sur les secteurs qui auront fait l'objet de la part du SYMADREM de travaux fluviaux d'annulation et réduction d'impact.

Un levé bathymétrique avant et après travaux doit être réalisé par le Symadrem conformément à l'arrêté préfectoral d'autorisation des travaux. Une copie sera fournie à la CNR pour information.

Article 12 : Durée de la convention

La présente convention prend effet à sa date de signature par les parties et prendra fin au 31 décembre 2023 conformément à l'accord-cadre.

Article 13 : Litiges

La présente convention est soumise au droit français.

Tout différend relatif à l'application de cette convention pouvant survenir entre les parties fera l'objet d'une conciliation préalable ; cette période de conciliation sera initiée par une notification écrite de désaccord faite par une partie à l'autre.

Si toutefois cette conciliation préalable n'aboutissait pas dans les deux mois suivant la date de réception par l'une des parties de la notification de désaccord envoyée par l'autre partie,

tout différend relatif à la validité, l'interprétation ou l'exécution de la présente convention sera soumis au tribunal administratif de Marseille.

Fait à Arles le en deux exemplaires originaux

Cie NATIONALE DU RHONE
Le Directeur Régional d'Avignon

LE SYMADREM
Le président

Michel CARRET

Hervé SCHIAVETTI

Annexe 1 : Programme de sécurisation SYMADREM

Annexe 2 : Plan CNR des ouvrages au droit de la digue des italiens

Annexe 3 : Plan CNR des ouvrages au droit de la digue du fer à cheval

Annexe 4 : Plan CNR de l'île du Comte



PLAN RHONE

TRAVAUX DE REPARATION DES QUAIS D'ARLES ET CONTINUITE DE LA PROTECTION EN AMONT ET EN AVAL DES QUAIS

- Approbation de la convention d'application n°4 de l'accord-cadre signé entre le SYMADREM et la CNR le 1er mars 2010

PREAMBULE

Par arrêté préfectoral des Bouches-du-Rhône n°136-2011 en date du 18 juin 2013, le SYMADREM est autorisé au titre de l'article L.214-3 du Code de l'environnement à réaliser les travaux de réparation des quais du Rhône dans la traversée d'Arles et de continuité des ouvrages de protection en amont et en aval des quais. Cette opération, du programme de sécurisation des ouvrages de protection contre les crues du Rhône du Barrage de Vallabrègues à la Mer, concerne les ouvrages suivants :

En rive droite du Grand Rhône :

- Du PK 282,5 au PK 283,25 : le quai de la gare maritime
- Du PK 283,45 au PK 284,25 : la digue des Papeteries Etienne

En rive gauche du Grand Rhône :

- Du PK 279,0 au PK 280,5 : la digue du mas Molin et SIP d'Arles
- Du PK 280,5 au PK 281,8 : le remblai ferroviaire Tarascon/Arles
- Du PK 282,0 au PK 282,35 : le quai Marx Dormoy
- Du PK 283,0 au PK 283,5 : le remblai de l'IRPA (musée Arles Antique)
- Du PK 283,5 au PK 283,7 : l'embouquement de l'écluse d'Arles
- Du PK 283,7 au PK 286,5 : la digue de Barriol

La digue du mas Molin et le SIP d'Arles sont actuellement gérés par la CNR.

Le 1er mars 2010, un accord cadre a été signé entre la CNR et le SYMADREM. Ce dernier tient compte des missions spécifiques au SYMADREM (protection contre les crues du Rhône) et à la CNR (production d'électricité, navigation, irrigation et autres usages agricoles, maintien des niveaux d'écoulement).

Il prévoit que :

Le SYMADREM assure la maîtrise d'ouvrage des études et travaux de l'ensemble des ouvrages de protection contre les crues du Rhône en aval de Beaucaire/Tarascon ainsi que la surveillance et l'exploitation des ouvrages créés ou renforcés dans le cadre du Plan Rhône y compris sur les dépendances immobilières de la concession CNR.

La CNR assure l'entretien du lit du Rhône, conformément à ses cahiers des charges de concession, y compris les secteurs qui auront fait l'objet de la part du SYMADREM de travaux fluviaux d'annulation et réduction d'impact.

Une participation financière à hauteur de 5 millions d'euros HT de la CNR sur les opérations du Plan Rhône prévues sur ou à proximité du domaine concédé de la CNR.

SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2014-23

Considérant les termes de l'accord cadre, signé entre le SYMADREM et la CNR le 1er mars 2010, qui stipule que : « des conventions d'applications seront établies pour préciser pour chaque site où les missions du SYMADREM et de la CNR se superposent, les conditions de réalisation des travaux et de gestion ultérieurs des ouvrages de chacune des parties », une convention d'application n°4 a été établie par le SYMADREM et la CNR. Elle est jointe en annexe de la présente délibération.

OBJET DE LA DELIBERATION

L'objet de la convention est de :

- Préciser les travaux autorisés par les services de l'Etat, à réaliser sur le domaine concédé à la CNR sous maîtrise d'ouvrage SYMADREM ;
- définir les modalités juridiques et les procédures administratives liées à la réalisation des travaux sur ou impactant le domaine CNR et à l'existence des futurs ouvrages du SYMADREM (visa du concessionnaire, convention de remise d'ouvrage, conventions de superposition d'affectation, cession,) ;
- fixer la participation financière de la CNR aux travaux ;
- établir les modalités de contribution respectives ;
- définir le cadre d'exploitation des ouvrages réalisés.

Les ouvrages concernés par la convention sont situés du PK Rhône 279,0 au PK Rhône 280,5. Il s'agit de la digue du mas Mollin et du SIP d'Arles.

Cette convention prévoit notamment que pour les travaux de création d'une digue à l'extrémité Est du SIP d'Arles, une convention de superposition d'affectation soit établie pour les ouvrages situés sur le domaine concédé de la CNR. Dans ce cas, le SYMADREM est propriétaire de l'ouvrage réalisé ; le terrain d'assise de l'ouvrage demeure dans la concession CNR.

Pour la digue du Mas Mollin, une convention de remise d'ouvrage (cession) en pleine propriété par la CNR au SYMADREM sera également conclue afin que le syndicat puisse assumer la gestion, l'exploitation et la responsabilité de l'ouvrage rehaussé.

La CNR s'engage à verser au SYMADREM un montant de **1 050 000,00 euros HT** au titre de sa participation au financement du marché de travaux « rehaussement de la rive gauche du Grand Rhône en amont du Ponts des Lions. Ce montant correspondant à un taux de participation de 30 % sera comptabilisé dans la contribution CNR prévue à l'article 6 de l'accord-cadre et plafonnée à 5 millions d'euros.

SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2014-23

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical :

- **APPROUVE** les termes de la convention d'application n°4 de l'accord-cadre signé le 1er mars 2010 entre le SYMADREM et la CNR
- **AUTORISE** le Président à signer la convention d'application n°4
- **AUTORISE** le président à signer la convention de remise d'ouvrage et la convention de superposition d'affectations citées dans la convention d'application n°4
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à cette affaire

La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré au siège du SYMADREM les jours, mois et an sus indiqués.

**Hervé SCHIAVETTI et par délégation
Le Directeur Général**


Jean-Pierre GAUTIER

REPARATION DES QUAIS DU RHONE DANS LA TRAVERSEE D'ARLES ET CONTINUITE DE LA PROTECTION EN AMONT ET EN AVAL DES QUAIS

*REALISATION D'UNE DIGUE A L'EST DU SITE-INDUSTRIALO-PORTUAIRE D'ARLES
RENFORCEMENT ET REHAUSSEMENT DE LA DIGUE DU MAS MOLLIN*

**CONVENTION D'APPLICATION N°4
de l'accord cadre signé entre le SYMADREM et la CNR le 1^{er} mars 2010**

entre

Le Syndicat Mixte Interrégional d'Aménagement des Diques du Delta du Rhône et de la Mer, dont le siège est à 448 avenue de l'abbé Pierre – route des Saintes-Maries-de-la-Mer - 13200 ARLES, représenté par Monsieur Hervé SCHIAVETTI, son président en exercice et dénommé ci-après « SYMADREM »

d'une part,

La COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE, Société Anonyme d'Intérêt Général, au capital de 5 488 164 €, dont le siège social est à Lyon (69316 Lyon Cedex 04), 2 rue André Bonin, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le n° B.957.520.901, représentée par Monsieur Michel CARRET, Directeur régional, et dénommé ci-après « CNR »

d'autre part,

Ensemble, désignées par « les parties »

Préalablement, il est exposé ce qui suit

Le SYMADREM a pour objet : la gestion, l'entretien et la surveillance d'une partie des digues du Rhône de Beaucaire/Tarascon à la Mer. Il assure également la maîtrise d'ouvrage des études et travaux en vue d'améliorer la protection des biens et personnes contre les crues du Rhône et de la Mer.

La CNR a reçu de l'Etat par convention de concession générale du 20 décembre 1933 approuvée par le décret du 5 juin 1934, la concession d'aménagement du Rhône entre la frontière Suisse et la Méditerranée au triple point de vue de la production d'électricité de la navigation, de l'irrigation et autres usages agricoles, en application de la loi du 27 mai 1921.

Le Comité de Pilotage Inondations du Plan Rhône a adopté le 7 juillet 2006 les principes du pré-schéma Rhône aval qui concerne le cours du Rhône entre Montélimar et la Méditerranée et qui prévoit, sans incidence sur les niveaux de crue, notamment dans la traversée de Beaucaire et Tarascon de :

1. Protéger les zones densément urbanisées, notamment l'agglomération d'Arles.
2. Eviter les ruptures de digues, considérées comme génératrices de situations particulièrement catastrophiques.
3. Ajuster le niveau de protection entre Tarascon et Arles, en fonction du débit capable de transiter en Arles.
4. Ajuster le niveau de protection des deux bras du Rhône en Camargue pour limiter au maximum les risques de rupture et tendre vers une protection centennale au droit des agglomérations et si possible pour la majorité des secteurs d'habitat diffus.

En 2009, le pré-schéma a été intégré au Schéma de Gestion des Inondations du Rhône Aval, qui reprend l'ensemble des actions rattachées au Volet Inondations du Plan Rhône sur le Rhône aval.

Le SYMADREM a approuvé ces principes lors de son comité du 17 novembre 2006, pour la partie du projet en aval de Beaucaire, appelée dans le document « pré-schéma sud » et a accepté la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des actions du Plan Rhône relevant de son domaine de compétence.

Le SYMADREM a engagé une étude de calage précis entre Beaucaire et Arles, dont les conclusions ont permis de confirmer les objectifs de protection définis dans le pré-schéma sud et d'aboutir à un calage des ouvrages de protection contre les crues du Rhône entre Beaucaire et Arles.

Le calage des ouvrages entre Beaucaire et Arles a successivement été adopté par le :

- Comité de pilotage de l'étude en date du 28 mai 2009.
- Comité syndical du SYMADREM en date du 25 juin 2009.
- Comité de pilotage du Plan Rhône en date du 7 juillet 2009.

Le SYMADREM s'est appuyé en grande partie sur cette étude pour élaborer un "programme de sécurisation des ouvrages de protection contre les crues du Rhône " entre le barrage de Vallabrègues et la Mer, permettant une déclinaison opérationnelle des différents travaux, qui définit le phasage :

- des travaux de renforcement des digues.
- des mesures d'annulation et réduction d'impact qui pourront être jugées nécessaires dans le cadre des procédures d'instruction d'autorisations de travaux.

La CNR est concessionnaire de l'aménagement de la chute de Vallabrègues et du palier d'Arles, déclaré d'utilité publique par décret du 3 août 1966, qu'elle gère conformément au cahier des charges spécial approuvé par décret du 9 septembre 1970.

Le programme de sécurisation du SYMADREM se situe pour partie dans le périmètre de cette concession et intéresse certains de ses ouvrages dont notamment :

- Les sites industriels et portuaires (SIP) de Beaucaire, de Tarascon et d'Arles.

- Le tronçon de digue, dit « le fer à cheval » qui raccorde le SIP de Beaucaire à la digue rive droite en aval gérée par le SYMADREM.
- Le seuil déversant de Boulbon.

A partir des objectifs fixés dans le schéma de gestion des inondations du Rhône aval, le SYMADREM a décliné une méthodologie pour la mise en œuvre des actions du volet inondations du Plan Rhône, qui a abouti à l'établissement d'un programme de sécurisation des ouvrages de protection contre les crues du Rhône du Barrage de Vallabrègues à la Mer, dénommé ci-après « programme de sécurisation ».

Le programme de sécurisation a fait l'objet d'un découpage en 14 opérations, dont l'opération intitulée « **réparation des quais d'Arles (tranches 5 et 6) et continuité de la protection en amont et en aval des quais** », identifiée comme action prioritaire du schéma de gestion des inondations du Rhône aval.

L'opération concerne les ouvrages suivants :

En rive droite du Grand Rhône :

- Du PK 282,5 au PK 283,25 : le quai de la gare maritime
- Du PK 283,45 au PK 284,25 : la digue des Papeteries Etienne

En rive gauche du Grand Rhône :

- Du PK 279,0 au PK 280,5 : la digue du mas Molin et SIP d'Arles
- Du PK 280,5 au PK 281,8 : le remblai ferroviaire Tarascon/Arles
- Du PK 282,0 au PK 282,35 : le quai Marx Dormoy
- Du PK 283,0 au PK 283,5 : le remblai de l'IRPA (musée Arles Antique)
- Du PK 283,5 au PK 283,7 : l'embouquement de l'écluse d'Arles
- Du PK 283,7 au PK 286,5 : la digue de Barriol

La digue du mas Molin et le SIP d'Arles sont actuellement gérés par la CNR

L'opération a fait l'objet d'un arrêté préfectoral des Bouches-du-Rhône n°2013-15 en date du 10 avril 2013 déclarant d'utilité publique le projet et d'un arrêté préfectoral n°136-2011 en date du 18 juin 2013 portant déclaration d'intérêt général au titre de l'article L.211-7 du Code de l'environnement et autorisant au titre de l'article L.214-3 du Code de l'environnement le SYMADREM à réaliser les travaux de réparation des quais du Rhône dans la traversée d'Arles et de continuité des ouvrages de protection en amont et en aval des quais.

Considérant les termes de l'accord cadre, signé entre le SYMADREM et la CNR le 1^{er} mars 2010, qui stipule que : « des conventions d'applications seront établies pour préciser pour chaque site où les missions du SYMADREM et de la CNR se superposent, les conditions de réalisation des travaux et de gestion ultérieurs des ouvrages de chacune des parties », les parties ont convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

L'objet de la convention est de :

- Préciser les travaux autorisés par les services de l'Etat, à réaliser sur le domaine concédé à la CNR sous maîtrise d'ouvrage SYMADREM ;
- définir les modalités juridiques et les procédures administratives liées à la réalisation des travaux sur ou impactant le domaine CNR et à l'existence des futurs ouvrages du SYMADREM (visa du concessionnaire, convention de remise d'ouvrage, conventions de superposition d'affectation, cession,) ;
- fixer la participation financière de la CNR aux travaux ;
- établir les modalités de contribution respectives ;
- définir le cadre d'exploitation des ouvrages réalisés.

Article 2 : Périmètre des ouvrages concernés par les travaux du SYMADREM

Les ouvrages et foncier concernés, objet de la présente convention, sont ceux inclus dans l'opération de « réparation des quais d'Arles (tranches 5 et 6) et continuité de la protection en amont et en aval des quais », situés ou impactant le domaine concédé à la CNR.

Ces ouvrages sont situés du PK Rhône 279,0 au PK Rhône 280,5. Il s'agit de la digue du mas Mollin et du SIP d'Arles.

La digue du Mas Mollin se raccorde au Nord au remblai ferroviaire entre Tarascon et Arles exploité par RFF. Le SIP d'Arles se raccorde au Sud au remblai ferroviaire entre Tarascon et Arles exploité par RFF.

Les ouvrages sont précisés sur le plan CNR, numéroté « Plan n°6 » annexé à la présente convention.

Article 3 : Etudes et travaux à réaliser

Les travaux, objet de la convention consistent en :

- Le confortement et rehaussement de la digue du Mas Mollin,
- Le rehaussement du carrefour à l'entrée du SIP d'Arles,
- la création d'une digue le long de l'extrémité Est du SIP d'Arles.

3.1. Tronçon 1 : renforcement et rehaussement de la digue du Mas Mollin

L'ouvrage de protection projeté aura les caractéristiques géométriques suivantes :

- Hauteur de l'ouvrage de protection : côte $Q_{1000} + 50$ cm (9,70m NGF),
- Largeur de piste en crête : 5,50m minimum,
- Fruit côté amont : 2,5H/1V,

- Fruit côté aval : 2,5H/1V,
- Linéaire total du tronçon est de 270m.

Le profil en long de l'ouvrage n'est pas variable compte tenu de la faible distance et de la position perpendiculaire à l'axe du fleuve.

- Secteur amont (120m)

Compte tenu de l'état de dégradation de l'ouvrage de protection existant, le remblai sera entièrement purgé. Les déblais seront triés et stockés provisoirement selon leur nature, pour permettre leur réemploi sur la digue. Les déblais seront poussés jusqu'à la sous-face du masque étanche réalisé initialement par la CNR, afin de disposer un géotextile synthétique entre les graviers et les matériaux fins du masque d'étanchéité. Une clé d'ancrage sera constituée côté Rhône avec une largeur en fond de fouille de 3m, avec une pente à 1H/1V. Préalablement à son remblaiement, une campagne de reconnaissance géophysique sera exécutée pour vérifier la présence éventuelle de réseaux en profondeur.

Des purges seront également effectuées au droit de l'ancien ouvrage colmaté par la CNR pour le supprimer.

Le corps de digue sera reconstitué à partir de matériaux d'apport (matériaux de carrière classés A1 ou A2 selon le classement GTR) et des matériaux récupérés lors des déblais si leur qualité le permet (A2 et graviers).

Ces matériaux seront mis en œuvre par méthode excédentaire et compactés au rouleau à pied dameur. Les talus seront réglés avec une pente à 2,5H/1V côté amont et aval.

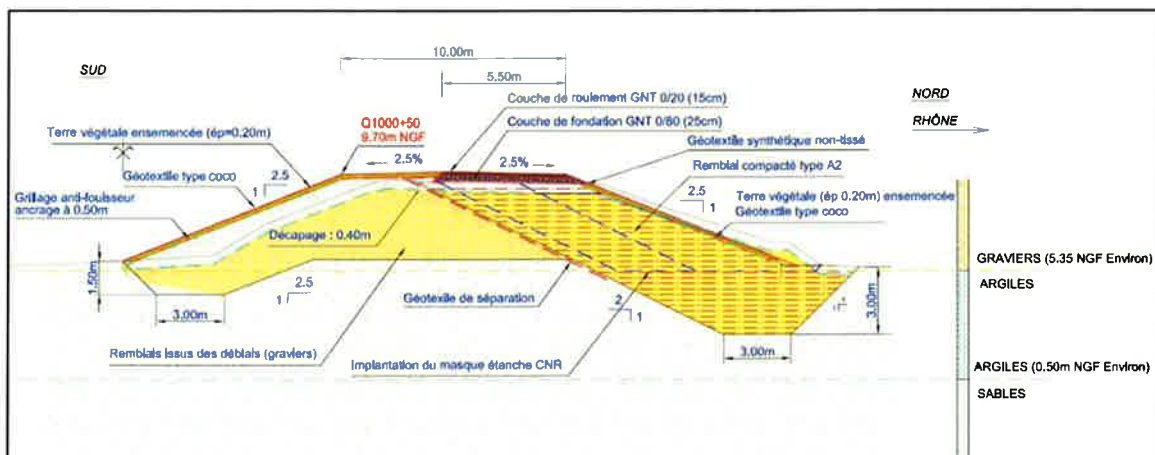


figure n°1 : Coupe-type du projet sur la partie amont du tronçon 1

Une fois le remblai édifié, un grillage anti-fouisseurs sera disposé sur les deux faces de l'ouvrage avant mise en œuvre d'une couche de terre végétale enssemencée.

L'ouvrage disposera d'une piste en crête de 5,50m de large, constituée d'une couche de fondation de 25 cm d'épaisseur en matériaux 0/80mm disposée sur un géotextile synthétique non tissé, complétée par une épaisseur de 15 cm de matériaux 0/20mm pour la couche de finition.

- Secteur aval (150m)

L'état général de la digue est plus satisfaisant que sur la partie amont, excepté sur le talus amont colonisé par des unités arborées. Le confortement de cette partie de digue repose sur la substitution du masque d'étanchéité amont.

Après abattage et dessouchage des arbres, les matériaux du talus amont seront déblayés par couches, en triant les différentes strates mises en œuvre par la CNR au moment de la réalisation des remblais.

Une clef d'ancrage de 3m de large sera constituée côté amont, sous l'emprise du fossé de ressuyage de la caisse d'emprunt RFF et du quartier des Ségonnaux.

Un masque d'étanchéité sera ensuite réalisé à partir de matériaux d'apport (matériaux de carrière classés A2 selon le classement GTR). Ces matériaux seront mis en œuvre par méthode excédentaire et compactés au rouleau à pied dameur, après réalisation de rendent d'ancrage dans les matériaux laissés en place.

Selon la nature (granulométrie) des matériaux laissés en place, la mise en œuvre d'un géotextile synthétique pourra s'avérer nécessaire. Le talus amont sera réglé avec une pente à 2,5H/1V.

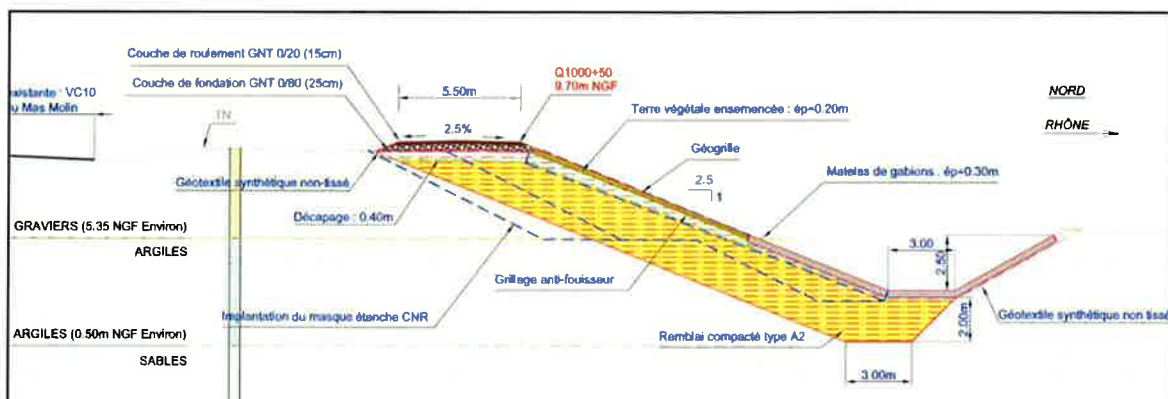


figure n°2 : Coupe-type du projet sur la partie aval du tronçon 1

Une fois le remblai édifié, un grillage anti-fouisseur sera disposé sur la face amont du masque avant mise en œuvre d'une couche de terre végétale enssemencée.

Sur la partie basse du masque, une protection du fossé sera réalisée en matelas de gabions, pour éviter les phénomènes d'érosion liés aux écoulements pluviaux.

L'ouvrage disposera d'une piste en crête de 5,50m de large, constituée d'une couche de fondation de 25 cm d'épaisseur en matériaux 0/80mm disposée sur un géotextile synthétique non tissé, complétée par une épaisseur de 15 cm de matériaux 0/20mm pour la couche de finition.

L'ensemble de la plateforme conservée fera l'objet d'un décapage et d'un dessouchage des unités arborées présentes. Un grillage anti-fouisseur sera mise ne place sur les talus et sur la crête de la plateforme avant remise en œuvre des produits de décapage.

3.2. Tronçon 2 : Carrefour de l'entrée du SIP

L'ouvrage de protection projeté sera constitué des couches de roulement des chaussées qui seront remontées à la cote $Q_{1000} + 50$ cm (9,70m NGF). Le profil en long de l'ouvrage n'est pas variable compte tenu de la faible distance et de la position perpendiculaire à l'axe du fleuve. La longueur du tronçon est de 45m environ.

Compte tenu du trafic lourd lié à l'accès à la zone portuaire, les couches de roulement des différentes chaussées seront rehaussées sans fermeture de la circulation.

Les travaux seront réalisés de nuit pour les portions les plus critiques, avec déviation de la circulation par l'entrée sud du SIP. Les autres travaux seront réalisés en demi-chaussée, avec alternat.

L'ensemble des équipements routiers impactés par le projet seront restitués (bordures de trottoir, signalisation...).

3.3. Tronçon 3 : Création d'une digue à l'Est du SIP, entre la draille du Mas Mollin et le passage à niveau CNR

L'ouvrage de protection projeté aura les caractéristiques géométriques suivantes :

- Hauteur de l'ouvrage de protection : côte $Q_{1000} + 50$ cm (de 9,70m NGF à 9,33m NGF),
 - Largeur de piste en crête : 5,50m,
 - Fruit côté amont : 2H/1V ou 3H/2V selon les secteurs,
 - Fruit côté aval : 2H/1V ou 3H/2V selon les secteurs,
 - Linéaire total du tronçon est de 960m.
- Section courante (870ml)

L'objectif du projet est de gagner la revanche de sécurité sur la quasi-totalité du linéaire du tronçon. Les ouvrages à constituer sont donc de faible hauteur.

Compte tenu du projet de création d'une nouvelle voie ferrée par la CNR, l'espace résiduel en bordure de plateforme est assez restreint. De plus, l'ouvrage ne doit pas empêcher l'accès à la voie ferrée pour les opérations de maintenance et de relevage des wagons éventuellement déraillés.

L'ouvrage de protection sera constitué d'une piste en élévation au-dessus de l'arase de la plateforme CNR.

La fondation de l'ouvrage sera purgée et les matériaux graveleux présents seront substitués par un remblai en grave non-traitée 0/80mm à 0/150mm avec fuseau granulométrique constant et bien fermé pour asseoir correctement la piste.

L'ouvrage disposera d'une piste en crête de 5,50m de large, constituée d'une couche de fondation de 25 cm d'épaisseur en matériaux 0/80mm disposée sur un géotextile synthétique non tissé, complétée par une épaisseur de 15 cm de matériaux 0/20mm pour la couche de finition.

Selon leur nature, les matériaux de déblais pourront être réutilisés pour effectuer la couche de fondation de la piste de crête.

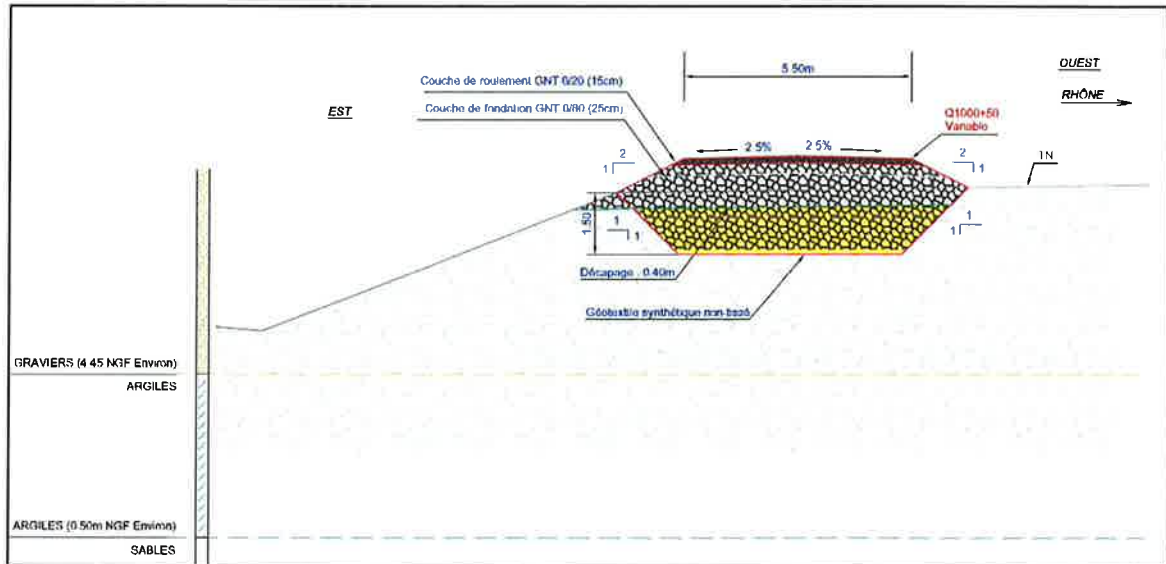


figure n°3 : Coupe-type du projet sur la section courante du tronçon 3

L'implantation de la piste en élévation a été effectuée en tenant compte d'un espacement de 1m entre l'axe du rail extérieur et l'entrée en terre du pied de piste, qui n'excède jamais plus de 60cm de haut au droit des voies, avec un talus (la crête de piste est d'autant plus écartée de la voie qu'elle est haute).

La figure ci-après illustre ce positionnement.

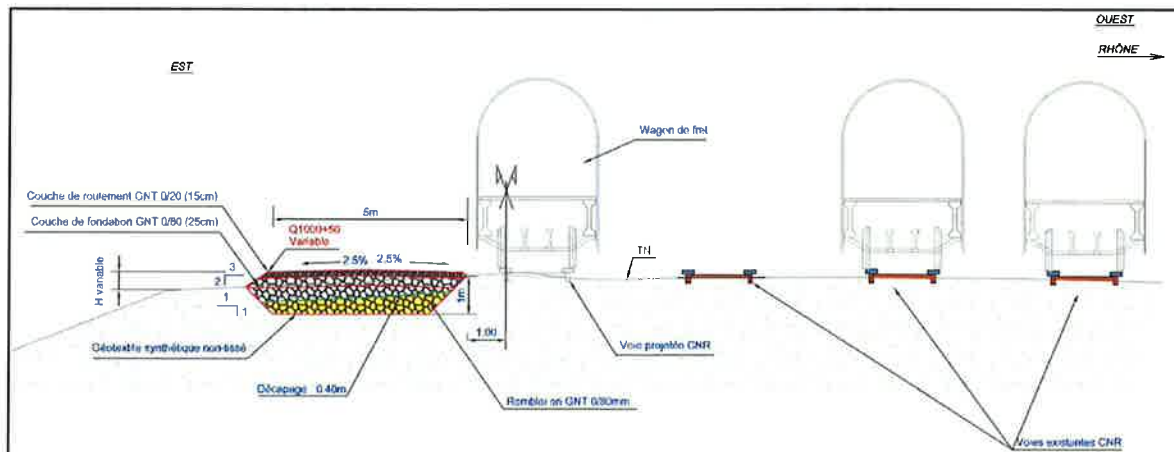


figure n°4 : Coupe-type du projet et des voies ferrées CNR

- Section épaissie (90ml)

Localement, l'emprise disponible entre la crête de talus et le projet de voie ferrée n'est pas suffisante pour constituer une piste de 5,5m de large avec des pentes à 2H/1V. Des épaissements de talus devront être constitués après purge des matériaux en place et dessouchage des unités arborées présentes sur le talus. Les remblais seront réalisés en matériaux frottant (type ballast) et dressés avec une pente à 3H/2V afin de limiter leur emprise en pied et l'impact de l'épaississement sur le fossé de drainage pluvial du chemin des Ségonnaux.

La piste sera réduite a une largeur de 5m et le talus amont sera également porté localement à 3H/2V.

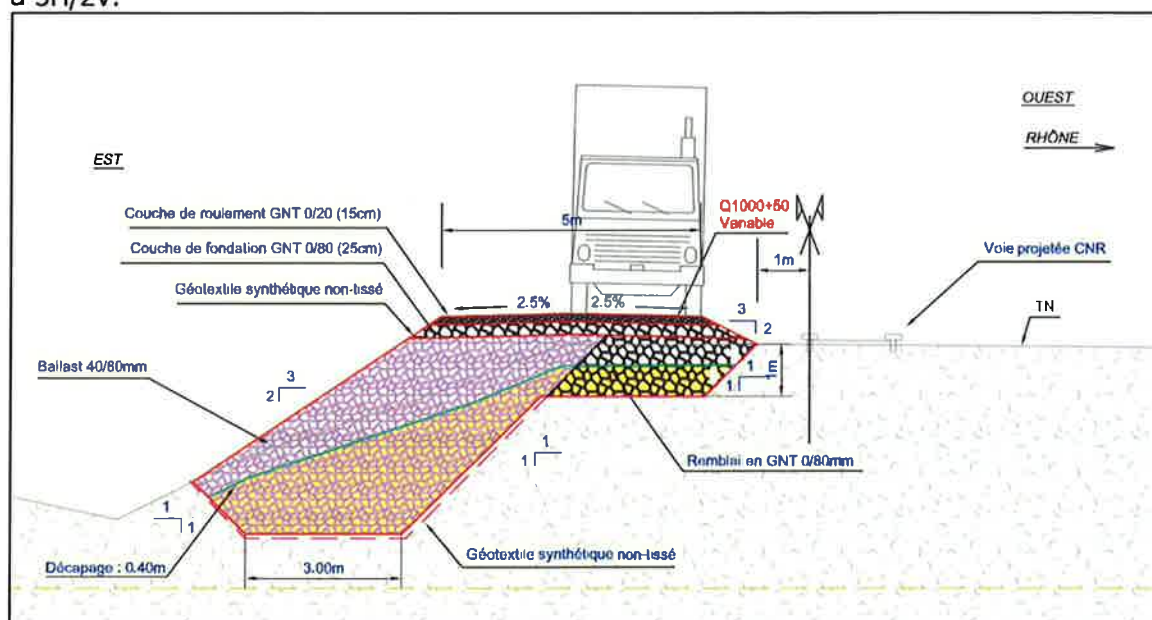


figure n°5 : Coupe-type du projet sur la section épaissie du tronçon 3

Article 4 : Maîtrise d'ouvrage des études et travaux

Le SYMADREM assure la maîtrise d'ouvrage des études et des travaux décrits à l'article 3.

Les études de projet sont annexées à l'étude de dangers jointe au dossier d'autorisation de l'opération de réparation des quais du Rhône dans la traversée d'Arles et de continuité des ouvrages de protection en amont et en aval des quais.

Article 5 : Occupation et maîtrise foncière des ouvrages de protection contre les inondations

La CNR transmet au SYMADREM les plans du domaine concédé et des terrains privés CNR hors concession afférents aux ouvrages concernés par la présente convention.

Un bornage contradictoire entre la CNR et le SYMADREM définit les emprises exactes des ouvrages de protections contre les crues réalisés par le Symadrem.

Sur les parcelles de la CNR situées en dehors de la concession (foncier privé de la CNR), une division parcellaire est établie par le SYMADREM, en accord avec la CNR. La CNR cède, à titre gracieux, les emprises nécessaires à la réalisation des ouvrages à définir en concertation entre les parties.

Sur les parcelles de la concession, une division parcellaire est établie par le SYMADREM en accord avec la CNR.

Pour les travaux de création d'une digue à l'extrémité Est du SIP d'Arles, une convention de superposition d'affectation sera établie, avant le 30 juin 2014, pour les ouvrages situés sur le domaine concédé de la CNR. Dans ce cas, le SYMADREM est propriétaire de l'ouvrage réalisé ; le terrain d'assise de l'ouvrage demeure dans la concession CNR.

Pour la digue du Mas Mollin, une convention de remise d'ouvrage (cession) en pleine propriété par la CNR au SYMADREM sera également conclue, avant le 30 juin 2014, afin que le syndicat puisse assumer la gestion, l'exploitation et la responsabilité de l'ouvrage rehaussé.

Toutefois le délai du 30 juin 2014 n'engage pas le service de contrôle de la CNR.

Article 6 : Echange de données relatives aux études

Pour la prise en compte des hypothèses et la réalisation des différentes études, la CNR transmet au SYMADREM les données suivantes :

Les dossiers des ouvrages exécutés concernés par les travaux (remblai, ouvrages traversants)

Le SYMADREM transmet à la CNR tous les dossiers d'autorisations en cours d'instruction, les rapports d'avant projet et de projets.

Article 7 : Visa du concessionnaire

Le SYMADREM adresse les études de projet à la CNR.

Dès réception des études respectives, la CNR établit dans les meilleurs délais un visa du concessionnaire visant à garantir la compatibilité des projets avec le domaine et les ouvrages CNR, que les projets soient réalisés sur le domaine CNR ou à proximité.

Article 8 : Participations financières

La CNR s'engage à verser au SYMADREM un montant forfaitaire de 1 050 000,00 euros HT au titre de sa participation au financement du marché de travaux « rehaussement de la rive gauche du Grand Rhône en amont du Ponts des Lions. Ce montant correspondant à un taux de participation de 30 % sera comptabilisé dans la contribution CNR prévue à l'article 6 de l'accord-cadre et plafonnée à 5 millions d'euros. Les modalités de versement sont précisées dans la convention générale de financement de l'accord-cadre.

En sus de cette participation, la CNR prend à sa charge l'ensemble des frais liés à :

- L'établissement des visas du concessionnaire

- L'établissement des conventions de superposition d'affectation et de remise /cession d'ouvrages.

Le Symadrem prend à sa charge les coûts liés aux documents d'arpentage et aux divisions parcellaires.

Article 9 : Exploitation des ouvrages de protection

Le SYMADREM informe la CNR de l'obtention de l'ensemble des autorisations administratives et du financement nécessaires aux travaux. Les parties finalisent les actes administratifs relatifs à la cession des parcelles de la CNR au profit du SYMADREM, à la superposition d'affectation et à la remise d'ouvrage.

La convention de superposition d'affectation précisera les droits et les obligations des gestionnaires des deux domaines en matière d'exploitation, d'entretien, de travaux et de modification des ouvrages du Symadrem et de la CNR.

Après réception des travaux concernés par la présente convention, le SYMADREM assure la gestion et l'exploitation des ouvrages de protection conformément à la réglementation relative aux ouvrages de protection contre les crues.

Le SYMADREM fournira à la CNR dans les meilleurs délais les plans de récolement des ouvrages.

Le nouvel ouvrage traversant (au droit de la digue du Mas Mollin) demeure de la responsabilité du gestionnaire actuel CNR.

Article 10 : Durée de la convention

La présente convention prend effet à sa date de signature par les parties et prendra fin au 31 décembre 2023 conformément à l'accord-cadre.

Article 11 : Litiges

La présente convention est soumise au droit français.

Tout différend relatif à l'application de cette convention pouvant survenir entre les parties fera l'objet d'une conciliation préalable ; cette période de conciliation sera initiée par une notification écrite de désaccord faite par une partie à l'autre.

Si toutefois cette conciliation préalable n'aboutissait pas dans les deux mois suivant la date de réception par l'une des parties de la notification de désaccord envoyée par l'autre partie,

tout différend relatif à la validité, l'interprétation ou l'exécution de la présente convention sera soumis au tribunal administratif de Marseille.

Fait à Arles le en deux exemplaires originaux

Cie NATIONALE DU RHONE
Le Directeur Régional d'Avignon

LE SYMADREM
Le président

Michel CARRET

Hervé SCHIAVETTI

Annexe 1 : Programme de sécurisation SYMADREM

Annexe 2 : Plan CNR au droit du SIP d'Arles et de la digue du Mas Mollin

